Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15321 – 7 F – LUNDI 2 MAI 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Drogues : cacophonie européenne

UNE harmonisation des politiques de lutte contre la drogue en Europe n'est pas pour demain. Jeudi 28 avril, la Cour constitutionnelle allemande a intimé l'ordre aux Länder de cesser les poursuites contre les personnes arrêtées en possession de «petites quantités» de cannabis. La décision, qui vise à unifier les pratiques fort diverses des seize régions fédérées, s'apparente, vu le poids de la Cour dans la vie politique allemande, à une dépénalisation de fait de la consommation de haschich et de marijuana.

Deux jours après la première réunion du nouvel Observatoire européen des drogues à Lisbonne, cette recherche forcée d'harmonisation révèle, à l'échelle d'un pays, les paradoxes, pour ne pas dire l'incohérence, des politiques de lutte contre la toxicomanie en Europe.

POURTANT, les pays membres du Conseil de l'Europe s'étaient récemment mis d'accord pour recommander une plus grande coordination et une meilleure coopération entre les systèmes pénaux et les services de santé et sociaux dans chaque pays. Un vœu difficile à exaucer : les uns font la différence entre drogues douces et drogues dures (Irlande, Espagne, Italie, Pays-Bas), les autres distinguent le niveau de dangerosité des substances (Grande-Bretagne), et la majorité n'opèrent aucune distinction (France, Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Portugal, Luxembourg).

Les infractions et les échelles de peines varient considérablement d'un pays à l'autre, comme varient les informations sur les risques de danger des produits. En Espagne, où, contrairement à une idée reçue, la consommation de drogues n'a pas été dépénalisée – elle n'avait jamais constitué un délit –, fumer du cannabis dans un lieu public est, depuis 1991, passible de sanctions administratives.

EN Italie, depuis le référendum d'avril 1993, l'usage de drogues est dépénalisé, mais des sanctions administratives restent prévues. Aux Pays-Bas, l'usage de stupéfiants n'est pas incriminé, mais la détention pour usage personnel reste passible, dans les textes, de trois mois de prison (drogues douces) à un an (drogues dures). En Grande-Bretagne et en Irlande, le simple usage n'est pas incriminé, sauf celui de l'opium, dont les adeptes risquent quatorze ans de prison. Au Luxembourg, l'usager solitaire risque trois mois à trois ans de prison, et, en groupe, le consommateur encourt un à cinq ans d'emprisonnement. En Belgique, seul l'usage collectif est réprimé, entre trois mois et cinq ans de prison. En France, où une commission a été tout spécialement chargée par le gouvernement de réfléchir à la question de la dépénalisation, les simples usagers de drogues encourent des peines de deux mois à un an de prison. Devant de telles disparités, si un corpus de règles communes devait être élaboré, nul doute qu'il porterait d'abord sur la répression du trafic plutôt que sur le statut de l'usager.

Lire nos informations page 8

Alors que le Conseil de sécurité condamne les massacres de civils

M. Boutros-Ghali propose à l'ONU une action militaire au Rwanda

Le secrétaire général des Nations unies a proposé, vendredi 29 avril, au Conseil de sécurité l'utilisation de la force pour faire cesser les massacres qui ravagent le Rwanda. Le 21 avril, l'ONU avait au contraire décidé de réduire au strict minimum sa présence dans le pays. Selon M. Boutros-Ghali, plus de deux cent mille personnes ont été sauvagement assassinées au cours des trois dernières semaines. Le Conseil de sécurité a condamné samedi matin les massacres de civils, demandant au gouvernement de prendre des «mesures effectives» pour y mettre fin, mais il ne s'est pas prononcé sur un éventuel renforcement de la mission des Nations unies.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Alors que l'ONU a évacué, la semaine dernière, l'essentiel de ses troupes stationnées à Kigali, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, estime que, pour mettre fin aux massacres au Rwanda, la communauté internationale doit recourir à la force militaire dans ce pays.

Dans une lettre, adressée dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 avril, M. Boutros-Ghali a informé le Conseil de sécurité qu'au cours des trois dernières semaines plus de deux cent mille personnes ont été massacrées au Rwanda. Il a souhaité une *«action énergique»* pour mettre fin aux tueries. Le message de M. Boutros-Ghali a été accueilli dans un «silence assourdissant» par les membres du Conseil. *«A l'évidence, ce qui se passe au Rwanda est abominable*, a reconnu un diplomate membre du Conseil. *M. Boutros-Ghali a décidé de mettre la communauté internationale face à ses responsabilités. Mais toutes les réflexions à ce sujet sont purement académiques, car aucun pays n'est prêt à envoyer des milliers de soldats au Rwanda. Car il s'agit bien de milliers de soldats...»*

En proposant le recours à la force, le secrétaire général sait qu'une pareille option nécessiterait des ressources humaines considérables. Selon lui, les parties en conflit ont ouvertement exprimé leur *«manque de confiance dans l'impartialité de la MINUAR* [Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda] *et refusent donc de coopérer avec son représentant sur place»*.

Se référant à la résolution du 21 avril concernant le Rwanda, qui changeait le mandat de la MINUAR en réduisant la force de l'ONU dans ce pays a un strict minimum (270 hommes), M. Boutros-Ghali écrit que le nouveau mandat des «casques bleus» ne permet *«en aucun cas»* l'arrêt des massacres. Il demande donc au Conseil de réexaminer ses décisions et de prendre de nouvelles mesures, *«y compris le recours à la force militaire»*.

M. Boutros-Ghali termine sa lettre en soulignant que la *«catastrophe humaine»* qui a lieu au Rwanda et ses conséquences pour les pays de la région *«ne laissent d'autre alternative au Conseil de sécurité»* que le recours a la force. Il évoque toutefois la possibilité d'un recours par le Conseil aux forces régionales placées sous le contrôle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

AFSANÉ BASSIR POUR

Lire la suite page 5

La mémoire disputée de Pierre Bérégovoy

Avant François Mitterrand dimanche, le PS a rendu hommage à l'ancien premier ministre pour l'anniversaire de son suicide



Une gerbe piquetée de roses rouges. Un morceau de tissu vert amande qui masque la plaque du souvenir. Et un murmure dans le silence. *«Elle est là, elle est venue.»* Personne ne l'a vue encore. Mais on sait que Gilberte Bérégovoy est en train de s'entretenir avec Michel Rocard, alors que dans la cour du siège du Parti socialiste des amis, des proches, des compagnons attendent.

Après l'indécence des derniers jours, la venue de Mme Bérégovoy allait-elle sceller, bien tardivement, la réconciliation de la famille socialiste ? Une famille incorrigible, incapable, même autour de cette mort voulue, de faire taire ses rivalités, ses susceptibilités et ses aigreurs, quand on en attendait de la pudeur, pour une fois. Militants de base et dignitaires socialistes avaient été choqués de l'arrogance de ceux qui auraient voulu faire de cette célébration douloureuse leur propriété. Le PS, mis devant le fait accompli par l'Elysée, avait au dernier moment dû décommander la cérémonie qu'il avait organisée à Nevers le 1er mai, le jour même de l'anniversaire du suicide de l'ancien premier ministre, laissant au chef de l'Etat le terrain libre ce jour-là pour une messe à la cathédrale et un hommage à l'ancien maire au palais ducal, puisque c'est ce qu'il avait souhaité.

AGATHE LOGEART

Lire la suite page 7

Recomposition politique programmée aux Pays-Bas

Les chrétiens-démocrates pourraient être éloignés du pouvoir après les élections législatives du 3 mai

LA HAYE

de notre correspondant

«En ce moment, ça se vend comme des petits pains.» Le docteur Aad Kraayveld montre le fonctionnement de l'alarme lumineuse qui orne depuis peu l'entrée de son cabinet, dans un quartier résidentiel d'Amersfoort, ville moyenne du centre des Pays-Bas. La nuit tombante obscurcit le ciel et le faisceau lumineux de la lampe de sécurité embrase les fleurs de l'un des cerisiers qui bordent la rue. Rien de grave ne paraît pouvoir troubler le calme cossu de ses habitations, dont les intérieurs aux éclairages tamisés mettent en scène des familles paisibles.

Mais les systèmes de sécurité prolifèrent. En marchant, le jeune médecin déverrouille à distance l'alarme de sa Ford Scorpio. Et à peine le moteur démarre-t-il qu'il égrène un chapelet d'amertume : *«Songez que plus un seul de mes trente-neuf collègues n'accepte d'assurer les gardes de fin de semaine sans assistance, de peur d'être agressé !»* Le véhicule longe le centre piétonnier de la ville, qui compte 100 000 habitants. Un groupe de jeunes s'est formé sur le seuil d'un snack-bar et le diagnostic d'Aad Kraayveld est rapide. *«La drogue ou les étrangers : nous avons formé une génération qui n'a plus rien à perdre mais surtout plus rien à gagner»*, confie-t-il.

Le docteur zigzague entre les immeubles d'une cité populaire décrépite et s'engage dans l'artère verdoyante où il vient d'acheter un pavillon massif. Tout en garant sa voiture, il évoque *«les dépenses publiques et le système d'assurances sociales qui coûtent les yeux de la tête»*. Quelques instants plus tard, en scrutant le fond d'un verre de saint-émilion, il s'interroge gravement : *«Avons-nous été trop longtemps laxistes, aveugles ou naïfs ? Je ne me reconnais plus, pas plus que mon pays, hier tolérant, généreux, ouvert et souple comme un matelas. Mais aujourd'hui, les ressorts sont cassés. Cette envie de répression, ce besoin de ressassement, ce sentiment de chaos sont le signe d'un malaise»*.

Déboussolé et incertain, ce protestant bon teint ne sait pas encore à quel parti ira sa voix, mardi 3 mai, jour des élections législatives. Parlant, mi-sérieux mi-blagueur, d'émigrer *«au Surinam ou en Afrique du Sud»*, il est représentatif d'un pays qui doute et s'interroge sur son devenir politique. A la veille du scrutin, un Néerlandais sur trois est encore indécis et ce «parti des hésitants», qui est de loin le plus important, détient évidemment la clé des élections.

Néanmoins, les commentateurs prévoient déjà un *«tremblement de terre»* sur la foi de sondages qui esquissent, depuis plusieurs mois déjà, un sérieux remodelage du paysage politique.

CHRISTIAN CHARTIER

Lire la suite page 4

SNCF : Jean Bergougnoux un adepte du consensus

Jean Bergougnoux, directeur général d'EDF, a été nommé, vendredi 29 avril, président du conseil d'administration de la SNCF en conseil des ministres. Ce polytechnicien de cinquante-quatre ans est un excellent négociateur, qui recherche en priorité le consensus. Associé de longue date aux orientations stratégiques d'EDF, il a su orienter l'entreprise vers l'international et la diversification, tout en contenant l'ultra-libéralisme de Bruxelles.

page 17

La marche des «Européens contre Superphénix»

La marche des «Européens contre Superphénix», partie le 9 avril de Creys-Malville (Isère), arrive en région parisienne. Après des haltes à Saclay et à EuroDisney, notamment, les marcheurs achèveront leur manifestation devant l'hôtel Matignon, dimanche 8 mai. Les trois cents organisations du comité demandent l'arrêt définitif du surgénérateur.

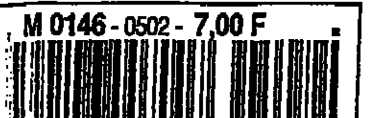
page 22

Des «taupes» françaises travaillaient pour l'Est

Un spécialiste du renseignement révèle, dans le bulletin des anciens des services spéciaux de la défense, l'existence, au profit de l'Est, de «taupes», non démasquées aujourd'hui, au sein des services français. Se référant à l'affaire Ames aux Etats-Unis, il évoque, pour la première fois, l'affaire, dite «Samo», d'un responsable français qui a travaillé en toute impunité pour les services tchèques.

page 8

M 0146 - 0502 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 85 p ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a vingt ans

La «révolution des œillets»

par José-Alain Fralon

«Grandola, vila morena
Terra da fraternidade
O povo é quem mais ordena
Dentro de ti, ô cidade.»

Il est 1 heure du matin, jeudi 25 avril 1974, lorsque la chanson interdite de José Afonso, consacrée à une révolte ouvrière à Grandola, une ville de l'Alentejo, est diffusée sur les ondes de Radio Renascença, proche de l'Église catholique. Les initiés, c'est-à-dire une poignée de jeunes capitaines, savent que le signal est donné et que leurs unités doivent faire marche sur Lisbonne et occuper les points stratégiques de la capitale. Quelques heures plus tard, un autre émetteur, celui de Radio-Clube, diffuse un communiqué du Mouvement des forces armées (MFA) – c'est la première fois que le sigle fait son apparition – invitant toutes les forces de l'armée et de la police à gagner leurs cantonnements et à attendre les ordres. *«Il n'y a aucune volonté délibérée de faire couler le sang»*, conclut ce communiqué, qui sera rediffusé tous les quarts d'heure.

Le mouvement va se précipiter : à 7 h 30, des tanks prennent position sur la place du Commerce, en bas de la ville, sur les bords du Tage; à 8 heures, l'aéroport est fermé; à 10 h 40 un porte-parole du Mouvement des forces armées annonce que celui-ci s'est assuré du contrôle de l'ensemble du pays et que les généraux Francisco Da Costa Gomes et Antonio Spinola feront partie d'une junte de sept personnes en train de se constituer.



FRANCOLON / GAMMA

Fraternisation dans les rues de Lisbonne, le 25 avril 1974.

A midi, on apprend que le président du conseil, Marcelo Caetano, accompagné de plusieurs de ses ministres, s'est réfugié dans la caserne de la garde nationale républicaine. Malgré les consignes données par le MFA, une foule de plus en plus nombreuse se rassemble dans le centre de la capitale. Là où, justement, les vendeuses de fleurs ont l'habitude de poser leurs étals. C'est la saison des œillets. La révolution portugaise, avant même d'avoir un visage, trouvera là son nom de baptême et son image de marque : celle de la fleur rouge glissée dans le canon d'un tank.

«L'oublié de l'Europe»

Dans l'après-midi, les dignitaires du régime se rendent sans condition et, rapidement, sont mis dans un avion à destination du Brésil. A 20 heures, le MFA peut annoncer que la *«chute du gouvernement est consommée»* et que son objectif est *«de rendre la parole au peuple»* en organisant des élections libres.

C'est dans la nuit que se produiront les seuls événements sanglants de cette journée : plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées devant la caserne de la garde nationale républicaine, où se sont réfugiés les responsables de la police politique, la redoutable PIDE (Police internationale de défense de l'Etat). Des tirs de fusils-mitrailleurs font six morts et plusieurs blessés parmi les manifestants. Il faudra attendre le lendemain pour que le dernier bastion de la dictature soit réduit. Aux petites heures du matin, le général Spinola, dans une allocution télévisée, promet aux Portugais *«de garantir toutes les libertés fondamentales»* et annonce la tenue d'élections libres. Lisbonne en liesse continue à fêter l'effondrement, en moins d'une journée et pratiquement sans effusion de sang, d'une des dictatures les plus anciennes d'Europe.

Marcelo Caetano, qui a succédé, en 1968, à Antonio de Oliveira Salazar, maître absolu du pays depuis 1932, n'avait pas voulu, ou pas pu, transformer un tant soit peu, comme il s'y était pourtant engagé, les structures archaïques et répressives mises en place par son prédécesseur. Tentant de maintenir par la force, au prix d'un effort militaire qui lui coûte beaucoup en hommes et en moyens financiers, sa présence dans ses colonies du Mozambique, du Cap-Vert, de l'Angola et de la Guinée-Bissau, le Portugal est véritablement «l'oublié de l'Europe». Plusieurs coups de force ont déja été tentés, en vain, contre le régime, dont le dernier, le 16 mars 1974, pouvait passer pour une répétition générale, préludant à la réussite de la «révolution des œillets».

Si celle-ci a parfaitement réussi, les ambiguïtés, pourtant, ne manquent pas. Quoi de commun, par exemple, entre le général Spinola, aristocrate portant monocle, âgé de soixante-quatre ans à l'époque, volontaire aux côtés des franquistes durant la guerre civile espagnole, et ces jeunes capitaines, les Otelo de Carvalho, les Melo Antunes, les Vasco Lourenço, qui deviendront vite célèbres, dont l'âge moyen oscille autour de quarante ans, et qui, aujourd'hui, vous avouent tous, qu'ils ne portaient pas dans leur cœur le général mais qu'ils avaient besoin de lui, de son prestige, de son rang, pour donner une respectabilité et une caution à leur mouvement ? Tous reconnaissent pourtant que la parution, le 22 février 1974, de son livre *le Portugal et son avenir*, où il prône notamment la reconnaissance du droit à l'autodétermination des colonies africaines et de profonds changements dans les orientations politiques et économiques du régime, aura profondément ébranlé la dictature. Autorisé, après bien des hésitations par le pouvoir, le livre est en effet un immense succès de librairie et laisse entrevoir une lueur d'espoir à une opinion publique matraquée par des dizaines d'années de propagande.

Démocratie, décolonisation, développement

Les revendications des capitaines n'ont pas été tout de suite politiques. Au départ, en effet, c'est pour des raisons essentiellement «corporatistes», pour protester contre une modification de l'échelle d'ancienneté, qu'en juillet 1973 de jeunes officiers se réunissent clandestinement autour d'Otelo de Carvalho et forment ce qui deviendra le Mouvement des capitaines. *«Très vite*, explique aujourd'hui Otelo de Carvalho, *nous avons compris qu'il nous fallait passer à une autre dimension et, le 24 mars, nous avions pris la décision irrévocable d'organiser un coup militaire contre le régime.»* Il appartient à Melo Antunes, reconnu par tous comme l'intellectuel du groupe, de structurer ce qui va devenir le Mouvement des forces armées, de lui donner une ébauche de programme politique. Celui-ci sera résumé dans une formule : les *«trois D»* pour démocratie, décolonisation et développement, à opposer aux «trois F» du régime de Salazar : fado, Fàtima, football. Le 22 avril, les capitaines décident du jour et de l'heure : ce sera le 25 avril à 3 heures du matin.

Leur opposition à Spinola va se focaliser sur la question coloniale. Si le général est partisan d'une sorte de Commonwealth, eux, veulent une négociation directe et rapide avec les dirigeants des mouvements de libération, en vue de l'indépendance des pays en guerre.

De fortes oppositions vont aussi se manifester parmi les civils. Le 27 avril, deux hommes reviennent, pratiquement en même temps, de leur exil : le communiste Alvaro Cunhal, qui était à Prague, et le socialiste Mario Soares, habitant à Paris. Deux hommes dont les dissensions apparaissent immédiatement.

Les communistes, qui, de tous les opposants, ont sans doute payé le plus lourd tribut à la dictature, sont bien organisés et implantés dans tout le pays. Alors que l'eurocommunisme est à la mode, le PC portugais, lui, campe résolument sur des positions staliniennes. Si le Parti socialiste est embryonnaire, Mario Soares peut compter sur le réseau d'amitiés qu'il a tissé avec la plupart des dirigeants occidentaux.

Avant que ces contradictions ne s'exacerbent, le peuple portugais, tout à sa joie, fête le 1er mai 1974 dans une atmosphère de liesse dont tout le monde se souvient encore. A Lisbonne, plusieurs centaines de milliers de personnes, descendent ainsi dans les rues, s'embrassent, couvrent les militaires d'œillets et entendent les principaux dirigeants politiques qui, pour un temps, savent faire taire leurs différences.

Il faudra, ensuite, plusieurs années pour que le Portugal se stabilise dans un régime démocratique. Plusieurs années au cours desquelles les gouvernements vont se succéder, les manifestations se multiplier, le chaos s'installer.

Trois grandes tendances vont s'affronter violemment, qui groupent, chacune, militaires et civils : les «réformistes» menés par Soares et le capitaine Melo Antunes, les «communistes» avec Alvaro Cunhal et le colonel Vasco Gonçalves et les «gauchistes», symbolisés par Otelo de Carvalho. Les tensions atteignent leur paroxysme après le coup d'Etat manqué du général Spinola. Ce dernier, qui avait démissionné de ses fonctions de président de la République dès septembre, tente de reprendre le pouvoir par la force le 11 mars 1975. Si sa tentative échoue lamentablement, elle est immédiatement suivie d'un «contrecoup», organisé par les éléments les plus durs du Mouvement des forces armées, soutenus par les communistes, qui veulent radicaliser la révolution et prennent une série de mesures dans ce sens. Les occupations d'usines, des grandes propriétés agricoles, se multiplient. Le pays est proche de la guerre civile.

Il faudra deux élections législatives, les 25 avril 1975 et 1976, remportées haut la main par le Parti socialiste, une élection présidentielle, en avril 1976, où triomphe un militaire modéré, le général Ramalho Eanes, pour que les partisans d'une «révolution socialiste» acceptent le verdict des urnes et quittent le pouvoir.

Ces années mouvementées ne furent marquées d'aucune effusion de sang. Sans doute grâce à la sagesse d'un peuple peu porté à la violence. Mais aussi par une certaine fidélité aux premiers jours d'une révolution au nom de fleur.

► A lire : ***Le Portugal. Vingt ans après la révolution des œillets,*** **d'Yves Léonard, La Documentation française, coll. «Etudes», 80 F.**

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LA RÉPUBLIQUE DES CLONES
de Philippe Guilhaume.
Albin Michel, 205 pages, 89 F.

COUP DE GUEULE CONTRE LA TECHNOCRATIE
de Marie-Noëlle Lienemann.
Ramsay, 215 pages, 85 F.

COMMENT VA LA FRANCE, MÔSSIEU ? ELLE CRÈVE, MÔSSIEU !
de Benjamin Peretti.
Bruno Leprince éditeur,
122 pages, 60 F.

L'empire des normes

CITOYENS, la République ne nous appartient plus ! Deux auteurs nous alertent. Pour Philippe Guilhaume, elle est aux mains des *«clones»* que reproduit la *«caste technocratique»* ; pour Marie-Noëlle Lienemann, elle est phagocytée par les *«cannibales de l'Etat»*, ces technocrates contre lesquels elle pousse un «coup de gueule».

Ce n'est pas la première fois que des pamphlets dénoncent la mainmise de l'administration sur le cours de la vie politique française. Il ne s'agit, en l'occurrence, ni d'une réaction de type «poujadiste» contre les réglementations administratives ni d'une contestation libérale de la gestion étatiste. Philippe Guilhaume met en cause la *«caste»* qui, selon lui, nous gouverne (grands commis et dirigeants politiques – ce sont souvent les mêmes), qu'elle soit de droite ou de gauche. Il est aussi virulent à l'égard d'Edouard Balladur que de Laurent Fabius, dans lesquels il voit les figures achevées des *«clones»* du système. Quant à Marie-Noëlle Lienemann, maire d'Athis-Mons, ancien député (PS), ancien ministre du logement, elle continue de se réclamer de l'aile gauche de son parti.

Dans les deux cas, c'est la prééminence dans l'appareil d'Etat d'un système de sélection, de conquête et de gestion du pouvoir, de décision et d'irresponsabilité, qui est mis en accusation. Philippe Guilhaume aborde son sujet d'une manière globale en décrivant les filières d'appropriation et les instruments qui les servent, et en soulignent les crises qu'elles génèrent. Marie-Noëlle Lienemann s'appuie sur des exemples concrets, qu'elle emprunte à son expérience de maire, de député et de ministre, pour aboutir à des conclusions analogues.

Nos deux auteurs déplorent, en effet, le recul de l'initiative et du contrôle démocratiques devant l'emprise croissante de la technocratie. Défaite de la démocratie plus que du politique, car celui-ci est de plus en plus conquis par les technocrates. Si la complainte n'est pas vraiment nouvelle, elle a gagné en force et en acuité pour plusieurs raisons.

La première est que la France a connu ces dernières années les effets, à divers degrés, de l'alternance politique. Les changements de présidents, de gouvernements, de majorités, n'ont pas corrigé ce que l'on croyait imputable à la domination d'un parti s'assimilant à l'Etat. Le système produit, *grosso modo*, les mêmes fruits dans le jeu de l'alternance, comme le prouvent les démêlés de Mme Lienemann avec le projet récurrent de l'A 87 dans la région parisienne.

Deuxième raison : chaque fois que la démocratie crée un nouvel échelon de décision politique, la région, l'Europe, celui-ci se technocratise aussitôt et accroît l'empire de la norme administrative et le règne du dossier. Troisième raison, la plus récente : la crise économique rend plus aigus et malvenus les dysfonctionnements, qu'avec Philippe Guilhaume on pourrait appeler plus communément les gaspillages, l'abus des privilèges, l'impunité, le clientélisme, etc.

Il y a, enfin, ce sentiment de décalage avec le réel et le vécu que provoquent certaines décisions, ou non-décisions, par ignorance ou méconnaissance *des aspirations sociales*, par manque de considération, aussi, envers les citoyens et leurs représentants légitimes, par occultation du peuple, en somme, par qui et pour qui on gouverne en bonne démocratie. Aspiration à se faire entendre, souhait d'être consulté, sensibilité au cadre de vie, désir d'humaniser l'univers urbain et d'en choisir, à la base, les modes d'animation, c'est tout un ensemble de pulsions sociales qui est laissé pour compte, faute d'entrer dans la grille des normes et des réglementations.

Marie-Noëlle Lienemann est, à cet égard, aussi convaincante qu'elle est combative. Philippe Guilhaume souligne plutôt l'incohérence d'un système de plus en plus fondé sur le traitement technique des problèmes et qui se révèle inopérant pour les plus importants (chômage, exclusion, dépenses de santé, évolution des recettes...). Faute d'une réforme qui rendrait leur place aux organes de décision et de contrôle démocratiques, il prédit une probable révolution contre les privilégiés qui ont *«confisqué la République»*. Pour Marie-Noëlle Lienemann, les élus doivent reprendre les responsabilités premières, ce qui suppose *«un bouleversement institutionnel»*, un changement de république, afin de rendre au Parlement son vrai rôle ; elle suggère aussi la suppression des grandes écoles qui se sont instaurées en écoles du pouvoir.

Un autre pamphlétaire estime que *«la France crève»* des maux qui la rongent. Il la décrit à travers ses trois grands ordres : la Noblesse, celle des grands dirigeants détenteurs des postes-clés ; le Clergé, qui assure le fonctionnement du système ; le Tiers Etat, où se retrouvent bourgeois et vilains qui paient et qui trinquent... L'auteur de ce «coup de gueule» prédit lui aussi, en bonne logique, la prochaine révolution.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les initiatives diplomatiques marquent le pas

La nécessité d'agir vite pour éviter un nouvel embrasement en Bosnie-Herzégovine a poussé les médiateurs internationaux à reprendre le chemin de Sarajevo aussitôt le calme revenu à Gorazde. L'offensive serbe contre cette enclave musulmane de Bosnie orientale, déclenchée à la fin du mois dernier, avait relégué la diplomatie au second plan.

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

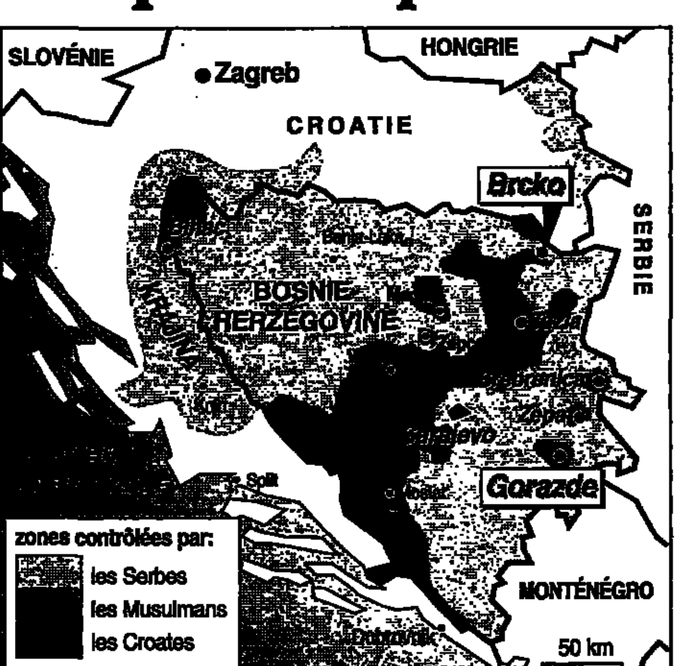
Les diplomates entendent à présent profiter au plus vite de la «dynamique» créée par l'ultimatum de l'OTAN – sommant les Serbes de cesser les bombardements contre la ville et de retirer leurs armes lourdes à 20 kilomètres de Gorazde – pour relancer le processus de négociations visant à mettre un terme à la guerre. Les neuf diplomates (américain, russe et européens) réunis au sein d'un «groupe de contact», qui se sont entretenus, jeudi 28 et vendredi 29 avril, avec les dirigeants serbes et bosniaques, sont toutefois repartis sans avoir obtenu le moindre résultat.

Alors que la diplomatie piétine et qu'aucun rapprochement ne semble s'ébaucher entre les deux adversaires, les acquis de ces derniers mois se fragilisent, la dynamique des ultimatums et des cessez-le-feu s'effrite. Et, dans les couloirs de la FORPRONU, où l'on compare la Bosnie au tonneau des Danaïdes, un grand nombre d'officiers coiffés du béret bleu ne cachent pas leurs craintes de voir de nouvelles villes subir le sort de Gorazde.

Les diplomates allemand, français, britannique, américain et russe, désignés pour constituer le «groupe de contact» dont la mission est de relancer le processus des négociations, ont donc fait la navette entre Sarajevo et Pale, le fief des Serbes de Bosnie. Lors de leurs entretiens, jeudi et vendredi, ils ont insisté pour conclure au plus vite un cessez-le-feu dans l'ensemble de la Bosnie, afin de permettre aux belligérants de reprendre, de *«façon urgente»*, les négociations de paix. Le médiateur américain, Charles Redman, a précisé que l'idée principale de cette action diplomatique était de *«lier la cessation des hostilités à la reprise des pourparlers sur un règlement politique de la crise»*.

Mais l'initiative du «groupe de contact» s'est heurtée aux mêmes obstacles que celles de ses prédécesseurs qui avaient tenté, en vain, à la veille de l'offensive contre Gorazde, de ramener les belligérants à la table des négociations. Les autorités bosniaques continuent à exiger un accord de cessez-le-feu «provisoire», *«de deux ou trois mois»*, tandis que les Serbes, qui aspirent à geler au plus vite la situation sur le terrain, le voudrait «permanent». Le projet présenté ces derniers jours par les médiateurs prévoit la signature d'une trêve de quatre mois, pendant laquelle les deux parties seraient tenues d'entamer les négociations sur le partage territorial de la Bosnie. Les Serbes y ont opposé une fin de non-recevoir en réclamant, comme préalable à toute discussion, la levée graduelle des sanctions internationales imposées à l'encontre de Belgrade par la communauté internationale en mai 1992.

Les dirigeants bosniaques ont également posé des conditions. Alija Izetbegovic a ainsi déclaré, vendredi à Sarajevo, que la partie bosniaque *«réclame comme préalable le respect de l'ultimatum»* lancé par l'OTAN aux Serbes. Selon le président bosniaque, ces derniers continuent à ignorer les injonctions de l'Alliance atlantique puisqu'*«ils maintiennent des troupes dans la zone de 3 kilomètres autour de Gorazde, en uniforme de policier»* et qu'*«ils n'ont pas retiré toute leur artillerie lourde de la zone d'exclusion de 20 kilomètres»*.



Menaces sur Brcko

Le même jour, un porte-parole de la FORPRONU, le commandant Eric Chaperon, a confirmé la présence d'éléments serbes armés dans le périmètre de 3 kilomètres englobant le centre-ville de Gorazde où s'entassent quelque 65 000 personnes. Selon la radio bosniaque, plusieurs d'entre elles se seraient rassemblées dans la journée devant les bureaux de l'ONU, installés sur la rive gauche de la Drina, pour réclamer le droit de *«réintégrer leurs logements occupés par les Serbes sur la rive droite»*.

Le général Soubirou, commandant des «casques bleus» du secteur de Sarajevo, a, quant à lui, salué la reprise de l'action diplomatique qui doit, à ses yeux, *«relayer le succès militaire remporté par la FORPRONU à Gorazde»*, un succès qu'il explique par le fait que le cessez-le-feu a commencé à être respecté une fois que les «casques bleus» sont entrés dans l'enclave, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 avril. *«On ne peut pas indéfiniment coller des rustines sur des poches en crise»*, a-t-il ajouté en soulignant la nécessité pour les deux parties en conflit de parvenir à un accord global.

Le général français a également insisté sur l'urgence d'un accord et expliqué que si les opérations menées par les «casques bleus» sur le terrain n'étaient pas suivies par des résultats à la table des négociations, leur mission de paix *«risquerait de s'essouffler»*. Et l'un de ses collègues de constater : *«Les accords de cessez-le-feu locaux sont fragiles. Ils tiennent le plus souvent sous la pression de la communauté internationale. Dès que celle-ci diminue, les regains de tension sont fréquents. Il ne faut pas oublier que les ultimatums sont des armes à un coup et que s'ils ne débouchent pas rapidement sur un accord politique, ils s'effritent en moins d'une semaine.»*

Sous couvert d'anonymat, cet officier de la FORPRONU estime que *«à Gorazde comme à Sarajevo, la communauté internationale n'a pas exploité la dynamique de l'ultimatum»* et que, la menace s'estompant, les Serbes ne se sentent plus tenus d'honorer leurs engagement. Les exemples sont multiples. La FORPRONU, par la voix de ses porte-parole, a notamment indiqué, vendredi, que les Serbes n'avaient pas accordé de liberté de mouvement aux observateurs militaires déployés dans la poche de Gorazde pour contrôler le retrait des armes lourdes de la zone d'exclusion. A Sarajevo, d'autre part, elle a rappelé qu'*«une vingtaine d'armes lourdes avaient été redéployées»* dans la zone de 20 kilomètres démilitarisée à la suite de l'ultimatum de février dernier. *«Pour le moment, les forces serbes récupèrent leurs armes des centres de regroupement au compte-gouttes et nous ne pouvons rien faire. L'ultimatum de Sarajevo est mort. A moins que les Serbes ne s'emparent d'un seul coup de toutes les pièces d'artillerie qu'ils ont placées sous notre surveillance, la menace ne sera pas réactivée»*, a remarqué un officier de la FORPRONU. Depuis plusieurs jours, le sort du réduit musulman de Brcko, à la limite de l'étroit corridor qui relie les territoires sous contrôle serbe du nord de la Bosnie à la Serbie, fait l'objet de toutes les inquiétudes. Les difficultés rencontrées par la communauté internationale pour ramener les belligérants à la table des négociations laissent craindre l'apparition de nouveaux foyers de crise. Et Brcko, point stratégique pour les Serbes qui veulent élargir leur corridor en son point le plus étroit – 2,5 kilomètres seulement –, est un objectif de rêve, d'autant plus qu'il ne figure pas parmi les «zones de sécurité».

Des responsables de la FORPRONU reconnaissent que les «casques bleus» ne pourront rien faire, qu'*«ils ne disposent d'aucun moyen juridique»* pour les en empêcher. Or Serbes et Bosniaques, a-t-on appris vendredi de source proche de l'OTAN, sont en train d'y consolider leurs positions. Brcko sera-t-elle le prochain Gorazde?

FLORENCE HARTMANN

Une équipe de télévision autrichienne interpellée par les Serbes. – Les Serbes de Bosnie ont interpellé, mercredi 27 avril, à Pale une équipe de la télévision autrichienne ORF dirigée par la correspondante de cette chaîne à Belgrade, Veronika Seyr, et l'ont empêchée de transmettre un reportage sur Gorazde. Ils ont confisqué l'équipement technique de l'ORF et ont interrogé la correspondante pendant plusieurs heures. En revanche, une équipe de la télévision belge qui avait réussi, elle aussi, à entrer dans Gorazde, est parvenue à sortir des zones sous contrôle serbe. – *(AFP.)*

CROATIE

Scission au sein du parti au pouvoir

La rupture est consommée entre le président croate Franjo Tudjman et les «dissidents» du parti au pouvoir, l'Union démocratique croate (HDZ), qui devaient se réunir, samedi 30 avril, à Zagreb pour fonder une nouvelle formation d'opposition à un pouvoir jugé *«totalitaire, autocratique et antidémocratique»*. Seize personnalités, dont deux de premier plan, les présidents de l'Assemblée et du Sénat, Stipe Mesic et Josip Manolic, manifestent ainsi leur mécontentement devant la mainmise *«dictatoriale»*, selon eux, du président sur l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays.

La politique *«désastreuse»* de Zagreb, selon les dissidents du HDZ, à l'égard de la Bosnie-Herzégovine est à l'origine de la rupture. Mais la liste des griefs faits au parti au pouvoir est longue : violation des droits de l'homme, concussion, détournement de fonds d'aide de la diaspora, abus en matière de privatisation des anciennes entreprises d'Etat, *«manipulation»* des médias et de la justice. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE

Polémique sur la liberté d'expression et la «négation d'Auschwitz»

BERLIN

de notre envoyé spécial

La Cour constitutionnelle allemande a confirmé, dans une décision rendue mardi 26 avril à Karlsruhe, le droit des autorités civiles d'interdire des manifestations servant de tribune à la propagation des thèses révisionnistes niant la réalité du génocide. Cette décision met un terme à une longue procédure entamée au nom de la liberté d'expression par le parti néo-nazi NPD contre la municipalité de Munich. Celle-ci s'était opposée en 1991 à ce que le révisionniste britannique David Irving puisse exposer ses thèses au cours d'une réunion publique du parti.

Dans ses attendus, la Cour a estimé que la négation de la Shoah est *«une affirmation qui, d'après d'innombrables témoignages et documents, les jugements des tribunaux dans d'innombrables procédures et les connaissances de la science historique, est une contre-vérité flagrante»* et qu'elle ne peut donc pas bénéficier de la protection du droit à la liberté d'expression. Le même jour, elle a jugé *«anticonstitutionnelle»* l'interdiction d'un livre contestant la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la seconde guerre mondiale. La décision de la Cour suprême de Karlsruhe ne résout pas la polémique engagée le mois dernier en Allemagne sur la «nature du délit» représenté par la négation du génocide. Elle se borne en effet à estimer que cette négation est une calomnie envers les juifs vivant en Allemagne. La Cour de cassation fédérale avait été vivement critiquée le mois dernier après avoir annulé une peine d'un an de prison avec sursis contre le président du NPD, Günter Deckert, condamné en première instance pour *«incitation à la haine»*. Les juges avaient estimé que la négation de la Shoah est certes une atteinte à la mémoire des victimes, mais non une atteinte explicite à la dignité de l'homme. Ignatz Bubis, président du Conseil central des juifs d'Allemagne, avait qualifié ce jugement de *«mode d'emploi pour nier Auschwitz sans être puni»*.

HENRI DE BRESSON

Démission d'un collaborateur de M. Scharping. – Membre de l'équipe de campagne électorale du Parti social-démocrate (SPD) et proche collaborateur de Rudolf Scharping (candidat à la chancellerie), Christoph Zöpel a donné sa démission, vendredi 29 avril, en raison d'un désaccord profond sur le programme de gouvernement de son parti. Il critique notamment l'abandon dans ce programme du SPD de l'instauration d'une limitation de vitesse sur les autoroutes à 120 km/h et de l'augmentation des taxes sur l'essence. – *(AFP.)*

ITALIE

Huit ans de prison pour le conseiller de l'industriel Raul Gardini

ROME

de notre correspondante

Sergio Cusani, conseiller financier et homme de confiance de Raul Gardini, l'industriel qui s'est suicidé en juillet dernier, ne savait probablement pas que son procès allait devenir le procès-symbole de l'«ancien régime».

Impliqué dans des affaires de corruption, il avait demandé à passer immédiatement en jugement et le ministère public du tribunal de Milan n'a pas hésité à le contenter.

Pendant les cinquante-deux séances du procès Enimont qui ont rythmé ces six derniers mois, les Italiens ont pu suivre les débats pratiquement en direct à la télévision. L'accusé, Sergio Cusani, y faisait presque figure de personnage secondaire tandis que défilaient les uns après les autres tous les hommes politiques déchus, de Bettino Craxi à Arnaldo Forlani, l'ex-secrétaire de la Démocratie chrétienne.

De simples témoins. Pourtant, ce sont leurs noms qui ont été cités tout au long de la reconstitution pointilleuse faite par le magistrat Antonio Di Pietro du parcours des milliards de pots-de-vin déversés dans les caisses des différents partis politiques de la péninsule, au moment de la tentative de fusion entre le groupe chimique de Gardini, la Montedison, et l'Office national des hydrocarbures d'Etat, l'ENI.

Le suicide de son ami

Le procès des responsables politiques se fera peut-être. Pour l'instant, Sergio Cusani paie, lui, le prix fort. Le tribunal l'a condamné à huit ans d'emprisonnement – l'accusation n'avait requis que sept ans – à seize millions de lires d'amende et surtout, à restituer à Montedison les 167 milliards de lires distribués.

Sergio Cusani a écouté la condamnation le visage figé. Cet ancien «soixante-huitard» n'a jamais voulu réellement parler.

Ce n'est qu'après le dur réquisitoire du magistrat et la défense passionnée de son avocat, Sergio Spazzali, qu'il s'est adressé au tribunal. Pour attaquer une enquête qui, selon lui, a conduit Raul Gardini, son ami, au suicide.

Il a accusé le parquet de Milan d'avoir toujours refusé de l'entendre, préférant frapper un grand coup et l'arrêter, pour améliorer l'image des juges milanais. Gardini, quelques heures avant sa probable arrestation, se donna la mort.

Le verdict a été prononcé quelques heures seulement après la désignation de Silvio Berlusconi comme premier ministre. Comme si l'on tournait une page. – *(Intérim.)*

Les alliés de Silvio Berlusconi présentent leurs exigences

Silvio Berlusconi, président du conseil italien désigné, s'attelle désormais à la difficile tâche de former un gouvernement tandis que les alliés de son mouvement, Forza Italia, font connaître leurs exigences. Jeudi, M. Berlusconi avait prévenu que de *«longs délais»* seraient sans doute nécessaires pour présenter une équipe *«qui donne les meilleures garanties» au pays»*. *«Ce sera un long bras de fer»*, a rétorqué le chef de la Ligue du Nord, Umberto Bossi.

Quant à l'idéologue du mouvement fédéraliste, Gianfranco Miglio, il a ouvertement souhaité un échec du patron de presse en lançant : *«Si la tentative de Berlusconi échoue, ce serait d'autant mieux pour l'Italie.»* Roberto Maroni, numéro deux de la Ligue, n'a pas exclu que cette dernière se retire du gouvernement et se contente de lui accorder son soutien parlementaire si elle n'obtient pas ce qu'elle réclame, notamment sur le plan du fédéralisme que M. Berlusconi a jugé *«souhaitable»*, sans plus. En outre, la Ligue demande plusieurs ministères-clés, dont le ministère de l'intérieur.

L'autre allié de M. Berlusconi, Gianfranco Fini, dirigeant de l'Alliance nationale-MSI (néofasciste), a déclaré, vendredi, que son mouvement avait vocation à être *«le moteur du gouvernement»*. M. Fini a exigé que les choix concernant le programme politique soient effectués de façon pleinement collégiale au sein de la nouvelle majorité. Dans l'après-midi de vendredi, M. Berlusconi a réuni, au siège de Forza Italia les responsables de cette majorité pour discuter, précisément, du programme de gouvernement. Comme à l'accoutumée, il s'est montré optimiste à l'issue de cette rencontre, qui, selon lui, *«a servi à faire la clarté»*. – *(AFP.)*

EUROPE

ESPAGNE

Un mandat d'arrêt a été lancé contre l'ancien directeur de la Guardia Civil

Un mandat d'arrêt a été lancé, vendredi 29 avril, contre Luis Roldan, ancien directeur général de la Guardia Civil (gendarmerie), recherché pour diverses malversations.

MADRID

de notre correspondant

Luis Roldan était, il y a encore moins de six mois, directeur général de la *Guardia Civil*. Aujourd'hui, il est l'homme le plus recherché du territoire. Le procureur du tribunal de Madrid a demandé que son passeport lui soit retiré et ordre a été donné à la police de surveiller les frontières afin que celui qui, pendant sept ans, fut le grand patron de l'équivalent de la gendarmerie ne quitte pas le pays. Les forces de l'ordre l'ont d'abord recherché en Galice, où des rumeurs indiquaient qu'il pouvait avoir trouvé refuge. Après une convocation infructueuse pour le jeudi 27 avril, le juge Ana Maria Ferrer lui avait donné jusqu'à vendredi pour se présenter à son cabinet. Le magistrat entendait non seulement lui retirer son passeport, mais l'obliger à se présenter tous les dix jours.

Luis Roldan ne s'est pas présenté vendredi. Son épouse Blanca Rodriguez est venue à sa place en expliquant que son mari était plongé dans *« la plus profonde dépression »*. Mais, faute de présentation d'un certificat médical et du passeport requis, Mme Ferrer a décidé de lancer un mandat d'arrêt. Le porte-parole du gouvernement, Pedro Rubalcaba, a affirmé que les forces de sécurité feraient en sorte que M. Roldan soit mis immédiatement à la disposition de la justice.

Officiellement, Luis Roldan a disparu. Son avocat n'a pas eu de nouvelles depuis une semaine. Samedi matin, les autorités s'interrogeaient sur la possibilité que l'ancien directeur de la Guardia Civil ait pris la fuite à l'étranger.

Devant le tollé suscité par cette affaire, le ministre de l'intérieur Antoni Asuncion a décidé, fait exceptionnel, de réunir une conférence de presse samedi.

Le sort de M. Roldan paraît cependant pratiquement scellé, du moins s'il est retrouvé. La commission parlementaire chargée d'élucider les agissements suspects de ce socialiste – dont l'appartenance au parti vient d'être prudemment suspendue – avance en effet à grands pas (*le Monde* du 17 février).

Commissions et surfacturations

Les éléments démontrant l'enrichissement frauduleux et les malversations s'accumulent, à tel point que le président de la commission a estimé que *« les indices de criminalité sont suffisants »*. Le ministère des finances a ainsi transmis vendredi aux enquêteurs des documents qui porteraient sur une fraude fiscale de quelque 20 millions de pesetas (plus de 1 milllion de francs) pour la seule année 1988. Ce délit est passible de six mois à six ans de prison.

Chaque jour, la presse publie de nouveaux éléments à charge illustrant l'ampleur des *agissements frauduleux de M. Roldan*, avec notamment des commissions prélevées lors de l'attribution de marchés pour la construction de casernes. Ces pratiques, alliées à d'autres méthodes comme la surfacturation, auraient abouti selon certains calculs à des détournements estimés entre 5 et 6 milliards de pesetas (de 210 à 250 millions de francs).

Des présomptions sérieuses existent selon lesquelles il s'agissait d'un véritable réseau, dont les tenants et les aboutissants sont encore mal perçus. Le prête-nom de Luis Roldan a affirmé devant la commission qu'il s'est rendu à plusieurs reprises au siège de la Guardia Civil pour prendre possession de valises pleines d'argent liquide – dont le total dépasserait les 60 millions de pesetas (2,5 millions de francs) – avant de les déposer sur un compte en banque.

Depuis une semaine, au fil des auditions et des articles de presse, l'opinion publique découvre les nouvelles propriétés, les nombreux comptes en banque. Les membres de la commission s'interrogent sur les mouvements suspects d'argent, sur l'utilisation qui a pu être faite des fonds réservés – destinés généralement à la lutte anti-terroriste – dont Luis Roldan gérait jalousement la répartition.

On parle de compte en Suisse, de nombreux voyages à Genève au frais de l'Etat, d'appartement pour la petite amie payé avec des fonds publics. L'Espagne effarée apprend que celui qui était à la tête des hommes censés protéger ses habitants a toutes les chances d'être *un profiteur* de *haute* volée, ayant utilisé ses fonctions pour faire fortune.

Une opération « manos limpias »

En raison de l'ampleur de l'onde dévastatrice dans l'opinion publique – d'autant que ce scandale se développe au même moment que les révélations sur le comportement de l'ancien gouverneur de la banque d'Espagne Mariano Rubio, – de nombreux socialistes demandent au pouvoir de faire un geste significatif afin de dissiper l'impression de décomposition politique qui caractérise la situation.

L'ancien ministre des finances Carlos Solchaga est de plus en plus sur la sellette. L'actuel président du groupe parlementaire socialiste et successeur potentiel de Felipe Gonzalez a offert au parti de démissionner pour assainir le climat et assumer ses responsabilités. M. Solchaga sera-t-il la première victime expiatoire de l'opération *« manos limpias »* (mains propres) actuellement en gestation ?

MICHEL BOLE-RICHARD

Recomposition politique programmée aux Pays-Bas

Suite de la première page

Ce remodelage annoncé du paysage politique pourrait se traduire, en premier lieu, par un morcellement, conséquence de l'entrée à la Chambre d'une trentaine d'élus (sur 150) représentant une kyrielle de nouvelles petites formations comme les deux partis défendant *les intérêts des retraités*, ou anciennes mais renforcées, tels les trois partis protestants orthodoxes, ou les deux formations d'extrême droite. Les instituts de sondage prédisent, en second lieu, un resserrement des quatre grands courants d'opinion qui irriguent traditionnellement la vie politique néerlandaise. Ainsi l'Appel chrétien-démocrate (CDA, centre-droit), le Parti du travail (PVDA, social-démocrate), le Parti libéral (VVD, droite) et celui des réformateurs (D66, centre gauche) sont-ils crédités chacun d'une trentaine de sièges.

Cette prévision est tout simplement cauchemardesque pour la coalition gouvernementale CDA-PVDA qui serait en passe de perdre la majorité, et donc toute chance de prolonger telle quelle son mandat. Aucun des deux partis de la coalition ne serait épargné : les chrétiens-démocrates pourraient perdre au moins 20 sièges, sur 54, et le Parti du travail près d'une quinzaine, sur 49 ! Le VVD et le D66, qui détiennent actuellement 22 et 12 sièges, qui seraient les principaux bénéficiaires du recul des partis au pouvoir, crient déjà victoire.

La portée politique de ce reclassement annoncé est double. Tout d'abord, l'hypothèse d'une coalition gouvernementale sans les chrétiens-démocrates est plus plausible que jamais. Dans un pays où, pour paraphraser une formule du politologue Abram de Swaan, ce courant *« est au pouvoir depuis plus longtemps que le Parti communiste ne l'a été en Union soviétique »*, ce serait une révolution. Ensuite, même au cas où cet aggiornamento n'aurait pas lieu, un parti chrétien-démocrate diminué ne sera sans doute plus en mesure de se poser en pivot du jeu politique à La Haye. C'est donc autour du Parti du travail que paraît devoir s'organiser la prochaine coalition, son appui étant indispensable à toute constellation, avec ou sans le CDA ! *« Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vécu des élections aussi ouvertes »*, se réjouit Wim Appel, un ingénieur-conseil d'Utrecht. Mais ses compatriotes sont une minorité à partager ce point de vue : la campagne électorale a laissé les Néerlandais assez indifférents. Il est vrai qu'elle a été essentiellement dominée par la stratégie post-électorale des têtes de liste – qui convolera avec qui ? – et que les débats d'idées ont été largement éclipsés par la nervosité révélatrice du CDA.

Mais l'humeur des électeurs reste bien plus sereine que celle du « microcosme ». *« C'est le cirque habituel de La Haye »*, entend-on. Cees Bos, un retraité de Loosdrecht, et Hans Agelink, un teinturier de Zeist, trouvent ainsi les mêmes termes pour qualifier le jeu politique de la capitale. Plus doctement, les commentateurs appellent cela *« la coupure »* entre la politique et les citoyens, qu'une enquête du quotidien *NRC Handelsblad* vient d'illustrer, après que trente de ses journalistes eurent sillonné le pays.

« Les trois préoccupations premières du pays sont les étrangers, le chômage et l'avenir de l'AOW » (du nom de l'allocation-retraite versée à tous les Néerlandais atteignant soixante-cinq ans) constate le journal. Or il n'a été que très incidemment question de ces trois thèmes durant la campagne électorale, comme de celui de l'insécurité. Un décalage qui inspire à Jan Kerssens, un comptable d'Amsterdam, cette comparaison désabusée : le pays profond et ses responsables sont comme *« deux voitures lancées en sens contraire sur la même autoroute »*. Bilan de la collision, mardi soir.

CHRISTIAN CHARTIER

Le mystère Lubbers

Contrairement aux législatives *de 1986 et de 1989, le chef du* gouvernement sortant, M. Ruud Lubbers, ne mène pas cette année la liste du Parti Chrétien-démocrate (CDA). Cela conformément au souhait qu'il avait émis, il y a déjà cinq ans, de prendre du champ après douze années (un record national et européen) passées à la tête du gouvernement. Dans cette logique, M. Lubbers avait très vite adoubé un dauphin, en la personne d'Elco Brinkman, haut-fonctionnaire devenu ministre de la culture dans ses deux premiers cabinets puis président *du groupe parlementaire chrétien-démocrate*.

Désigné au début de l'année tête de liste du CDA, et donc premier ministre virtuel, M. Brinkman n'a pourtant pas occupé longtemps le devant de la scène électorale. Ses déboires médiatiques (la presse écrite ne l'aime guère et une chaîne de télévision a révélé qu'il était administrateur de la société d'un oncle accusé de fraude fiscale), le premier coup de semonce reçu par le CDA lors des municipales du 2 mars et les sondages calamiteux pour *sa formation ont en effet* poussé Ruud Lubbers à sortir de sa réserve.

Et depuis trois semaines, l'absent qu'il devait être se fait omniprésent, multipliant les déclarations néfastes... à son propre prince-héritier ! *« Je ne l'ai jamais présenté comme le futur premier ministre »*, *« il a été désigné trop tôt »*, *« M. Kok (actuel vice-premier ministre et tête de liste du Parti du travail) n'est pas plus mauvais que lui »*.

Nul n'explique rationnellement cette attitude de Ruud Lubbers, politicien roué dont personne ne veut croire qu'il cède à la panique dont le CDA est la proie. *« Il a du mal à partir »*, a estimé M. Brinkman, comme pour conjurer le spectre d'un *retour de son « père spirituel »*. L'après 3 mai lèvera le mystère Lubbers, en libérant notamment l'intéressé du silence qu'il s'est toujours imposé, par respect pour sa fonction, quant à son *ambition, supposée, de succéder* à Jacques Delors à la tête de la Commission européenne.

Ch. C.

Accord sur le retrait des soldats russes de Lettonie

Les présidents russe et letton, Boris Eltsine et Guntis Ulmanis, ont signé, samedi 30 avril à Moscou, des accords prévoyant le retrait avant le 31 août des 13 000 soldats russes stationnés en Lettonie, a annoncé l'agence *Itar-Tass*. Les accords prévoient notamment une aide financière pour le retour en Russie des retraités militaires russes et la location pour cinq ans et demi à la Russie de la station radar stratégique de Skrunda, dans le nord-ouest de la République balte. – *(AFP.)*

EN BREF

IRLANDE DU NORD : un « informateur » de la police tué par l'IRA. – La police a découvert, vendredi 29 avril, dans le sud de l'Irlande du Nord le corps d'un homme, à l'endroit précis où l'Armée républicaine irlandaise (IRA) avait annoncé dans l'après-midi avoir jeté le corps d'un *« informateur »* de la police, après l'avoir exécuté. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : restitution des biens juifs. – Le parlement tchèque a adopté, vendredi 29 avril, une loi sur les restitutions et compensations financières des biens des juifs confisqués sous le protectorat nazi de Bohême-Moravie (*1939-1945*), a annoncé l'agence CTK.

Le premier ministre japonais à Paris les 4 et 5 mai. – Le nouveau premier ministre japonais, Tsutomu Hata, se rendra en visite officielle à Paris, les 4 et 5 mai prochain.

PROCHE-ORIENT

Israéliens et Palestiniens ont conclu un accord économique

Israéliens et Palestiniens ont signé, vendredi 29 avril à Paris, un accord définissant les relations économiques entre Israël et les territoires occupés. Il entrera en vigueur dès le paraphe de l'accord d'autonomie, en principe la semaine prochaine.

« Un accord qui prend en compte les intérêts et les besoins respectifs des deux parties et essaie de fournir des solutions justes à leurs problèmes. » C'est en ces termes que le ministre israélien des finances, Abraham Shohat, a défini l'accord qui va régir les relations économiques entre son pays et les territoires palestiniens pendant la période intermédiaire.

Les négociations achoppaient principalement sur les problèmes d'importation et de droits de douane, les Palestiniens désirant bénéficier d'une liberté que les Israéliens ne souhaitaient pas leur accorder. Selon les termes du compromis qui est intervenu, Tel-Aviv et l'Autorité palestinienne (AP) auront une politique d'importation *« quasiment »* identique. *« Néanmoins*, précise l'accord, *l'AP pourra importer des produits à des tarifs douaniers différents de ceux qui s'appliquent en Israël, à la suite de procédures agréées en commun. En outre, l'AP pourra importer des produits en provenance des pays arabes dans des quantités limitées, mutuellement agréées. »*

S'agissant des questions monétaires, l'accord de Paris prévoit que *« l'AP établira une autorité monétaire »*. Celle-ci jouira de certaines des prérogatives d'une banque centrale. Elle aura pour mission d'assurer *« le contrôle et la supervision des banques opérant dans la zone* [sous autonomie], *la détermination dans certaines limites des ratios de liquidités des dépôts, la gestion des réserves de change et la supervision des transactions en devises étrangères »*. Il n'y aura pas, en revanche, création d'une monnaie palestinienne et *« le shekel israélien constituera un moyen de paiement légal dans les territoires autonomes »* au même titre que le dinar jordanien et le dollar.

Autre dossier résolu, celui de la taxation. L'administration palestinienne, précise l'accord, *« conduira sa propre politique en matière de taxation directe, y compris l'impôt sur les personnes et les sociétés, les taxes immobilières et municipales »*. Par ailleurs, Israël s'engage à transférer à l'AP *« 75 % des revenus sur les impôts collectés des Palestiniens travaillant en Israël »*. Pour les taxations indirectes, *« un système de TVA similaire à celui en vigueur en Israël sera conduit par l'AP. Les taux de TVA de l'AP varieront entre 15 % et 16 % »*.

Les autres volets de l'accord concernent le travail (*« le principe de base est de permettre un mouvement mutuel de la main-d'œuvre »*), l'agriculture (*« les produits agricoles de l'Autonomie entreront librement en Israël »*), les produits manufacturés (*« entière liberté de mouvement »*), le tourisme (création d'une administration touristique palestinienne) et les assurances.

Lors d'un « point presse » qui a suivi la signature de l'accord, Abou Alaa, le représentant palestinien, et M. Shohat ont réclamé l'aide financière de la communauté internationale. *« Je lance un appel aux donateurs internationaux et à la Banque mondiale pour qu'ils mettent fin à leurs réticences à financer les dépenses courantes de l'administration palestinienne »*, a déclaré Abou Alaa. M. Shohat a appelé les pays arabes à lever leur boycottage d'Israël et a affirmé que son pays considérait *« le succès dans la reconstruction de l'économie palestinienne comme étant le succès de tout le processus de paix »*.

Le processus de paix

« Le protocole de Paris pose les jalons de notre indépendance »

nous déclare le chef de la délégation palestinienne

Abou Alaa a le succès modeste, mais il ne se prive pas de le savourer. Pour le chef de la délégation palestinienne aux négociations économiques avec Israël, le « protocole sur les relations économiques », signé vendredi 29 avril à Paris avec les représentants de l'Etat juif, *« porte les symboles de la souveraineté palestinienne »*. *« Il pose les jalons d'un Etat palestinien indépendant »*, objectif ultime déclaré des Palestiniens lorsque sera discuté le statut définitif des territoires occupés. Un objectif qu'Israël récuse jusqu'à présent.

Abou Alaa, de son vrai nom Ahmad Koreï, a dirigé une équipe d'une cinquantaine d'experts économiques, *Palestiniens de l'intérieur* des territoires occupés pour la plupart. Les négociations ont duré près de six mois, étalées sur neuf sessions, soit au total 450 heures d'un travail d'Hercule et de fourmi à la fois. Les Palestiniens avaient en effet en face d'eux de hauts fonctionnaires d'Etat rôdés à la négociation et aux subtilités politiques – alors qu'ils ne sont eux-mêmes que de très bons spécialistes. Il leur fallait d'autre part tenir compte des réalités et des besoins prioritaires sur le terrain.

Avec le bon sens de ceux qui manipulent des chiffres, les économistes palestiniens savaient que la volonté des « politiques » de l'OLP de brûler les étapes, en dotant l'« autogouvernement » palestinien de tous les attributs de la souveraineté – en l'espèce, une banque centrale et une monnaie –, relevait davantage du souhait que de la réalité. Et cela pour deux raisons. D'abord parce que les bases du processus de paix, telles qu'elles ont été définies à Madrid en 1991 et acceptées par l'OLP, prévoyaient une solution en deux étapes pour les territoires occupés. Ensuite parce que l'émission d'une monnaie palestinienne au cours de la période intérimaire l'exposerait à une déstabilisation jordanienne et israélienne.

Pour autant, insiste Abou Alaa, aucune porte n'est définitivement fermée. *« Les deux parties continueront de discuter la possibilité »* d'émettre une monnaie palestinienne, prévoit le protocole. D'ores et déjà, il fait valoir que l'*« autorité monétaire »* palestinienne qui va être créée aura tous les pouvoirs d'une banque centrale, à l'exception de celui de l'émission d'une monnaie.

Pour comprendre les acquis, ajoute Abou Alaa, il suffit de comparer la situation qui prévalait avant cet accord et ce qu'il en sera après. *« Aussitôt après avoir occupé la Cisjordanie et Gaza en 1967*, explique notre interlocuteur, *Israël a fermé les banques, les bureaux de change et les établissements financiers. Il a lié les balances palestiniennes du Commerce et des paiements aux siennes propres. Il a bouclé la Cisjordanie et Gaza, leur imposant son propre système douanier. Il a imposé des licences d'exportation liées à ses propres plans. »* La liste est longue qu'il égrène, de la privation de toute indépendance palestinienne.

Or désormais, dès l'entrée en vigueur de l'accord sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho – qui devrait être signé le 4 mai au Caire – et malgré les restrictions imposées par le protocole, les Palestiniens vont jouir d'une large marge d'autonomie. Le texte prévoit qu'il s'agit d'un *« accord contractuel »*, donc provisoire – pour la durée de la période intérimaire.

A la différence de l'accord d'autonomie qui ne concerne, dans un premier temps, que la bande de Gaza et la région de Jéricho et devrait être étendu ultérieurement – en principe le 13 juillet –, avec des aménagements, au reste de la Cisjordanie, le Protocole de Paris concerne l'ensemble de ces territoires. Seule son application se fera selon le même calendrier que celui de l'accord politique.

Ce n'est pas un hasard si la signature du Protocole a suivi de quelques heures l'annonce au Caire du paraphe, la semaine prochaine, de l'accord sur l'autonomie. *« Yasser Arafat et Itzhak Rabin ont sans doute peu dormi au cours des dernières quarante-huit heures »*, déclarait vendredi un diplomate israélien. Le chef de l'OLP et le premier ministre israélien ont été en permanence sollicités par les négociateurs. La décision de conclure a été prise peu avant minuit jeudi et l'accord n'a été bouclé que deux heures avant la cérémonie de signature.

Sans vouloir minimiser les difficultés de la négociation elle-même, elle ne pouvait pas être conclue, du point de vue palestinien, avant un accord politique. C'est désormais chose faite. Mais cela prouve aussi que le succès que représente le Protocole est tributaire de celui des négociations politiques.

Propos recueillis par
MOUNA NAIM

AFRIQUE

M. Boutros-Ghali propose à l'ONU une action militaire au Rwanda

Suite de la première page

Par ailleurs, dans un rapport publié vendredi soir, le Haut-Commissaire pour les réfugiés estime qu'au cours des précédentes vingt-quatre heures, plus de deux cent cinquante mille civils rwandais se sont réfugiés en Tanzanie. Selon le HCR, cet exode est *« le plus grand et le plus rapide jamais observé de par le monde »*. Dans un communiqué de presse, Kenneth Roth, le président d'une organisation de défense des droits de l'homme à New-York, le *Human Rights Watch*, a indiqué que la radio du gouvernement rwandais, la radio des Milles-Collines, a fixé le 5 mai comme date butoir pour achever le « nettoyage » de la minorité tutsie dans le pays. Les funérailles du président Juvénal Habyarimana, disparu le 6 avril dans l'explosion de son avion, sont prévues pour cette date.

Avant de recevoir la lettre de M. Boutros-Ghali, les membres du Conseil étaient déjà réunis à huis clos pour adopter une déclaration présidentielle sur la détérioration de la situation au Rwanda. Dans cette déclaration, adoptée samedi, le Conseil condamne les massacres des civils. Il accuse les forces gouvernementales d'être à l'origine de ces massacres et leur demande de prendre *« des mesures effectives pour empêcher de nouvelles attaques contre les civils dans les zones qu'ils contrôlent »*. Alors que le Rwanda était à feu et à sang, les diplomates se sont querellés sur l'utilisation, dans le texte, du mot *« génocide »* pour décrire le carnage. Ce terme n'a finalement pas été retenu. Le représentant du gouvernement intérimaire du Rwanda occupe actuellement un siège au Conseil de sécurité.

La présidence du Conseil sera assumée, dimanche 1er mai, par le représentant du Nigéria, Ibrahim Gambari. Selon M. Gambari, une des solutions envisagées au Conseil pourrait être l'envoi de soldats des pays membres de l'ONU, mais, a-t-il dit *« il faut que le coût d'une telle opération soit entièrement pris en charge par les Nations unies »*.

Dans son projet de déclaration, le Conseil avait envisagé de menacer les parties en guerre d'un embargo sur les armes. *« Je ne vois franchement pas l'utilité d'une telle menace*, s'est exclamé un représentant de l'UNICEF, *ils sont en ce moment même en train de se massacrer à coups de machettes, de couteaux ou de pierres. »* Selon lui, *« des milliers de corps en putréfaction et l'eau contaminée augmentent considérablement le risque d'une épidémie de choléra »*.

AFSANÉ BASSIR POUR

AFRIQUE DU SUD

Les élections se sont terminées dans un climat de satisfaction presque générale



Les premières élections multiraciales sud-africaines ont pris fin, vendredi 29 avril, à 19 heures, avec une journée de retard sur le programme initialement prévu. Le dépouillement a commencé dès samedi matin. Selon le porte parole de la Commission électorale indépendante (IEC), chargée de l'organisation du scrutin, les résultats devraient être connus dimanche soir 1er mai.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

« Substantiellement » : l'adverbe est en train de devenir le mot-clé de la politique sud-africaine. C'est en effet lui – et ses synonymes – que les autorités emploient pour qualifier les élections qui viennent de se terminer. Selon tous les responsables qui, jusqu'à maintenant, ont pris la parole, le scrutin a été *« substantiellement libre et honnête »*. Une façon élégante de ne pas nier les problèmes tout en ne remettant pas en cause les résultats.

Il est pour le moment difficile d'avoir une vue d'ensemble de toutes les difficultés qui ont émaillé ces quatre jours de vote. Et il est encore plus difficile d'apprécier les conséquences qu'elles auront sur les résultats. Les retards consécutifs à une relative désorganisation n'ont pas nécessairement altéré le scrutin ; les solutions d'urgence mises en œuvre n'ont pas non plus été sans effet, notamment au Kwazoulou, région où la farouche concurrence entre candidats du Congrès national africain (ANC) et de l'Inkatha pouvait inciter leurs partisans à donner un coup de pouce à l'Histoire.

C'est dire que la décision d'octroyer à ces élections le label de *« libres et honnêtes »* sera prise, avant tout, en tenant compte d'une contrainte insurmontable : l'Afrique du Sud ne peut politiquement pas se permettre de recommencer ces élections.

« Succès exceptionnel »

Pour sa part, le président De Klerk a déjà manifesté sa satisfaction vendredi soir. M. Mandela avait fait de même quelques heures auparavant, en dépit de son accès de colère de la veille devant les difficultés d'organisation, assimilées à du *« sabotage »*.

Un mot malheureux que l'ANC, le lendemain, a laborieusement relativisé. Le juge Kriegler, président de la commission électorale, a estimé, lui, que les élections étaient, tous comptes faits, *« un succès exceptionnel »*.

Et il est vrai que, globalement, tout s'est bien passé, alors que les attentats à la bombe commis en début de semaine pouvaient laisser craindre le pire. Aucun incident majeur n'a été signalé dans la plupart des neuf mille bureaux de vote dispersés à travers le pays. La campagne électorale s'est bien déroulée, l'administration a déployé d'énormes efforts pour permettre à tous les Sud-Africains de voter, l'armée a mis son matériel et son savoir-faire à la disposition des organisateurs, et la police a arrêté les quelques dizaines de néonazis qui semblent à l'origine des attentats. Bref, et malgré quelques ratés, la machine a fonctionné, provoquant l'admiration des observateurs étrangers habitués des élections africaines.

Durant ces quatre jours de scrutin, la violence, aussi, a spectaculairement décru. Les cités noires, qui, dans la région de Johannesburg ou de Durban, sont ravagées par les affrontements politiques et la criminalité, sont restées d'un calme inhabituel, comme si, le temps d'un événement historique exceptionnel, elles suspendaient les hostilités.

Une « trêve » identique avait été constatée en 1990, au moment de la libération de Nelson Mandala, lorsque la criminalité avait spectaculairement baissé durant quelques jours.

Enfin, les élections auront permis à beaucoup de Sud-Africains sinon de se connaître, du moins de commencer à se parler. Dans une société où les groupes raciaux homogènes demeurent très fermés, tous les observateurs auront été frappés par la bonne humeur, presque la solidarité, qui règnait devant les bureaux où Blancs et Noirs attendaient patiemment de pouvoir voter.

Sans doute les difficultés de demain effaceront-elles cette impression. Mais les élections auront au moins montré, l'espace de quelques jours, que les Sud-Africains partagent désormais une histoire commune.

GEORGES MARION

Curiosité, intérêt et symbole

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Les élections sud-africaines auront suscité une curiosité et un intérêt à la mesure du symbole que constitue la fin de l'apartheid. Outre quelque deux mille journalistes, plusieurs milliers d'observateurs sont venus du monde entier pour le compte de leur organisation ou pour celui des Nations unies. Anatoli Chtcharanski, célèbre dissident juif soviétique libéré du Goulag en février 1986, après neuf ans d'emprisonnement, faisait ainsi partie des vingt observateurs israéliens.

La France, pour sa part, a envoyé environ quatre-vingts observateurs dispersés dans tout le pays sous la bannière de l'ONU ou de l'Union européenne. Deux délégations parlementaires, ainsi qu'une délégation du RPR, ont aussi fait le voyage.

Cent quatre-vingts délégations étrangères sont attendues à Pretoria, le 10 mai, jour de l'investiture du nouveau président sud-africain, vraisemblablement Nelson Mandela. La délégation française sera conduite par le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie. M. Mitterrand, qui a récemment annoncé son intention de visiter l'Afrique du Sud, pourrait y venir dans le courant du mois de juin.

G. M.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Les grands chefs amérindiens à la Maison Blanche

Sur fond de chants rythmés par des tambourins, l'événement a eu valeur de symbole : pour la première fois de l'histoire des Etats-Unis, cinq cent quarante-sept chefs de tribus amérindiennes, en costume traditionnel, ont été reçus, vendredi 29 avril, à la Maison Blanche, sous une grande tente spécialement dressée dans le jardin présidentiel.

Animé du désir d'offrir *« une chance de vrai dialogue »* dans le cadre d'un *« nouveau partenariat »* avec les 1,9 millions d'Amérindiens que comptent les Etats-Unis, le président Clinton a annoncé une série de mesures visant à favoriser la souveraineté des chefs de tribu que l'administration fédérale devra désormais considérer comme des *« gouverneurs à part entière »*. « Grand-père », comme certains Amérindiens appellent le président, a souhaité que les intéressés *« diversifient leur économie »*, de plus en plus liée à l'exploitation controversée des casinos sur leurs terres. Confrontés à de graves problèmes sociaux, les descendants des « premières nations » du continent, qui vivent dans trois cents réserves dispersées dans trente-trois Etats, ont souhaité que cette rencontre contribue à leur ouvrir les voies de la *« justice, de la reconnaissance et du respect »*. – *(AFP.)*

La condamnation de l'agent double Aldrich Ames est « trop sévère », selon Moscou. – La sentence prononcée contre Aldrich Ames, ancien responsable de la CIA, condamné jeudi 28 avril à la prison à vie pour espionnage au profit de l'URSS, puis de la Russie, est *« trop sévère »*, a déclaré vendredi le porte-parole du chef des services de renseignement russes. Aldrich Ames a accepté de révéler à la CIA l'étendue de sa trahison en échange d'une peine relativement légère pour son épouse (*le Monde* du 30 avril). – *(Reuter.)*

CUBA : l'Union européenne attend les prochaines réformes économiques. – Le vice-président de la Commission européenne chargé de l'aide humanitaire, Manuel Marin, a exprimé, vendredi 29 avril à La Havane, la *« volonté politique »* de l'Union européenne d'aider Cuba sur le plan économique, en fournissant une assistance technique. Mais, a ajouté M. Marin, *« nous allons voir en quoi consiste le programme économique »* que l'Assemblée nationale cubaine doit examiner en session extraordinaire à partir du 5 mai. – *(AFP.)*

GUATEMALA : appel à la paix. – Pour la première fois en trente années de guerre civile, des représentants de l'armée ont discuté pendant trois jours, dans la capitale du Guatemala, avec des militants pour les droits de l'homme, des dirigeants amérindiens, des universitaires, des syndicalistes et des responsables de l'Eglise. Les participants, parmi lesquels huit officiers supérieurs, ont publié, vendredi 29 avril, une *« déclaration pour la paix et la démocratie »* demandant un enquête sur les violations des droits de l'homme. – *(Reuter.)*

HAITI : plus de 40 exécutions en avril. – La mission commune de l'Organisation des Etats américains (OEA) et de l'ONU a chiffré, vendredi 29 avril, à 44 le nombre *« d'exécutions extra-judiciaires et de morts suspectes »*, qui lui ont été signalées depuis le 1er avril. La mission a dénoncé *« ces crimes odieux et l'impunité dont jouissent »* leurs auteurs, qui *« terrorisent la population »*. – *(AFP.)*

PÉROU : condamnation à la prison à vie d'un dirigeant du Sentier lumineux. – Edmundo Cox Beuzeville, membre du comité central du Sentier lumineux, a été condamné, vendredi 29 avril, à la prison à perpétuité par un tribunal militaire pour *« trahison de la patrie »*, bien qu'il eût appelé les membres de son mouvement à signer un accord de paix avec les autorités. Après son arrestation en août 1993, il avait reçu en prison la visite du président Fujimori et avait échangé avec lui une poignée de main devant les caméras. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Alors que la campagne pour les élections du 12 juin commence

MM. Juppé et Lamassoure défendent une vision française de l'Europe

Alors que la France se prépare déjà à sa présidence européenne du premier semestre 1995 et que les états-majors politiques ont entamé la campagne pour les élections européennes du 12 juin, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, et le ministre délégué aux affaires européennes, Alain Lamassoure, ont présenté, vendredi 29 avril au Quai d'Orsay, les grandes orientations de la politique européenne du gouvernement Balladur. Deux priorités, – la paix et l'emploi – et une volonté – *«défendre la vision française de la construction européenne»* – ont été mises en avant. L'insistance des deux ministres à parler de la *«vision française»* de l'avenir de l'Union n'est pas sans lien avec la campagne européenne qui commence et qui s'annonce, pour l'instant, comme une pâle répétition du débat sur Maastricht.

Se drapant dans les plis de la subsidiarité, M. Lamassoure a, pour sa part, longuement insisté sur la vision d'une Europe protectrice des réalités locales et nationales (1). Il s'est inscrit en faux contre l'idée que l'Europe serait *«un rouleau compresseur qui nivellerait»* les spécificités nationales. Après le bilan flatteur de la politique européenne française depuis un an brossé par M. Juppé, le ministre des affaires européennes a affirmé que la campagne des européennes permettrait à la liste UDF-RPR de montrer que *«l'Europe fonctionne mieux quand il y a une volonté politique réelle de la France»*.

Il a rappelé que, durant la campagne de Maastricht, *«beaucoup de bobards»* avaient été lancés. Pour lutter contre les images fausses d'une Europe qui voudrait réglementer la taille des asticots (un «bobard» lancé, il y a peu, par Philippe de Villiers), la courbure des concombres ou la couleur des pantalons des pompiers anglais, M. Lamassoure souhaite une élévation du niveau pédagogique de la campagne. Il a annoncé la publication prochaine d'un jeu de 50 fiches fournissant un éventail de réponses à toute une série de questions pratiques sur l'Europe. *«Il ne faut pas refaire la bataille de Maastricht. (...) Le problème n'est plus le même qu'il y a deux ans. Le traité de Maastricht est notre outil de travail»*, a-t-il insisté en constatant que les premières escarmouches *«ne sont pas pleinement rassurantes»*.

Pour l'avenir, M. Juppé a souligné que la France avait *«l'ambition de la grande Europe»*, et que l'Union avait un *«engagement d'honneur»* envers les anciennes démocraties populaires. Les deux ministres se sont prononcés pour une Europe à géométrie variable afin d'éviter une *«dilution»* de l'Union. *«Pour donner une impulsion à cette Europe qui s'élargit, il faut qu'un certain nombre de pays, dont la France et l'Allemagne, montrent l'exemple afin que les autres, au bout d'un délai raisonnable, puissent les rejoindre»*, a expliqué M. Lamassoure, qui n'a, toutefois, pas été plus explicite quant aux mécanismes institutionnels qui permettraient le fonctionnement d'une telle Europe.

P. S.

(1) A la demande de la France, l'Union va réviser la directive «oiseaux sauvages» de 1979 dans un sens qui devrait permettre à la France de décider des dates d'ouverture de la chasse.

ASIE

Au Cambodge, tous les chemins mènent à Sihanouk

En raison de l'impasse militaire, le roi souhaite reprendre la négociation avec les Khmers rouges

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Les Khmers rouges n'étaient, sans doute, que quelques centaines quand ils ont chassé le 20 avril les forces royales du bourg de Païlin, qu'ils n'ont apparemment pas réoccupé. Ils se sont contentés de bombarder leurs adversaires, qui n'avaient guère organisé de défenses depuis qu'ils avaient pris, le 19 mars, sur la frontière thaïlandaise, la seule localité importante encore entre les mains des hommes de Pol Pot. Mais, dans cette guerre que se livrent les Cambodgiens avec leurs moyens limités, la reprise de Païlin, après celle d'Anlong-Veng en février, fait une nette différence : pour le moment, aucune solution militaire ne se dessine, et un règlement politique semble également problématique.

Les forces royales n'ont perdu que quelques pièces d'artillerie et quelques chars à Païlin. Mais, à l'échelle locale, le bilan est lourd : après trois mois d'attaques dans le Nord et l'Ouest, l'armée est à court de munitions, et le gouvernement, qui consacre déjà plus de la moitié de son budget aux dépenses militaires, n'a pas les moyens de lui en fournir. A Anlong-Veng, les forces royales avaient déjà perdu beaucoup de matériel, et un millier de soldats, souvent payés avec retard, avaient déserté. Autour de Païlin, des soldats en ont fait autant : sans attendre la contre-attaque khmère rouge, ils sont rentrés chez eux fêter le Nouvel An khmer, le 13 avril.

Revenu au Cambodge le 8, après six mois de soins à Pékin, le roi Sihanouk a très vite retrouvé sa position d'arbitre. Car, si les Khmers rouges ont les moyens de défendre les langues de terres qu'ils tiennent sur la frontière thaïlandaise, ils n'ont apparemment pas le pouvoir d'étendre leur emprise sur le reste du royaume. Dans les autres régions, leurs groupes de partisans ne se manifestent guère. Le succès de certaines opérations de sabotage est surtout dû aux négligences adverses : le 21 avril, ils ont dévalisé, après l'avoir fait dérailler, le train Battambang-Phnom Penh, car la garde du convoi, à court de munitions, s'était enfuie, et les renforts ont mis cinq heures à arriver.

De ces développements, Norodom Sihanouk, qui n'a jamais cru à une solution militaire, a conclu que mieux valait reprendre le dialogue avec les Khmers rouges. Exploitant une missive *«secrète»* de leur représentant Khieu Samphan qui lui demandait de quitter le royaume en prévision de *«troubles»*, y compris dans la capitale, le roi a convoqué une «table ronde» à Phnom-Penh, avec la participation des Khmers rouges.

Il a ainsi coupé l'herbe sous le pied aux députés, notamment ceux du Parti du peuple (PPP, ex-régime de Phnom-Penh), qui voulaient faire place aux Khmers rouges «hors-la-loi». La situation militaire ne risquant plus guère de se modifier d'ici la saison des pluies, en juin, Sihanouk a obtenu que les deux camps acceptent le principe de discussions sous son égide. Le geste est populaire : les petites gens n'ont jamais souhaité, en effet, que *«le roi règne mais ne gouverne pas»*, comme l'écrit la Constitution de 1993.

Mais ébaucher un règlement politique tient aussi, comme l'avait dit un jour Sihanouk, de la *«quadrature du cercle»*. Les positions des deux camps en présence n'ont, en effet, jamais été si éloignées. Le gouvernement demande aux Khmers rouges d'accepter au préalable un cessez-le-feu, l'ouverture de leurs zones et – ce qui paraît improbable – la remise de leurs armes. En échange de quoi, certains de leurs dirigeants pourraient rejoindre le cabinet de coalition que préside le prince Ranariddh. On voit mal, pourtant, les «rouges» se contenter de strapontins alors qu'ils tiennent le coup sur le terrain. Il est même douteux que la table ronde se réunisse, comme l'a proposé le roi, dès le 2 mai à Phnom-Penh, du fait que Khieu Samphan soulève le problème de sa sécurité personnelle.

Près d'un an après les élections organisées par les Nations unies, auxquelles les Khmers rouges avaient refusé de participer, la situation est de nouveau au point mort. Le Cambodge vit dans l'attente de négociations qui vont probablement traîner. Norodom Sihanouk ne pourra pas demeurer longtemps sur place puisqu'il doit retourner à Pékin en juin pour y subir des examens médicaux (il souffre d'un cancer).

De toute façon, les députés les plus hostiles aux Khmers rouges ont un pouvoir de veto, car ils sont assez nombreux pour bloquer une révision de la Constitution indispensable en cas de nomination de ministres khmers rouges. Bien qu'il ait repris l'initiative, le roi est donc «sous surveillance».

Si elle a contribué à mettre de l'ordre dans les finances de l'Etat, l'aide internationale n'a pas encore permis d'amorcer une vraie reconstruction. Ecrasés par l'armée vietnamienne en 1979 et 1985, marginalisés aux élections de 1993 où la population n'a pas suivi leur ordre d'abstention, les «rouges» demeurent suffisamment présents pour humilier les forces royales.

Isoler davantage la guérilla nécessiterait une réconciliation avec la Thaïlande. C'est pourquoi Hun Sen, second président du gouvernement, voulait aller à Bangkok fin avril. La reprise de Païlin l'a contraint à reporter sa visite. Puisque cette ouverture, attendue des Thaïlandais, n'a pas eu lieu, il appartient à Sihanouk de renouer le fil avec Bangkok. Dans la meilleure hypothèse, cela prendra du temps.

JEAN-CLAUDE POMONTI

CORÉE DU NORD : Pyongyang refuse à nouveau les conditions posées par l'AIEA. – La Corée du Nord continue de refuser les conditions posées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour une nouvelle inspection de ses installations nucléaires incluant, notamment, le prélèvement d'échantillons irradiés de la centrale de Yongbyon, a annoncé l'AIEA, vendredi 29 avril. – *(AFP.)*

Un colloque de parlementaires européens et russes à Moscou

Faut-il créer un Conseil de sécurité pour le Vieux Continent ?

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Je défends l'idée d'un Conseil de sécurité au sein duquel quatre ou cinq grandes puissances, dont la Russie et la France, disposeraient d'un droit de veto» : cette petite phrase, incluse dans un message adressé par Philippe Seguin, président de l'Assemblée nationale francaise, à des parlementaires européens et russes réunis à Moscou, a fait mouche auprès de ses auditeurs, au point qu'elle a été reprise telle quelle dans le communiqué approuvé, vendredi 29 avril, par les députés français et russes présents à ce colloque (1).

L'idée est présentée par ses partisans comme un pendant – ou un substitut – au partenariat pour la paix proposé par l'OTAN, mais à vrai dire sans beaucoup d'illusions. Car elle soulève deux difficultés qui sont immédiatement apparues dans les discussions : la première est que la création d'un nouveau «machin» reproduisant au niveau européen les structures des Nations unies ferait concurrence à ces dernières tout en engendrant de nouvelles frustrations entre «petits» et «grands» Européens disposant ou non du droit de veto. Et surtout que l'on exclurait les Etats-Unis du paysage, alors même que l'autre «superpuissance» y resterait. *«Il ne saurait être question de nuire à l'OTAN ou d'affaiblir en quoi que ce soit le lien entre l'Amérique et l'Europe»*, a aussitôt rétorqué Derek Prag, un eurodéputé britannique.

L'autre difficulté est de délimiter le champ d'application de l'institution souhaitée, donc de définir l'Europe. Or celle-ci reste plus que jamais une notion à géographie variable selon les institutions existantes et le statut qu'elles proposent – ou ne proposent pas – à la Russie. Si l'Europe s'arrête au Pacifique, inclut-elle l'Asie centrale et le Caucase, comme le prétend la CSCE ? Les Russes, qui sont pourtant au cœur du problème, ont encore moins que d'autres la réponse à cette question.

MICHEL TATU

(1) Organisé par Michel Pinton, parlementaire européen UDF, et Viatcheslav Nikonov, député réformateur à la Douma, ce colloque réunissait notamment, du côté français, les députés René André et Richard Cazenave (RPR), Hubert Bassot et Georges Mesmin (UDF).

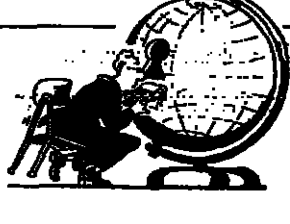
Nouvelle crise entre l'Iran et la Grande-Bretagne

Le ministère iranien des affaires étrangères a remis, jeudi 28 avril, une *«vive protestation»* au chargé d'affaires britannique à Téhéran, Jeffrey James, après *«les accusations sans fondement»* portées le jour même par Londres à propos des *«contacts»* entre l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et la République islamique. *«Nous rejetons catégoriquement les informations sur une collaboration entre des responsables de sécurité iraniens et l'IRA»*, a déclaré le directeur général du ministère iranien des affaires étrangères, Ali Ahani, tandis que Radio-Téhéran indiquait que l'Iran avait protesté auprès de M. James contre *«toutes les informations diffusées par les médias anglais à ce sujet»*.

Cette nouvelle crise menace de réduire à néant les efforts entrepris à l'automne dernier par Londres et Téhéran pour normaliser discrètement leurs relations politiques en dépit de l'affaire Salman Rushdie, l'écrivain britannique condamné à mort par l'Iran pour son livre *les Versets sataniques*. *«L'issue de cette crise est imprévisible»*, a reconnu à Téhéran une source britannique qui a requis l'anonymat, tout en ajoutant : *«Nous sommes sûrs que nos informations sont exactes»*. – *(AFP.)*

Le Parlement suédois donne son feu vert à l'adhésion au Partenariat pour la paix. – A l'unanimité, le Parlement suédois (Riksdag) a donné, vendredi 29 avril, son feu vert pour l'adhésion au Partenariat pour la paix, lancé par l'OTAN en janvier pour développer notamment ses liens avec les pays de l'Est. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES



Les vénérables cerisiers du mont Yoshino

YOSHINO

de notre envoyé spécial

Assis à un étroit comptoir de bambou surplombant la vallée, des touristes sirotent leur épais thé vert avec les petites friandises en sucre qui l'accompagnent. *«Mille cerisiers en un seul regard»*, peut-on lire sur une petite inscription.

La vue de la terrasse du sanctuaire Yoshimizu est en effet saisissante : sur les pentes des monts environnants, dont les formes s'estompent dans la brume du printemps en un ondoiement sans fin, des cerisiers en pleine éclosion, blanche et rose, se détachant sur le vert des conifères, s'étendent à perte de vue pour se fondre dans le bleuté de l'horizon fermé par des montagnes plus élevées. On en voit des milliers offrant dans leur épanouissement un spectacle somptueux.

Le mont Yoshino, au centre du département de Nara, est le lieu par excellence des cerisiers en fleur. Leur abondance est sans pareille et la variété des espèces comme des hauteurs auxquelles ils se trouvent donne aux visiteurs la chance de jouir de la floraison pendant tout le mois d'avril. Chaque année, par centaines de milliers, des touristes se rendent à cette «Mecque des cerisiers» pour y sacrifier au rite national de la contemplation de l'éclosion du printemps. Aussi Yoshino est-il un haut lieu du tourisme de masse. Trains bondés, hôtels réservés d'une année sur l'autre, bus montant et descendant les routes de montagne, armée de photographes amateurs frénétiques : l'enchantement de la floraison se mérite.

«Le blizzard des fleurs»

Endimanchés ou équipés en montagnards, chapeau de paille ou ombrelle de rigueur pour les femmes, une foule se presse au guichet des funiculaires : trois quarts d'heure de queue pour trois minutes de survol des cerisiers. Peu de jeunes, mais beaucoup de retraités, de couples avec enfants, de femmes en groupes. Une foule oppressante de prime abord, mais dont la liesse bon enfant et les bavardages enjoués sont vite communicatifs.

L'un des vrais plaisirs, c'est de faire bombance sous les arbres. On s'égaille sur les pentes et sur des nattes disposées un peu partout par les tenanciers des échoppes qui préparent brochettes de poulet ou poissons de rivière grillés, et surtout vendent bière et saké, et l'on s'installe par familles, par couples, par bandes d'amis. Puis on fera la sieste avant de partir à l'assaut des monts fleuris, par les routes de campagne pour les courageux, en bus pour les autres.

Le grand moment, celui où fusent de toutes parts les exclamations – *«Kirei, kirei!»* («Comme c'est joli!») – arrive avec un coup de brise qui provoque une neige de pétales : le «blizzard des fleurs» (*hana-fubuki*). Le contact avec la nature est l'occasion de raviver le lien social. On croise même sur les pentes de Yoshino des «cannes blanches» accompagnés d'un ami ou d'un parent : dans leur nuit, c'est la senteur du printemps qu'ils viennent humer, le chant du rossignol, dont le retour des beaux jours libère la voix, qu'ils viennent entendre.

Au mont Yoshino sont attachées des émotions qui remontent aux temps les plus anciens. Sans doute les Japonais ont-ils hérité des Chinois le goût des fleurs de prunier, mais ils ont été sans égal dans l'élaboration de l'esthétique de la fleur de cerisier, qui a modelé la sensibilité nationale. La fascination qu'exercent les mutations de la nature, son mystère et son charme, nourrit certes l'esthétique mais elle est aussi source de spéculation. Symbole de l'éphémère, la fleur de cerisier, emportée par le rythme de la nature, est aussi un point d'équilibre entre la permanence et son contraire : chaque printemps est une promesse.



L'Histoire est partout

Au début de l'époque de Nara (huitième siècle), le légendaire Enno-gyoja, sans doute un magicien exorciste, ancêtre dit-on des ascètes itinérants des montagnes et qui aurait été initiateur du *shugendo* – culte des montagnes, puisant dans la tradition du bouddhisme ésotérique et du shinto (religion première du Japon, sorte d'animisme) –, aurait fondé sur le mont Yoshino le temple Kinpusenji. La légende veut qu'il sculpta dans du bois de cerisier la figure de la divinité Zao-Gongen.

Ainsi les cerisiers devinrent-ils des arbres révérés, et les adeptes du *shugendo* se rendant à Yoshino y plantèrent des cerisiers en signe de dévotion. *«Celui qui coupe une branche de cerisier aura son propre doigt tranché»*, dit le proverbe. Une mise en garde respectée : on compte à Yoshino cinquante mille cerisiers de deux cents espèces sur 50 hectares. Le plus célèbre est le *shiroyama-sakura* (cerisier blanc de la montagne), dont les feuilles et les fleurs apparaissent en même temps, contrairement au cerisier classique, lui donnant une élégance parfaite.

Dans les effluves d'encens, le bâtiment principal du Kinpusenji, Zaodokan, est un imposant édifice reconstruit au seizième siècle, au toit couvert d'écorces de cryptomères reposant sur soixante-huit colonnes de bois délavées par le temps. C'est aujourd'hui la plus grande structure en bois du Japon avec le Todaiji de Nara, qui abrite le Grand Bouddha. Réservée aux pratiques austères du *shugendo*, elle dégage une impression de sacralité en dépit de la foule.

Difficile d'accès, le mont Yoshino était au Moyen Age une région hors du contrôle du gouvernement. Certaines grandes figures de l'Histoire, tel l'empereur retiré Godaigo (1288-1339) ou, avant lui, le preux guerrier Yoshitsune (1159-1189), accusé de trahison et poursuivi par son frère, y trouvèrent refuge. A cinq minutes du Kinpusenji s'élève le sanctuaire shintoïque Kattejinja, où, dit-on, la belle Shizuka Gozen, maîtresse de Yoshitsune et célèbre danseuse liée au monde du plaisir, faite prisonnière, fut contrainte de danser devant ses poursuivants qu'elle parvint à émouvoir. Une histoire embellie et contée dans les pièces de no ou du théâtre de marionnettes.

Perdu sur le chemin qui mène vers le «fond de la montagne», le mystérieux sanctuaire du «partage des eaux» (*mikumari*), refermé sur lui-même comme un cloître, possède un magnifique cerisier rose vaporeux, qui confère une étrange gaieté à ce lieu austère et sombre. A l'origine, Ame no mikumari Okami était la divinité de la récolte, puis, par une déformation de son nom, elle devint la protectrice des enfants.

En quittant Yoshino par la vieille route serpentant au creux des montagnes couvertes de cryptomères que suivirent Yoshitsune et Godaigo, on passe par ces villages cossus de bûcherons aux magnifiques maisons de bois dont la campagne japonaise a encore le secret. On franchit le col Tonomine, dont le nom figure dans les plus anciennes chroniques du Japon. Par endroits, d'éblouissants cerisiers forment des taches de lumière dans le vert sombre des futaies. A Yoshino, les Japonais ont le sentiment, en goûtant les beautés de la nature, de renaître en elle, mais aussi de renouer les fils de leur Histoire.

PHILIPPE PONS

Le RPR et le PS, pour célébrer le 1er mai, approfondissent leurs propositions pour l'emploi

M. Chirac souligne que « le chômage se nourrit des conservatismes et des conformismes »

Le RPR réunit, à la veille du 1er mai, une convention du monde du travail, au cours de laquelle doivent notamment s'exprimer Jacques Chirac et Edouard Balladur. Le maire de Paris devait souligner que le conservatisme et le conformisme freinent la lutte contre le chômage et souhaiter l'établissement d'un *« nouveau contrat social »*. Le premier ministre, dans un entretien au *Journal du dimanche*, partage cette analyse en affirmant qu'il faut rétablir *« le contrat social français (...), mis à mal par la crise »*.

■ M. ROCARD : le premier secrétaire du PS a symboliquement lancé sa campagne européenne, vendredi 29 avril, au milieu de jeunes en difficulté, dans une cité d'Orléans, alors que son parti organise, samedi, une nouvelle rencontre des Assises de la transformation sociale, celle-ci étant consacrée à la politique économique et à l'emploi.

Les néogaullistes vont aux sources du gaullisme. A l'occasion de la fête du travail, le mouvement, que préside Jacques Chirac, organise, samedi 30 avril et dimanche 1er juin, à Port-Marly (Yvelines), une convention qui lui permet de renouer avec *« la tradition du général de Gaulle qui, du temps du RPF, réunissait les cadres du mouvement pour parler des problèmes sociaux le 1er mai à Bagatelle »*, ainsi que le rappelle Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR.

Ouverte, samedi matin, par une rencontre, à huis clos, entre Michel Giraud, ministre du travail, et les délégués, invités à *« s'exprimer librement »*, cette convention du monde du travail devait permettre aux ténors du parti, dans l'après-midi, de s'exprimer sur un sujet qui sera, sans nul doute, au cœur de la prochaine élection présidentielle.

Après le premier ministre, Edouard Balladur, qui devait parler de la participation, et le secrétaire général, Alain Juppé, chargé de faire la synthèse d'un forum sur l'entreprise dans la cité, Jacques Chirac devait prononcer un discours donnant un aperçu de ses réflexions actuelles en matière d'emploi.

Ayant le souci de n'exprimer ni la moindre réserve ni la moindre critique sur l'action du gouvernement, M. Chirac devait profiter de cet exercice pour exposer, sereinement, ce qui apparaît, surtout, comme les premières propositions du futur candidat à l'élection présidentielle. Le président du RPR devait insister sur la nécessité absolue de faire de la lutte contre le chômage la priorité des priorités, car les *« lésions »* qu'il provoque *« ne sont ni transitoires ni superficielles »* mais, *« dans certains cas, irréversibles »*.

Reprenant un thème qui lui est cher, M. Chirac devait souligner que *« la perte d'emploi est l'antichambre de l'exclusion »* individuelle tandis que, sur le plan collectif, la société française ne pourra pas éternellement supporter *« le coût exorbitant du chômage »*. Partisan d'une *« révolution des mentalités »* s'opposant au colmatage des brèches auquel tous les gouvernements ont été contraints, il devait rendre hommage à Philippe Séguin qui, en juin 1993, avait attirer l'attention en prônant une autre politique où la bataille de l'emploi était, déjà, la priorité.

Ne pas « salarier la pauvreté »

Le maire de Paris devait s'interroger, ensuite, sur les marges de manœuvre dont disposent les pouvoirs publics, au moment où *« certains indicateurs économiques bougent dans le bon sens »*. Il devait également se féliciter de la bonne tenue de la monnaie – *« contre vents et marées »* – qui peut laisser espérer *« de nouvelles baisses de nos taux d'intérêt »*.

Tout en assurant que *« notre système d'indemnisation du chômage figure au premier rang de nos acquis sociaux »*, M. Chirac devait estimer que *« cette politique contribue à entretenir une culture d'assistance qui conduit à salarier la pauvreté, au risque de fabriquer des générations de chômeurs, sans le moindre horizon professionnel et sans la moindre perspective d'insertion sociale. »* Au rang des propositions, le président du RPR devait citer la création d'un grand service de l'emploi, la réduction du taux de cotisation à l'assurance-chômage pour les entreprises confrontées à des difficultés, l'effort d'insertion pour les 750 000 titulaires du RMI.

La troisième réflexion de M. Chirac devait porter sur *« les mesures qui auraient un effet direct sur l'emploi »*. Déplorant la recherche effrénée de la productivité dans les *« activités à l'abri de la compétition mondiale »*, il devait insister, notamment, sur le recours au temps partiel, la modulation des horaires et le développement de la préretraite progressive. Il devait citer deux exemples, déjà évoqués pendant la campagne législative de 1993 : l'attribution au chef de famille du statut d'employeur et la réduction des charges sociales supportées par les entreprises car *« la taxation du travail a dépassé les limites du supportable »*.

Se prononçant, en conclusion, pour un *« nouveau contrat social »*, selon l'expression rousseauiste reprise par François Mitterrand, dans ses vœux pour 1994, le président du RPR a affirmé que *« le chômage se nourrit des conservatismes et des conformismes qui servent, trop souvent, d'alibis à l'inaction »*.

OLIVIER BIFFAUD

Le premier ministre veut restaurer « le contrat social français »

Edouard Balladur estime, dans un entretien publié dans *le Journal du dimanche* daté du 30 avril, que *« le contrat social français traditionnel (...) était fondé sur la notion d'égalité et de solidarité »*, mais que celle-ci a été mise à mal, *« depuis vingt ans »*, par la crise. *« L'objectif que nous devons nous assigner est de restituer ce sentiment d'égalité, de reconstituer la solidarité »*, poursuit le premier ministre. *« Il est évident que l'action qui a été entreprise en 1993 et pour une période de deux ans n'épuise pas le thème de la réforme nécessaire dans notre pays »*, souligne M. Balladur.

Le premier ministre admet que c'est sur le terrain social qu'il a rencontré *« les plus grandes difficultés »* depuis son arrivée à Matignon. *« Si j'ai déçu parce que* [le redressement] *est long et difficile, je n'ai pas à m'en plaindre puisque c'est ce que j'avais dit »*, ajoute-t-il. *« Je suis toujours prêt à me remettre en cause, je n'ai pas la science infuse (...) je ne prétends pas avoir toujours, sur tous les sujets, la meilleure solution. J'essaie d'écouter ce qu'on me dit et d'avoir l'esprit ouvert »*, assure le premier ministre.

M. Balladur explique enfin, à propos du questionnaire qu'il compte envoyer à tous les jeunes entre 16 et 25 ans, que le rapport qui en sera tiré *« sera publié »*. *« Au mois de juillet, sur la base de ce rapport, nous verrons ce qu'il y aura lieu de décider »*, ajoute le premier ministre.

Après une visite à la base aérienne de Dijon

M. Balladur appelle au rassemblement autour du gouvernement

DIJON

de notre correspondante

Le premier ministre, accompagné de François Léotard, s'est rendu, vendredi 29 avril, sur la base aérienne de Dijon, où sont stationnés des Mirage 2000. C'était la première visite de M. Balladur à l'armée de l'air. Elle lui a permis d'expliciter, devant les aviateurs, les grandes orientations du Livre blanc sur la défense et du projet de loi de programmation militaire.

Après une démonstration en vol des principaux appareils de l'armée de l'air, le premier ministre a rendu une visite inopinée à la mission locale de l'arrondissement de Dijon. Là, douze chômeurs de seize à vingt-cinq ans l'attendaient pour lui poser timidement quelques questions sur leurs difficultés de tous les jours : logement, stages de formation, contrats d'insertion, recherche du premier emploi, etc. Edouard Balladur les a assurés de son souci de *« comprendre leurs aspirations »* et les a invités à les exprimer lors de la consultation que va lancer le gouvernement.

Interrogé par les responsables de la mission locale sur le devenir de ses structures d'accueil, dont certaines connaissent de graves problèmes financiers, M. Balladur les a rassurés : *« Les missions locales seront maintenues avec leurs moyens financiers actuels. »* Cependant, les collectivités locales et *« toutes les bonnes volontés »* devront apporter leur pierre à l'édifice. Ce message de *« solidarité »*, le premier ministre l'a exprimé une seconde fois à l'hôtel de ville, où l'accueillait Robert Poujade, maire de la ville et député RPR. Pour redresser la situation économique du pays, le gouvernement a besoin *« du concours de tous, dans un esprit de concorde et de rassemblement »*, a affirmé Edouard Balladur.

CHRISTIANE PERRUCHOT

La mémoire disputée de Pierre Bérégovoy

Suite de la première page

On n'avait pas voulu non plus polémiquer avec Mme Bérégovoy, qui dans la presse avait porté de vives attaques contre le parti, qu'elle accusait d'avoir lâché son mari au lendemain de la défaite des législatives. On mettait cette charge sur le compte d'une douleur trop lourde et de mauvais conseillers. Le PS avait donc décidé d'adopter un profil bas : ceux qui le voudraient iraient à titre individuel à Nevers. Et puis, entre soi on rendrait hommage à Pierre Bérégovoy, en fixant une plaque sur un mur de ce parti auquel il tenait tant.

Le malaise, l'humiliation, pourtant, n'étaient pas dissipés. L'hostilité de Mme Bérégovoy, qu'elle soit spontanée ou entretenue, faisait mal au cœur. Elle faisait aussi désordre. *« Sommes-nous devenus, nous aussi, des chiens, des pestiférés ? »*, s'interrogeait un militant socialiste. Le château, déjà fortement soupçonné ces derniers jours de jouer ouvertement Bernard Tapie contre Michel Rocard dans la campagne européenne, serait-il tombé si bas que même la mort de Pierre Bérégovoy lui fournirait matière à marquer son hostilité ?

Le coup était trop rude pour l'encaisser sans réagir. Aussi, discrètement, Mme Bérégovoy avait-elle été approchée ces derniers jours. On avait tenté de lui expliquer que le procès fait au parti – la responsabilité implicite dont elle le chargeait – était injuste. On lui a fait comprendre que « Pierre » n'avait jamais cessé d'être un ami, et que ceux qui prétendaient le contraire lui rendaient un bien mauvais service, alimentant sans nécessité une douleur, une rancœur qui n'avaient pas besoin de cela. Terriblement fragile depuis la mort de son mari, au point d'avoir dû être hospitalisée récemment, Mme Bérégovoy a fini par admettre tout ou partie de ces arguments. Et donc elle avait accepté, comme un démenti à ses récents propos, de rejoindre pour un bref instant ceux qui l'avaient sollicitée.

Dans un tailleur rose pâle, comme évanescente, elle a descendu les marches du perron, entourée de Michel Rocard et de Laurent Fabius. C'est en silence qu'elle a écouté l'hommage rendu d'une voix blanche à son mari par le premier secrétaire du parti. Pour la première fois, il a raconté sa dernière rencontre avec Pierre Bérégovoy : *« C'était le 22 avril. Un mois après la défaite ou presque. Une semaine avant son « départ ». Il avait demandé à venir me voir. Il était venu ici. (...) Notre amitié politique était indéfectible dans la défense de la politique conduite. Mais surtout il était venu – et c'est tout lui – vérifier que je lui donnais mon accord pour qu'il puisse travailler à la réconciliation du parti, qui venait de vivre un vote de fracture. Naturellement je lui ai dit un oui immédiat (...). C'était tout Pierre. »*

« Il est beaucoup de ses tout proches, a continué celui qui fut le chef d'un des gouvernements où figurait Pierre Bérégovoy, *pour penser que, dès ce moment, il pensait à son « départ ». Mon témoignage, c'est qu'il pensait d'abord à son parti et aux autres. Et je voudrais ici simplement dire que cette plaque rend hommage à l'un des meilleurs, l'un des grands parmi nous. (...) Pierre était l'exemple même de ce que notre République peut offrir aux meilleurs de ses fils. C'est pour cela que son destin fut grand, que nous savons que nous avons eu parmi nos rangs un juste et qu'il était juste aujourd'hui de lui rendre cet hommage dans la cour de son parti, en tant que parti et avec la présence de notre chère Gilberte. »*

Ils se sont embrassés, ont échangé des mots murmurés. Mme Bérégovoy, pétrie de chagrin, avait l'air sonnée. Alors que se refermaient sur elle les portes de la rue de Solférino, une cinquantaine de personnes restaient encore face à cette plaque de pierre sur laquelle avait été modestement gravé : *« Pierre Bérégovoy, militant socialiste. »*

Ag. L.

Le premier secrétaire du PS lance sa campagne européenne

Ebauche de dialogue entre M. Rocard et des jeunes en difficulté

ORLÉANS

de notre envoyée spéciale

Les voix des enfants montent des soupiraux. A la Source, dans la banlieue d'Orléans, un quartier de 25 000 habitants où se côtoient cinquante nationalités, où 25 % des habitants sont au chômage et où 40 % de la population a moins de vingt-cinq ans, c'est là, faute de mieux, que la jeunesse s'occupe : dans les caves. Des caves repeintes, qui fleurent bon le propre, et où l'on a casé tout ce qui pouvait paraître susceptible de détourner les jeunes de l'oisiveté, de la délinquance, de la drogue. Il y a les ateliers de poterie, d'informatique, de sérigraphie ou d'imprimerie. Il y a les tout-petits qui font des roulades avec un moniteur, les petites filles qui répètent un spectacle de danse.

A tous Michel Rocard lance un *« bravo ! »* enthousiaste. Parfois, il tente de dialoguer, comme avec ces adolescents qui ont eux-mêmes retapé un sous-sol abandonné pour en faire leur repaire. Dans cette tanière aux *couleurs pastel*, dont la peinture est encore fraîche, les jeunes écrasés sous les caméras sont complètement coincés. L'échange, bloqué par une timidité bien partagée, tourne court.

Et pourtant c'est là, de façon tout à fait calculée, que le premier secrétaire du Parti socialiste a décidé de lancer sa campagne européenne, et cela à la veille des Assises de la transformation sociale que le PS réunit à Rennes, samedi 30 avril, sur la politique économique et l'emploi. Le symbole est clair : si l'Europe de Maastricht a pu apparaître comme celle des technocrates et du marché, l'Europe pour laquelle s'engage aujourd'hui Michel Rocard sera une Europe de gauche, une Europe du concret, une Europe solidaire.

C'est donc ici, dans une banlieue que son ami et maire d'Orléans Jean-Pierre Sueur réhabilite et tente de sortir de l'ornière de l'exclusion, que M. Rocard donne le « la » des thèmes qu'il entend développer dans les semaines qui viennent. Il se pose en homme de terrain, maire d'une commune de la banlieue parisienne, qui connaît elle *aussi les problèmes des gens du* voyage, de l'illettrisme et des populations livrées à elles-mêmes. Il y vient bien entendu en ancien premier ministre qui s'enorgueillit de la politique de la ville qu'il a mise en place, et qu'il n'est pas question d'abandonner à Bernard Tapie, qui en fut l'éphémère ministre.

« Un optimisme fébrile »

Lui, il est là pour parler de choses sérieuses, pas pour polémiquer. *« Cela fait quarante ans que je suis attaqué. C'est une banalité. La vie politique est difficile, on ne s'y fait pas que des amis. Mais cela renforce plutôt mes convictions. Cela prouve que je deviens encombrant... »* D'ailleurs, il n'a qu'un adversaire, la liste gouvernementale, et des concurrents : *« Et on ne parle pas de la concurrence. Il n'y a que les commerciaux qui aient compris cela. »* Un petit mot sur le ralliement de Catherine Lalumière à la liste Tapie : *« La nôtre était bouclée lorsqu'elle s'est trouvée en vacance de fonction. C'est dramatique pour elle et pour nous, mais c'est comme ça. »* Fermez le ban.

Lui, il ne s'emporte que contre Edouard Balladur, qui a *« abandonné l'initiative européenne de croissance »*. Lui, il daube *« Monsieur Baudis, qui a des chaînes aux pattes, puisque chacun sait que la moitié du RPR est contre l'Europe »*. Lui, au contraire, se sent *« d'un optimisme fébrile »*, quand il évoque son engagement européen. *« Je souhaite*, dit-il, *que dans cette bataille européenne on s'occupe des gens et pas seulement des grandes figures médiatiques. »* Il s'interroge : *« Qu'est-ce que cette Europe qui s'occupe de la chasse à la palombe et pas de la chasse au musulman en Bosnie ? »* Il martèle ses propositions, un grand emprunt européen pour une politique de grands travaux, une vigilance sociale sans faiblesse, le devoir d'exporter la paix... Il s'enthousiasme : *« L'Europe ? Une aventure fabuleuse ! »*

La tonalité est donnée. Reste à gagner la bataille.

AGATHE LOGEART

Elections européennes

La liste de M. Baudis recueillerait 39 % des suffrages

Une enquête effectuée du 27 au 28 avril par l'institut CSA auprès de 1 001 personnes et publiée dans *le Parisien* daté du 30 avril montre que la liste de la majorité conduite par Dominique Baudis aux élections européennes recueillerait 39 % des suffrages. Celle du PS obtiendrait 18 % des voix, la liste FN 9 %, la liste MRG de Bernard Tapie 8 %, et la liste PC 6 %. Viendraient ensuite, au-dessous de la barre de 5 % qu'il faut atteindre pour avoir des élus, la liste de Philippe de Villiers et une liste éventuellement menée par Brice Lalonde, avec 4,5 %. La liste de Jean-Pierre Chevènement ferait jeu égal avec celle d'Arlette Laguiller et celle des Verts (3 %). La liste des chasseurs n'obtiendrait que 2 % des voix. Ces résultats, proches de ceux obtenus par BVA dans un sondage publié jeudi par *Paris-Match*, sont également voisins de ceux recueillis par IPSOS et publiés dans *le Point* daté du 30 avril, à une exception près. L'enquête d'IPSOS, effectuée du 22 au 24 avril auprès de 1 000 personnes, n'attribue en effet à la liste de la majorité que 33 % des suffrages.

EN BREF

ÉLYSÉE : M. Jospin ne croit pas à *« une déstabilisation du Parti socialiste »*. – Lionel Jospin (PS) a estimé, vendredi 29 avril, sur France-Inter, que *« personne »* n'est *« en mesure de déstabiliser qui que ce soit au Parti socialiste »*. Interrogé sur les rumeurs prêtant à l'Elysée une sympathie envers la liste menée par Bernard Tapie, M. Jospin a affirmé que *« l'on fait beaucoup de bruit pour rien »*. *« Je ne crois pas que François Mitterrand*, a-t-il précisé, *veuille en quoi que ce soit conduire ou laisser faire une déstabilisation du Parti socialiste. »*

LOIRE : le premier vice-président du conseil général exclu du RPR. – Guy Giraud, premier vice-président du conseil général de la Loire, a été exclu du RPR, vendredi 29 avril, pour avoir favorisé l'élection de Pascal Clément (UDF-PR) à la tête de l'assemblée départementale, le 1er avril, au détriment de Lucien Neuwirth (RPR).

TAPIE-BERLUSCONI : M. Millon s'inquiète du « jeu pervers de la démocratie d'opinion ». – Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, s'inquiète, dans un entretien au *Point* daté du 30 avril, du *« jeu pervers de la démocratie d'opinion »* qui *« peut très vite déboucher sur le terrorisme de l'opinion, voire sa dictature »*. Interrogé sur la réussite de Silvio Berlusconi en Italie et le « phénomène Tapie », Charles Millon avoue redouter *« l'émergence de ce fruit empoisonné de la démagogie, de la médiacratie et de la technocratie aujourd'hui à l'œuvre »*.

PRÉSIDENTIELLE : selon l'IFOP, M. Balladur est la personnalité « préférée ». Une enquête effectuée par l'IFOP les 27 et 28 avril auprès de 928 personnes et publiée dans *le Journal du dimanche* daté du 30 avril montre que 19 % des personnes interrogées donneraient *« leur préférence »* à Edouard Balladur *« en pensant à la prochaine élection présidentielle »*. M. Balladur devance nettement Jacques Chirac (10 %), Jacques Delors (10 %), Michel Rocard (9 %) et Bernard Tapie (9 %). En revanche, l'écart entre M. Balladur et M. Chirac se réduit lorsque l'on interroge l'échantillon de l'IFOP sur ses intentions de vote au second tour de l'élection présidentielle. Face à M. Delors, M. Balladur obtient 56 % et M. Chirac 51 %. Face à M. Rocard, M. Chirac devance M. Balladur de 1 point (58 % au lieu de 57 %).

UNION EUROPÉENNE : MM. Scharping (SPD) et Rocard (PS) soulignent la nécessité d'isoler le néofascisme. – Rudolf Scharping, président du parti social-démocrate allemand (SPD) et Michel Rocard, premier secrétaire du Parti socialiste, ont prôné, vendredi 29 avril, à Paris, l'isolement du « néofascisme » en Europe. M. Scharping a notamment souhaité que le néofascisme, la xénophobie et la haine contre les minorités soient *« totalement isolés, socialement et politiquement bannis »* et cela *« y compris au Parlement et vis-à-vis de ministres »* néofascistes.

MÉDECINE

Polémique après une décision de la Cour constitutionnelle

La consommation de cannabis est dépénalisée en Allemagne

La Cour constitutionnelle allemande a rendu, jeudi 28 avril, une décision spectaculaire qui provoque déjà une polémique outre-Rhin. En ordonnant aux seize Länder de cesser les poursuites à l'encontre des personnes arrêtées en possession de faibles quantités de cannabis, la Cour opère une dépénalisation de fait de l'usage du haschich et de la marijuana. Cette décision intervient deux jours après la première réunion de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies qui a eu lieu mardi 26 avril à Lisbonne (*le Monde* du 30 avril).

BONN

de notre correspondant

Les centaines de milliers de consommateurs allemands de haschich jubilent. Mais la droite conservatrice crie au scandale : *« Nous disons non »*, proclamait, vendredi 29 avril, sur toute sa « une » le quotidien populaire *Bild* à ses cinq millions d'acheteurs, après la décision de la Cour constitutionnelle de dépénaliser *de facto* la consommation de cannabis.

Dans un jugement très attendu, la Cour a en effet enjoint les seize régions fédérées (Länder) de cesser toute poursuite contre les personnes arrêtées en possession de faibles quantités de cannabis, à condition que ce soit *« uniquement en petites quantités et pour un usage privé. »* Elle leur a demandé d'unifier leur pratique et de définir ensemble à partir de quel seuil les policiers et les juges pourront prendre des sanctions.

La Cour, qui avait été saisie par plusieurs magistrats, ainsi que par un vendeur de haschich, n'a, en aucune façon, aboli la loi existante qui prévoit l'interdiction du cannabis, au grand dam des partisans les plus radicaux de la libéralisation des drogues douces. Mais, avec le poids de son autorité, elle a généralisé à toute l'Allemagne une pratique déjà en vigueur dans plusieurs Länder, surtout dans le Nord traditionnellement plus tolérant.

Législation inchangée sur les drogues dures

Ces dernières années, environ 30 000 délits de possession de cannabis n'ont pas donné lieu à poursuite. Etat pionnier en la matière, le Schleswig-Holstein a vu baisser l'an dernier de 33,4 % les infractions à la loi sur les stupéfiants, tout simplement parce qu'il a donné instruction de ne pas poursuivre les simples consommateurs dès lors qu'ils détiennent moins de 30 grammes de haschich ou de marijuana.

La tolérance des nordistes promet de belles empoignades lorsque les régions devront harmoniser les instructions données à leurs policiers et procureurs, comme le leur a ordonné la Cour. Dans les cent pages d'attendus, les huit juges constitutionnels se sont bien gardés de définir ce qu'ils entendaient par *« petite quantité »*. Le très conservateur gouvernement de Bavière, qui n'a pas eu de mots assez durs contre le jugement, refuse de faire la distinction entre drogues douces et drogues dures. Pour lui, une petite quantité équivaut à seulement un gramme, soit la quantité nécessaire pour fabriquer un « joint ». Selon une récente étude du ministère de la santé, c'est d'ailleurs à peu près la consommation trimestrielle moyenne des quelque 4 millions de fumeurs occasionnels (sur près de 80 millions d'habitants).

Les hauts cris des Unions chrétiennes du chancelier Helmut Kohl, qui en cette année électorale font campagne sur le thème de la loi et de l'ordre, ont presque fait oublier que la Cour continue de bannir le commerce et même le don de cannabis ou sa détention en grosses quantités. Les contrevenants risquent toujours une peine allant jusqu'à cinq ans de prison.

Les experts qui côtoient les drogués estiment que ce jugement n'est encore qu'un tout petit pas en avant. Ils soulignent que la Cour a laissé en l'état la législation sur les drogues dures, un fléau autrement plus important que le cannabis, qui, au pire, ne provoque que des accidents de la circulation. L'an dernier en Allemagne, 1 738 toxicomanes, pour la plupart héroïnomanes, sont morts d'une surdose. De 10 % à 20 % des crimes sont imputés aux toxicomanes en mal d'argent.

Porte-flambeau de la gauche alternative, le quotidien *Tageszeitung* a émis une autre critique : *« Le jugement ne change rien à l'économie cynique et mafieuse du cannabis »*. *« L'inoffensif chanvre »* continue d'être condamné au marché noir *« au même titre que le trafic d'armes ou d'héroïne »*, regrette le journal, qui préconise une solution encore interdite : le droit pour chacun de cultiver cette plante aux propriétés psychotropes. – *(Intérim.)*

Soulignant leur manque de qualification

L'Académie s'inquiète du nombre de praticiens étrangers dans les hôpitaux

Dans un rapport, adopté mardi 26 avril, l'Académie de médecine dénonce le laxisme du système de santé français qui confie, selon elle, trop de postes hospitaliers à des médecins étrangers insuffisamment qualifiés.

Dans un document de l'Académie de médecine, consacré aux médecins étrangers non qualifiés, exerçant en anesthésie-réanimation, chirurgie et gynécologie obstétrique, le professeur Mercadier, rapporteur, s'interroge : *« Que penser d'un système de santé qui laisse certains postes hospitaliers à des étrangers qui sont en situation critiquable, voire irrégulière ? Sinon qu'il s'agit d'un système laxiste intolérable qui n'a que trop duré. »* Il estime qu'il *« convient avant tout d'apprécier sans complaisance, mais objectivement, leur qualification et leur compétence, puis de changer les conditions futures de recrutement »*.

Dans les hôpitaux publics, sur 33 000 médecins, *« le personnel étranger rassemble 7 900 praticiens, soit 24 % de l'effectif, considérés comme* « infra-titrés » *par l'autorité administrative »*. Parmi ceux-ci, 2 900 « faisant fonction d'interne » (FFI) exercent dans des hôpitaux généraux, ainsi que 3 500 « attachés associés ». Ces FFI nommés *« en général sans évaluation de leurs connaissances »* peuvent être *« pérennisés »* ou devenir attachés associés.

20 000 étudiants étrangers sont inscrits en médecine, dont 15 500, inscrits en troisième cycle d'études, peuvent être recrutés comme FFI. 2 500 demandes d'autorisation d'exercer en France sont déposées, *« provenant surtout du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne, du Moyen-Orient et maintenant d'Europe de l'Est »*. Dans un tel contexte, l'Académie de médecine s'estime *« vivement préoccupée par l'aggravation progressive des conditions d'exercice de l'anesthésie-réanimation, de la chirurgie, de la gynécologie-obstétrique dans un certain nombre d'hôpitaux publics »* (1). Elle redoute *« la survenue possible d'incidents ou d'accidents »*.

Elle propose quatre types de solution :

1. Soumettre le recrutement des attachés associés, des assistants associés, des praticiens hospitaliers à titre provisoire *« à une évaluation préalable et pratique de leur qualification et de leur compétence »* ;

2. Réserver les postes de FFI aux étrangers admis à préparer un DIS (diplôme interuniversitaire de spécialité), une AFS (attestation de formation spécialisée), une AFSA (attestation de formation spécialisée approfondie) pour une période de temps *« strictement déterminée »* ;

3. *« Réduire progressivement le flux des médecins étrangers venant travailler dans les hôpitaux de façon à harmoniser les conditions d'exercice de la médecine dans les établissements pour garantir la même qualité de soins pour les malades »* ;

4. *« Encourager le recrutement de médecins français dans les hôpitaux généraux en augmentant leur rémunération et en améliorant leurs conditions d'exercice »*.

(1) Ces spécialités ne peuvent être exercées qu'à la double condition d'être Français et détenteur du diplôme de docteur en médecine ou membre de l'Union européenne et possesseur d'un diplôme reconnu comme équivalent et aussi d'être dûment qualifié dans la discipline choisie. Par mesure dérogatoire, des étrangers ne répondant pas à ces conditions, mais pourvus d'un diplôme de docteur en médecine et d'un certificat de qualification de leur pays d'origine, peuvent être recrutés pour exercer dans le secteur public.

COMMENTAIRE

Un risque d'amalgame

L'ACADÉMIE de médecine reprend pour partie le constat établi par le professeur Adolphe Steg dans son rapport sur la médicalisation des urgences (le Monde du 18 septembre), qui soulignait déjà les compétences « inégales » et les responsabilités « abusivement confiées » à des médecins étrangers. Pour autant, il faut se garder ici de ne pas verser dans l'amalgame aussi simpliste qu'inexact faisant de tout médecin étranger un médecin incompétent. Exerçant, comme le note le rapport, *« dans la majorité des cas au mieux de leur capacité »*, ces médecins ne sont pas les premiers responsables de la carence actuelle. C'est aussi pour combler le manque de médecins français exerçant dans les hôpitaux généraux que l'administration hospitalière utilise ainsi, au moindre coût, un grand nombre de médecins étrangers.

Sans doute faut-il effectivement mettre en place une harmonisation des modes de recrutement et un système sélectif comportant une évaluation des connaissances de ces médecins. Mais il faudrait également prévoir la mise en œuvre d'une politique d'accueil en matière de logement, de bourses et d'aides financières. Il serait enfin opportun d'envisager pour eux un allègement des contraintes administratives, spécialement en ce qui concerne les conditions de délivrance de la carte de séjour et de l'autorisation provisoire de travail.

N'est-ce pas le rôle de la France de concourir à la formation des élites – en particulier médicales – provenant de pays qui, il y a peu, faisaient partie de son empire colonial ?

FRANCK NOUCHI

REPÈRES

DÉBARQUEMENT

Les vétérans américains veulent « sauter » sur la Normandie

La trentaine de vétérans américains qui se préparent à réitérer, le 5 juin prochain, leur saut en parachute sur la Normandie il y a cinquante ans, n'en ont toujours pas obtenu l'autorisation. *« Leur demande est en cours d'étude, mais je ne peux pas dire la suite qui lui sera donnée »*, a déclaré le préfet de la Manche, Gilles Kilian, interrogé vendredi 29 avril. Objection évoquée : ce projet ne peut être compatible avec le largage officiel de cinq cents parachutistes de l'armée française, prévu dans le cadre des célébrations du Jour J.

Le grand saut aura lieu près de Sainte-Mère-l'Eglise, *« quitte à se faire descendre par la DCA, comme en 1944 »*, a rétorqué le colonel Emile-René Gueguen, représentant des vétérans américains qui se sont entraînés sur la base aérienne de San-Diego (Californie).

ÉDUCATION

Patrick Gérard nommé recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Patrick Gérard, conseiller au cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a été nommé, vendredi 29 avril au conseil des ministres, recteur de l'académie d'Orléans-Tours. Il remplace à ce poste Marie-Claude Oury, décédée le 6 avril dans un accident de voiture (*le Monde* du 7 avril).

[Né le 30 décembre 1957 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Patrick Gérard est docteur en droit, agrégé de droit public et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Assistant, puis maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), il devient, en 1992, professeur à la faculté de droit d'Orléans, ainsi qu'au CNAM, où il est également directeur adjoint de l'Institut du droit de la construction et de l'habitation. Il entre, en avril 1993, au cabinet de François Bayrou, où il est chargé des affaires juridiques et des relations avec l'enseignement supérieur. Patrick Gérard avait également été responsable national et président du Collectif des étudiants libéraux de France (CELF, proche de l'UDF) de 1978 à 1981 et président du Mouvement des jeunes giscardiens de 1981 à 1986.]

DÉFENSE

Après l'affaire Aldrich Ames aux Etats-Unis

Des « taupes » non démasquées existeraient dans les services français

La France est-elle à l'abri d'affaires similaires à celle de cet officier de la CIA, Aldrich Ames, condamné à la prison à vie pour espionnage au profit des Soviétiques depuis 1985 et démasqué seulement dix ans après (*le Monde* du 30 avril) ? Un ancien agent des services français de renseignement, Pierre Faillant de Villemarest, affirme qu'il y a des cas semblables de « taupes », au sein même des services spéciaux en France, qui n'ont pas été identifiées.

OUF ! LE "RAINBOW WARRIOR", C'ÉTAIT BIEN NOUS.

Ancien officier au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) – l'ancêtre de l'actuelle DGSE – jusqu'à sa démission en 1950, journaliste au service étranger de l'AFP pendant une dizaine d'années et, depuis, créateur du Centre européen d'information (CEI), Pierre de Villemarest s'est spécialisé notamment dans l'étude des actions menées par les services soviétiques en Europe. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages sur l'URSS et sur l'Europe des Balkans.

Dans le dernier numéro du bulletin interne à l'Association des anciens des services spéciaux de la défense nationale, M. de Villemarest relate le cas de M. Ames, *« l'espion au cœur de la CIA »*, et il évoque ses éventuelles similitudes en France.

« Croit-on vraiment, se demande-t-il, *que l'affaire Ames ne puisse survenir en France ? Il en existait en puissance à la Libération, jusqu'au sein de la DGER* [la Direction générale des études et de la recherche, qui a précédé le SDECE]. *Il en existait en puissance dans le climat du drame de l'Algérie, de 1958 à 1962. Il en a existé au Quai d'Orsay, comme à l'Elysée, même si l'opinion ne l'a pas su »*. Ces allusions visent une série d'« affaires » lancées par des « transfuges » de l'Est qui furent interrogés par les Américains : ces agents soviétiques assurèrent qu'il existait, *via* les Tchèques, un réseau – dénommé « Saphir » – travaillant pour Moscou au sein du SDECE et ils prétendirent, sans apporter de preuves tangibles, que l'entourage du général de Gaulle était circonvenu par le KGB.

Qui était « Samo » ?

Des enquêtes menées par la Direction de la surveillance du territoire (DST) n'ont abouti qu'à élaborer des soupçons sur l'état de cette « pénétration » soviétique à l'époque. On eut aussi le sentiment, d'une façon générale, que la CIA, qui n'appréciait pas la politique gaulliste, avait cherché à semer le trouble en France et à discréditer la diplomatie française jugée trop indépendante et complaisante à l'excès pour l'Est. Puis Pierre de Villemarest rapporte deux « affaires », qui sont apparemment nouvelles et qu'il a eu à connaître par des confidences de ses informateurs en simple tête-à-tête.

« Le général Grossin, qui fut patron du SDECE, me confiait en 1957 (avec promesse alors de n'en rien dire avant des années), écrit M. de Villemarest, *comment et par qui Moscou avait su, dans les trois jours, le jour et l'heure auxquels le président de Gaulle avait décidé de fabriquer l'arme nucléaire et par quelle filière ! Un de mes amis, qui fut (il vit encore) ministre de la sécurité d'un pays satellite pendant des années, poste qui couvrait l'espionnage anti-américain dans plusieurs Etats d'Amérique latine mais aussi contre la France des années 60, m'a récemment conté comment ils avaient recruté « Samo » en 1966, personnage très haut placé dans la communauté française du renseignement. A ma connaissance, « Samo » n'a jamais été arrêté, ni même démasqué »*.

C'est la première fois qu'il est fait état publiquement de cette « affaire », dite *« Samo »*, d'un agent français recruté par l'Est durant les années de « guerre froide » et apparemment jugé important dans la hiérarchie propre aux services spéciaux. M. de Villemarest, interrogé, précise que son confident est Rudolf Barak, ancien ministre tchécoslovaque de l'intérieur, mais il ne donne aucune indication sur l'identité de « Samo ».

En l'absence de toute précision supplémentaire, d'autres experts du renseignement consultés estiment *« plausible »* l'existence d'une « affaire » du type *« Samo »*. Les cas ne sont pas rares, en effet, de ces agents dont les services étrangers qui les traitaient ont réussi à préserver l'anonymat et dont le rôle – exact ou supposé – n'a pas été détecté, preuves à l'appui, après plusieurs décennies de pratique au bénéfice de leurs « manipulateurs ». En témoigne la découverte en 1984 qu'un ancien responsable de la sécurité du SDECE, décédé depuis, avait été recruté par les Roumains dans les années 60.

Durant la décennie 70, Alexandre de Marenches, qui fut appelé à la tête du SDECE par Georges Pompidou et dont l'anti-soviétisme était de notoriété publique, avait été prié par le chef de l'Etat de *« nettoyer »* les services français. M. de Marenches s'est alors séparé – en les limogeant, en les plaçant d'office en retraite anticipée ou en les remettant à la disposition de leur administration d'origine – de quelques dizaines de fonctionnaires, civils ou militaires, ou de contractuels du renseignement dont il n'était plus sûr.

JACQUES ISNARD

EN BREF

JAPON : violent séisme près de Tanegashima. – Un tremblement de terre d'une magnitude de 6,7 sur l'échelle de Richter s'est produit, samedi 30 avril à 5 h 28 (heure française), dans le sud du Japon. Situé à une soixantaine de kilomètres de profondeur dans l'océan Pacifique, entre Kyushu et la petite île habitée de Tanegashima, son épicentre a fait craindre un tsunami (raz de marée), contre lequel l'alerte a aussitôt été lancée par l'agence météorologique japonaise. Aucune victime ni dégât n'avaient cependant été signalés en fin de matinée. – *(AFP.)*

NUCLÉAIRE : une femme à la tête de la centrale de Penly (Seine-Maritime). – Pour la première fois en France, une femme, Catherine Gaujacq, trente-sept ans, va diriger une centrale nucléaire. Cet ancien ingénieur des mines de Nancy, qui va prendre en main les destinées du site nucléaire de Penly (Seine-Maritime) sur lequel deux réacteurs de 1 300 mégawatts ont été construits, est entrée à EDF, en 1980, comme cadre à la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin).

HAUTES-PYRÉNÉES : le Conseil d'Etat approuve la ligne EDF du Val Louron. – Suivant la proposition du commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable, vendredi 29 avril, à la construction d'une ligne électrique à très haute tension dans la vallée du Louron (Hautes-Pyrénées), qui doit relier Lannemezan à Saragosse, en Espagne. Le conseiller général du canton, Michel Pelieu, et le député (PR) Gérard Tremège ont tous deux protesté contre cette décision, qualifiée d'*« échec pour l'environnement »*.



Le Monde

HEURES LOCALES

L'ARC ATLANTIQUE CHANGE DE TÊTE

Jean-Pierre Raffarin vient de prendre la présidence de ce club de régions maritimes. Avec son prédécesseur Olivier Guichard, l'Arc atlantique était devenu un lobby de poids



EN guise de carte de visite, l'Arc atlantique a pris l'habitude d'énumérer ses chiffres-clés : trente régions entre l'Ecosse et l'Andalousie, environ 50 millions d'habitants vivant le long de 2 500 kilomètres de côtes, dans cinq Etats. Agriculture en crise, pêche en déroute : ses promoteurs préfèrent parfois axer leur présentation sur... les difficultés communes de ces territoires situés en marge de l'Europe économique. Créé il y a quatre ans, ce club de régions se veut d'abord un *« catalyseur d'idées »*. Malgré cette définition des plus floues et son cadre plutôt élastique, l'Arc Atlantique est rapidement parvenu à acquérir une notoriété suffisante pour devenir un lobby de poids.

Déjà, ses réflexions et ses revendications sont relayées au Parlement de Strasbourg par les députés européens de l'Atlantic Group. A Bruxelles, il s'est imposé comme un véritable interlocuteur de la Commission, et il n'a pas tardé à s'afficher en tant que rassemblement au sein du jeune Comité des régions. Une trajectoire remarquable pour un organisme qui n'a ni budget propre ni autonomie. Il ne constitue, en effet, qu'une des quatre commissions d'un organisme plus ancien : la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM). Mais qui connaît les trois autres ?

La renommée du club des côtes du Royaume-Uni, d'Irlande, de France, d'Espagne et du Portugal fait sa force. Elle est l'œuvre d'un homme, Olivier Guichard (RPR), qui veille sur lui depuis sa naissance. Le président du conseil régional des Pays de la Loire a porté cette idée. Son assemblée régionale l'a soutenu à hauteur de 4 millions de francs par an. Jusqu'à présent, ce sont les Pays de la Loire qui ont financé entièrement le fonctionnement du secrétariat général composé de quatre personnes installées à Nantes, et les dépenses de communication de l'Arc atlantique.

Du coup, Olivier Guichard a eu naturellement tendance à mener son affaire à sa façon. Sa personnalité, ses méthodes de travail déterminées semblaient définitivement indissociables de l'image de la commission Atlantique. Après deux mandats, l'homme a pourtant passé la main jeudi 21 avril, dans la grande salle de son hôtel de région. Les applaudissements chaleureux de ses partenaires ont apparemment offert à l'ancien ministre un vrai moment d'émotion, à peine gâché par le sourire victorieux de son voisin, le président du conseil régional de Poitou-Charentes, Jean-Pierre Raffarin (UDF). Ce n'est pas lui qu'Olivier Guichard avait choisi pour successeur.

Il avait longtemps espéré que Manuel Fraga, son homologue de Galice, prendrait la place. Las, l'Espagnol a décliné l'offre *in extremis*. Dès octobre 1993, lors d'une réunion à Saint-Malo, Olivier Guichard avait pris soin de faire adopter une disposition en ce sens. Il avait été alors arrêté que le président de l'Arc Atlantique, élu pour deux ans, devait avoir une autre nationalité que son prédécesseur. Le 21 avril, plutôt que de se retrouver face à une unique candidature non française, celle du Gallois E.A.B. Thomas, les membres du bureau se sont débarrassés de ce verrou sans hésiter. Le score de Jean-Pierre Raffarin a dépassé de très loin celui du Britannique.

Un programme de coopération

Devant cette passation de relais « franco-français », certains de ses compatriotes ont un peu froncé le sourcil, sans plus. L'important pour eux est de voir l'Arc atlantique enfin soustrait de l'autorité d'Olivier Guichard. D'ailleurs leur première demande a été la création d'un secrétariat général autonome soit à Rennes, afin de retrouver le giron de la CRPM, soit à Bruxelles par souci d'efficacité. Jean-Pierre Raffarin, qui mise décidément sur l'échiquier politique européen et qui devrait d'ailleurs figurer en bonne place sur la liste UDF-RPR des candidats au Parlement de Strasbourg, se déclare acquis à ce déménagement. Reste à savoir qui le financera.

Les débats sur d'éventuelles cotisations pourraient engendrer quelques nuages dans le ciel de l'Atlantique. L'Arc, en effet, n'est plus seulement une belle idée. Ses responsables ont su convaincre la Commission européenne de lui confier la gestion d'un programme de coopération, baptisé Atlantis. Elle en finance la moitié et des collectivités locales des vingt-cinq régions participantes et des investisseurs privés apportent le reste. Huit millions d'écus sont prévus pour entreprendre des actions en faveur de l'eau et de l'environnement, pour moderniser le tourisme, développer le transfert de technologies, ainsi que les liaisons maritimes et aériennes. Chacun de ses thèmes englobe une dizaine de projets qui en sont essentiellement au stade d'études.

Certains peuvent sembler modestes : des expériences de formation pour les agricultrices dans le secteur du tourisme vert, par exemple. Ou lointains. Le réseau financier FINARC, constitué de banques régionales, pourrait à terme investir dans une nouvelle compagnie aérienne assurant des liaisons entre des régions de la façade maritime. Les recherches menées sur l'informatisation des installations portuaires et sur leurs télécommunications sont malheureusement d'une actualité plus brûlante. A l'automne 1993, alors que la Commission présentait, à Bordeaux, son prototype de balise embarquée, un outil d'aide à la navigation, le littoral atlantique était envahi de détonateurs échappés d'un navire naufragé...

La fin de cette année représente pour les membres du réseau une échéance déterminante, puisque alors s'achèvera la première phase d'Atlantis. *« Un budget de 8 millions d'écus ne mérite pas d'être qualifié de levier de développement*, a lancé Jean-Pierre Raffarin. *Mais, derrière ce programme, des dossiers importants se profilent. Nous devons donc réussir techniquement, si nous voulons avancer politiquement.* » Autrement dit, les régions de l'Atlantique vont devoir non seulement faire la preuve de leur efficacité mais encore présenter un front uni à Bruxelles, quitte à surmonter leurs rivalités de prestige ou de voisinage, leurs égoïsmes nationaux, leurs divergences politiques...

Martine Valo

Ecologie

VIVE l'écologie : tel pourrait-être le slogan actuel du gouvernement qui, dans les récents dossiers traités par ses services, semble accorder une importance particulière à tout ce qui conserne l'environnement ou le cadre de vie. En une semaine il vient d'en faire par deux fois la démonstration.

Mardi 26 avril, le préfet de police de Paris a mobilisé les fonctionnaires et ses collègues des départements de la région Ile-de-France pour annoncer, à grand renfort de chiffres et de schémas, une surveillance accrue de l'air que respire les parisiens. Un système d'alerte doit permettre de prévenir les habitants et leur donner des conseils : laisser leur voiture au garage ou *« garder à la maison, les enfants et les personnes âgées », en cas de pollution intense.*

Deux jours plus tard, le Journal officiel a publié un décret, signé du ministre de l'équipement des transports et du tourisme, approuvant la révision du schéma directeur d'aménagement de l'Ile-de-France (SDRIF) qui préconise une plus grande prise en compte de la protection de la nature que dans les études antérieures. Réduction des espaces d'urbanisation, accroissement des surfaces agricoles et révision de plusieurs infrastructures de transports sont quelques-unes des orientations mises en avant pour faciliter la vie des franciliens.

Des prises de position ou des choix d'orientation qui dénotent une préocupation nouvelle du gouvernement. Certes, l'unique conseiller Vert de la Ville de Paris ne fait pas trembler Jacques Chirac, et les divisions des élus écologistes au conseil régional assurent une longévité à la présidence de Michel Giraud. Mais ces responsables RPR, comme d'autres hommes politiques de la majorité, savent que les conditions de vie des habitants des grandes métropoles font partie des préocupations majeures des électeurs.

Serge Bolloch

LE DÉBAT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE BALLIGAND

« Le département est sacralisé », nous déclare le député PS de l'Aisne, président des comités d'expansion

Président du Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP), qui regroupe les comités d'expansion, Jean-Pierre Balligand, député (PS) de l'Aisne et maire de Vervins, est aussi, au Parti socialiste, l'un des spécialistes les plus avertis des questions d'aménagement du territoire. Après le « document d'étape » publié par la DATAR, le CNERP vient de publier une contribution et de définir sept priorités. Jean-Pierre Balligand exprime ci-

« La DATAR vient de rendre public un « document d'étape » préparatoire à la future loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Quelles sont vos réactions à la lecture de ce document ?

– J'ai une opinion nuancée. Le chapitre sur les politiques à suivre est un fouillis indescriptible, du remplissage banal et un tissu de contradictions. Il est très insuffisant sur le rôle des entreprises dans l'aménagement. Au CNERP nous réclamons un zonage très précis du territoire – dont la définition est de la responsabilité stricte de l'Etat – et qui doit donner lieu à des politiques différenciées pour la création d'entreprises, les charges sociales, les services publics, les efforts de désenclavement...

» En revanche, le chapitre qui concerne les acteurs de l'aménagement m'a beaucoup plu. Voilà que nous disposons d'un document d'Etat clair qui propose des choix nets. Prenons le débat départements-régions. La DATAR n'y va pas par quatre chemins ! Non seulement le département ne perd rien de ce que les lois de 1982 et 1983 lui ont transféré mais il voit ses compétences renforcées et il en acquiert d'autres en gestion (les lycées).

Un risque d'explosion fiscale

» Le document de la DATAR met bien en lumière la dichotomie nécessaire entre l'administration de gestion (département) et de mission (région). Le département est sacralisé. On peut en penser ce qu'on veut mais ce document a une vertu : il obligera les partis politiques à expliciter leur doctrine sur le point de savoir qui doit faire quoi.

– C'est donc qu'aujourd'hui, selon vous, la confusion est totale...

– Oui. On n'y comprend rien ! L'explosion fiscale menace au niveau local ! Il faut mettre de l'ordre, c'est-à-dire établir une hiérarchie, sinon le principe de l'équité fiscale sera battu en brèche.

– Que pensez-vous de la notion de bassin de vie ?

– Elle est pertinente. C'est l'excellent cadre géographique – sept à dix cantons – pour la coopération intercommunale, l'animation économique et la répartition de la taxe professionnelle.

– Parlons justement de la taxe professionnelle. On lit dans le rapport de la DATAR des suggestions « révolutionnaires »...

– L'une d'entre elles est une folie ! Vouloir faire voter par le Parlement un taux unique national, c'est le retour du Gosplan ! On veut donc revenir sur la décentralisation et la liberté des élus locaux ? Demander au Parlement de se substituer aux maires ou aux exécutifs locaux revient à les déresponsabiliser.

Propos recueillis par
François Grosrichard

Lire la suite page 10

YVELINES

Regroupement industriel à Louveciennes

La société Bull a annoncé le prochain transfert de son siège social et de filiales à Louveciennes, dans les Yvelines, sur un site où le groupe est propriétaire de 24 hectares. Il y a cinq ans, près de 2 000 salariés travaillaient à Louveciennes. Ils n'étaient plus qu'une centaine ces derniers mois. *« C'est une bonne nouvelle pour la ville et le département »*, commente Pierre Lequiller, maire (UDF-PR), qui souligne les efforts faits par les élus locaux, qui se sont engagés à améliorer la desserte du site par les transports en commun. Bull étant installé en bordure d'une route nationale très fréquentée, un petit échangeur souterrain en facilitera l'accès aux automobilistes, un investissement de 20 à 25 millions de francs pris en charge par l'entreprise mais qui pourrait bénéficier de subventions du département et de la région.
Enfin, la commune de Louveciennes a maintenu sur les terrains de Bull un coefficient d'occupation des sols lui permettant de construire 120 000 mètres carrés de bureaux. De quoi accueillir le centre de formation du groupe et de fournir des locaux aux entreprises de sous-traitance.

SEINE-SAINT-DENIS

Romainville et son château

Depuis quatre ans, la municipalité de Romainville, en Seine-Saint-Denis, se mobilise pour l'inscription du château communal à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Ce classement lui permettrait d'obtenir des crédits de l'État pour l'aider à conserver et restaurer ce bâtiment, ancienne aile d'un palais du XVII[e], qu'elle espère inclure dans un projet de création d'un parc de loisirs sur les anciennes carrières.
Avec le soutien de l'association de sauvegarde du château, les élèves de dix écoles de la commune se sont associés à la démarche. Ils ont, avec l'aide de leurs enseignants, rédigé un petit fascicule sur l'histoire de ce domaine, ancienne propriété du maréchal, duc de Ségur.

CULTURE

LE VAL-D'OISE CÉLÈBRE LES IMPRESSIONNISTES

Dans un château d'Auvers-sur-Oise, un parcours-spectacle permet de découvrir les paysages qui ont inspiré des peintres du XIX[e] siècle

CERTES, le département a sans doute été un peu long à accepter, mais le résultat méritait la peine d'attendre. Le passé impressionniste du Val-d'Oise n'est plus une simple anecdote pour dépliant publicitaire. Il est désormais reconnu comme une réalité culturelle et sociale, et le charme de ses vallées de l'Oise et de la Seine, comme un élément moteur dans l'histoire de la peinture française.

Après avoir laissé passer l'occasion d'acquérir l'auberge Ravoux et la chambre de Van Gogh à Auvers-sur-Oise, malgré l'insistance de Robert Hue, l'actuel secrétaire national du PCF, le conseil général, ne voulant pas refaire la même erreur, s'est décidé, en 1987, à acheter pour la somme de 3 millions de francs le château de Lery. Il s'agit d'une propriété privée, située à Auvers-sur-Oise, inhabitée depuis 1980.

Sept ans après l'achat, le projet du département a abouti à une opération d'envergure. Lundi 2 mai, le château d'Auvers-sur-Oise s'ouvrira au public pour un voyage *« au temps des impressionnistes »*.

Evoquer la peinture sans aucune toile originale à montrer, le défi était d'importance. La solution fut trouvée en créant un parcours spectacle en seize étapes, avec reproduction de tableaux et reconstitution de la vie de cette fin de siècle. Au programme figurent des films vidéo, des photographies, le tout mis en scène et animé avec des effets spéciaux, des bruitages, des voies, de la musique.

Le risque était grand de créer un spectacle sans chaleur, mais l'écueil a pu être évité grâce au maître d'œuvre, Jean Saint-Bris, à l'origine également de l'aménagement de l'ancienne demeure de Léonard de Vinci à Amboise, le Clos Lucé. Grâce également au travail du coordinateur technique et artistique pour la partie audiovisuelle et du scénographe pour la partie décor. Une quinzaine d'artistes ont conçu les films et les vidéos, avec les conseils de l'historien.

Du début à la fin de ce que Jean Saint-Bris appelle *« un parcours spectacle d'interprétation »*, qui s'est donné comme objectif l'initiation artistique, quelque cinq cents reproductions de tableaux impressionnistes s'animent et se répondent. Ce voyage dans le temps s'égrène, pendant près de deux heures, en une multitude de petites scènes que l'on écoute, à l'aide d'un casque à infrarouges qui se déclenche automatiquement à chaque étape.

Mêler l'art et la vie

De l'évocation du Paris de la Commune aux explications sur la couleur, le spectateur assiste à des mises en scène qui ont pour origine un tableau ou un peintre. Le train qui semble emmener le spectateur, sans qu'il bouge, vers cette campagne et la douceur des fleuves qui ont inspiré les impressionnistes en est un exemple. Le parcours « passe » par Asnières, Bougival, Chatou, Argenteuil, Pontoise, Auvers-sur-Oise, Vétheuil et Giverny.

Sur un écran panoramique défilent ces paysages tels que les ont immortalisés Monet, Pissarro, Cézanne, Manet, Caillebotte. La peinture bouge et les personnages parlent, rendant familiers des lieux, sans commentaires trop didactiques. L'art et la vie sont intimement mêlés pour mieux faire comprendre la technique des impressionnistes.

La restauration du château et la reconstitution des jardins d'après gravure ont coûté 30 millions de francs. Le projet culturel lui-même, y compris la construction d'un nouveau bâtiment, a atteint la somme de 87,5 millions de francs, financés à 75 % par le conseil général et à 25 % par le conseil régional. Au total, ce sont deux mille mètres carrés de superficie, avec la découverte d'une nymphée et l'installation d'un restaurant dans une orangerie du dix-huitième siècle, qui ont été aménagés. Un centre d'information permet de renseigner le public sur les autres lieux à découvrir : abbayes, parcs naturels, jardins.

Le fonctionnement de l'établissement est assuré par une société d'économie mixte (SEM), dont le futur président sera Philippe Hemet (CDS), maire de Pontoise. Cette SEM, dont le capital est de 500 000 francs, est constituée du conseil général, des communes de Pontoise et Auvers-sur-Oise, de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France et d'une filiale de la Caisse des dépôts et consignations.

En 1995, la subvention du conseil général sera de 6,4 millions pour des dépenses de fonctionnement. Le montant de ces dernières étant estimé à près de 15 millions de francs, la différence devrait être couverte par les recettes d'exploitation. Les études prospectives permettent d'espérer cent mille visiteurs l'an prochain.

Pour le directeur du château d'Auvers, Jean-Michel Puydebat, comme pour Jean-Philippe Lachenaud (UDF), président du conseil général, *« il ne s'agit pas d'un musée, mais d'un complément au musée »*. Il est vrai que des conservateurs risquent de froncer les sourcils à l'évocation de ce parcours-spectacle. Mais les impressionnistes ne sont pas à une polémique près.

Pour Jean-Philippe Lachenaud, qui fut président de l'établissement public du Musée d'Orsay, le défi à relever est *« d'amener tous les publics à partager ce spectacle. Je ne veux pas que ce soit un simple lieu de loisir,* poursuit-il, *mais aussi et surtout un lieu pédagogique. Pour le Val-d'Oise, c'est fantastique. Ce sera le joyau du tourisme culturel dans le département. Nous prévoyons de dépenser 2 millions de francs pour la communication, car c'est un défi important. »*

Frédérique Lombard

► **Renseignements au (16-1) 34-48-48-50.**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE BALLIGAND

Suite de la page 9

» Je ne dis pas qu'il ne faut pas de péréquation. Elle est indispensable mais pas de cette manière. Elle doit se faire par les dotations d'Etat, d'abord. Les critères d'attribution de la DGF ou d'autres dotations devraient être inversement proportionnels au PIB régional ou départemental. Il faut jouer à la fois sur le côté incitatif et dissuasif. De même une loi pourrait obliger les régions à distribuer leurs propres crédits selon des critères tenant compte des richesses et des handicaps des zones respectives de la région.

– *Vous disiez que le bassin de vie était une entité pertinente.*

– Oui : elle est plus pertinente que le département pour la répartition de la taxe professionnelle. De même, à mon sens, c'est à cet échelon qu'il faudrait gérer l'aide sociale et l'insertion, car il est le plus proche des gens et il a la taille critique.

– *Le document de la DATAR se prononce aussi pour le référendum d'initiative populaire.*

– Bravo ! Qu'on l'appelle ainsi ou droit d'interpellation ou de pétition, c'est pareil. La démocratie est en danger. Permettez que je quitte ma casquette de président du CNERP et que je parle à titre personnel. La démocratie représentative à laquelle nous sommes habitués depuis longtemps ne permet plus de faire vivre quotidiennement la démocratie. Le citoyen connaît tout sur la Bosnie, le Rwanda, les grands sujets, mais il ignore tout de ce qui concerne sa vie publique de proximité, les impôts locaux, les équipements de sa ville, les politiques locales. Le hiatus est grave et l'on peut dire que de ce point de vue la décentralisation de 1982 est un échec.

» Tout ce qui améliorera les liens directs, la confrontation, la mise à l'épreuve, entre le citoyen et ses dirigeants locaux sera une bonne chose. La loi de février 1992 dite Administration territoriale de la République (ATR) prévoit déjà beaucoup de dispositions, par exemple sur la transparence des marchés publics. Appliquons-les !

– *Vous êtes au PS l'un des spécialistes de l'aménagement. Quelles réformes suggérez-vous ?*

– J'en vois trois. La création d'un fonds régional de « capital-développement » destiné à aider les PME en cours de création. Il serait alimenté par diverses dotations, notamment des crédits d'Etat.

» En second lieu, puisque les structures intercommunales sont appelées à se multiplier et à prendre des décisions financières de plus en plus lourdes, il faut que leurs organes de direction soient élus au suffrage universel direct.

» Il ne peut en être autrement pour des autorités qui lèvent l'impôt. C'est urgent. Enfin, en dépit des avancées réalisées, les cumuls de mandats sont encore trop nombreux. Je demande qu'une loi interdise le cumul entre la fonction de législateur (sénateur ou député) et celle d'exécutif local, départemental et régional.

» De même il n'est pas sérieux ni déontologiquement acceptable qu'on puisse être à la fois ministre et président d'un conseil régional... »

Propos recueillis par
François Grosrichard

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **L'Arc jurassien.** – Plus qu'un colloque, il s'agit d'une profession de foi. Pendant sept mois, à partir du vendredi 6 mai, les habitants de l'Arc jurassien vont être conviés à douze ateliers qui auront lieu dans douze villes françaises et suisses. Education, formation-emploi, tourisme, cultures et médias : chacun des thèmes sera abordé à l'échelle de cette région à deux versants. Mais l'important est surtout d'en débattre ensemble. L'association franco-suisse pour la promotion de l'Arc jurassien, la communauté du travail du Jura, plusieurs villes, les universités et les télévisions régionales se sont associées dans cette opération. Celle-ci se terminera par une fête, le mardi 6 décembre, date anniversaire de la votation suisse sur l'entrée de la Confédération dans la Communauté européenne. Le résultat était alors négatif.
► **Renseignements en France au (16) 81-80-00-66, en Suisse au (41-38) 33-82-82.**

■ **Les libertés de la ville.** – Un colloque sur ce thème a lieu lundi 9 et mardi 10 mai à Paris. Organisé par l'association des Amis du mensuel *Passages* en collaboration avec le conseil régional d'Ile-de-France, la mairie de Paris, la Fondation de la Maison des sciences de l'homme et l'Unesco, cette manifestation rassemblera différents responsables politiques, urbanistes, architectes, industriels français et étrangers. Des tables rondes seront organisées sur trois thèmes : réseau mondial des grandes métropoles ; urbanité et aménagement du territoire ; un social à inventer.
► **Renseignements au (16-1) 45-86-30-02.**

■ **Gestion des risques.** – La Maison des collectivités locales, que dirige Christian Julienne, organise un séminaire sur la gestion des risques dans les collectivités locales, à Paris, mardi 17 mai. Des spécialistes établiront une typologie précise des risques (naturels, industriels...), et rappelleront les obligations des villes en matière d'assurance et de prévention.
► **Renseignements au (16-1) 40-26-00-44.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Isabelle Taaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

PRINTED IN FRANCE
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Autres pays Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 — PP. Paris RP

Durée choisie :

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AQUITAINE

COOPÉRATION ET AMBITIONS ÉLECTORALES

Sur la Côte basque, vingt-quatre communes s'associent pour favoriser le développement et la création d'emplois

AVEC un peu d'avance, la saison des cerises est revenue à Itxassou. Par un vendredi pluvieux de février, les « officiels » ont débarqué dans ce petit village basque de 1 500 âmes où Jean-Paul Sartre avait ses habitudes. Cette bourgade, au nom imprononçable, est connue en Pays basque et un peu au-delà pour ses cerises. Des fruits à consommer à la fin du printemps et, mieux encore, lorsque, en confiture, ils accompagnent le fromage de brebis local.

Mise en valeur sans plan d'ensemble, la cerise d'Itxassou est menacée de dépérir, alors qu'en 1950 on en récoltait plus de 300 tonnes chaque année. Michèle Alliot-Marie (RPR), ministre de la jeunesse et des sports, est venue planter symboliquement trois jeunes arbres, annonçant la relance de cette production. Fin mars, plus de 300 pieds étaient dans le sol, soit un investissement de 18 000 francs représentant la première phase d'un programme expérimental de développement.

Cette renaissance se fait avec des plants venus de l'extérieur, notamment du Vaucluse, car les pousses autochtones sont un peu essoufflées. Les douze producteurs actuels du village sont à la tâche et la première récolte nouvelle formule est attendue à l'horizon 1997.

Réélue en mars 1993 député du sud de la Côte basque, Michèle Alliot-Marie a, quelques mois plus tard, initié une « mission de développement économique » des quatre cantons (72 000 habitants) qui correspondent à sa circonscription, la ville de Biarritz étant exclue. Objectif, mettre en valeur et rassembler les ressources locales pour créer des emplois grâce aux aides régionales et européennes. Jusqu'à présent, les initiatives dans ce secteur étaient plutôt éparpillées, comme les cerisiers au milieu des champs à Itxassou.

Fédérer les énergies

Une mission économique, un secrétariat et deux personnes à temps plein à Saint-Jean-de-Luz, s'est d'abord attachée à recueillir l'adhésion des communes. Pas une n'a manqué à l'appel parmi les vingt-quatre concernées, qu'elles soient de la même tendance politique que le député RPR ou pas. *« Quand on propose quelque chose pour l'emploi, un conseil municipal ne peut pas être contre »*, explique le maire centriste de Saint-Pée-sur-Nivelle.

La « mission pour la revitalisation économique et l'emploi en Pays basque » se propose d'investir 25 millions de francs de 1994 à 1998. Michèle Alliot-Marie, élue le 20 mars conseillère générale de Saint-Jean-de-Luz, a obtenu des vingt-quatre municipalités qu'elles s'engagent dans une convention de développement qui fait également appel au département des Pyrénées-Atlantiques, à la région Aquitaine et au fonds européen.

L'ensemble du Pays basque a été classé fin 1993 dans les secteurs relevant de l'objectif 5b de l'Union européenne, c'est-à-dire les zones rurales en difficulté. *« L'Europe est un atout décisif même si la lenteur de ses versements freine un peu nos efforts»*, confie Michèle Alliot-Marie, qui a convaincu le président du conseil régional, Jacques Valade (RPR), d'intégrer dans le plan Etat-région sa mission en Pays basque. Le programme mis en œuvre par la mission se veut *« fédérateur des énergies locales »*. Il prévoit, dans un premier temps, l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement intercantonal, la mise en place d'un *plan pluriannuel d'environnement*, la signature de contrats d'objectifs pour l'emploi (avec 600 postes de travail en perspective) et enfin la création d'une fondation pour la revitalisation économique du pays à laquelle les entreprises apporteraient leur contribution.

Des initiatives spécialisées

Le second volet définit des initiatives propres à chaque commune avec une spécialisation pour les unes et les autres. Par exemple, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure constitueraient un pôle « mer » autour de la pêche, des conserveries, de l'école maritime de Sokoa, du tourisme et de la thalassothérapie. Un pôle agroalimentaire verrait le jour entre Saint-Pée-sur-Nivelle et Espelette (le piment) sans oublier Itxassou et ses cerises. Chaque municipalité a accepté le principe de verser à cette opération une somme correspondant à 1,3 % du produit de sa taxe professionnelle, ce qui devrait rapporter 2,5 millions de francs sur cinq ans. De leur côté, les entreprises recevraient une aide de 40 000 à 80 000 francs par emploi créé. D'aucuns voient dans cette initiative une opération électorale trop partielle par rapport à l'ensemble du Pays basque. D'autres y décèlent une concurrence aux efforts faits sur un *registre proche* par Herrikoa, une société à l'œuvre depuis 1980 et qui finance la création d'emplois à partir de l'épargne locale. Et certains ne comprennent pas que cette démarche ne s'articule pas clairement avec la réflexion prospective « Pays basque 2010 » amorcée l'an passé (*le Monde* du 9 janvier).

Mais une autre lecture de cette initiative est également possible. Le RPR est réputé affaibli en Pays basque du fait de la poussée des centristes, notamment dans les *municipalités, et lors des élections* cantonales, et ces notables ruraux paraissent également un peu usés. Le mouvement gaulliste pratique donc une nouvelle greffe et, pour lui, le développement local peut être un excellent moyen de régénérer ses racines.

de notre correspondant à Bayonne
Michel Garicoix

RHÔNE-ALPES

LES REVERS DU MAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

Deux décisions judiciaires expliquent partiellement la démission de François Dubanchet

A quelques jours d'intervalle, peu avant l'annonce de sa démission jeudi 21 avril, François Dubanchet, maire (UDF-CDS) de Saint-Etienne, avait enregistré deux revers judiciaires (*le Monde* du 23 avril). Le tribunal administratif de Lyon avait annulé une délibération du conseil municipal de Saint-Etienne du 5 avril 1993 approuvant le contrat de concession des cantines scolaires à la Société hôtelière de restauration (SHR). Les magistrats ont estimé que la ville de Saint-Etienne n'avait pas respecté la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, dite « loi Sapin », notamment en ce qui concerne la publicité, la mise en concurrence et la transparence.

Après avoir commandé un audit à la société Restauration Conseil pour déterminer la nature et le montant des travaux à effectuer dans les trois cantines centrales et les dix-sept offices auxiliaires de la ville, la municipalité stéphanoise avait lancé en novembre 1992 une consultation auprès de cinq sociétés de restauration.

Une commission d'élus de la majorité et d'agents administratifs avait finalement retenu la proposition de la SHR, bien qu'elle ne fût pas la « moins disante ». Le concessionnaire s'était engagé à réaliser 27,7 millions de travaux pour mettre en place une liaison *froide* et construire une nouvelle cuisine centrale sur un terrain cédé gratuitement par la ville. Opérationnelle depuis le 14 mars 1994, celle-ci assure la production de 3 000 repas par jour. La décision du tribunal administratif devrait donc avoir pour conséquence d'entraîner le lancement d'un nouvel appel d'offres tenant compte de ces investissements.

Rendue le 19 avril, la seconde décision judiciaire concerne le dossier de l'eau. En décembre dernier, le tribunal administratif avait annulé des augmentations du prix de l'eau et deux articles du contrat d'affermage à la Société stéphanoise des eaux (SSE), filiale commune de la Lyonnaise des eaux-Dumez et de la Compagnie générale des eaux (*le Monde* daté 27-28 mars). C'est sur ce jugement que s'est appuyé le juge des référés stéphanois pour rendre son ordonnance.

Saisi par quatre consommateurs stéphanois qui contestaient les factures émises depuis par la SSE, le juge a estimé, en se référant à la dernière délibération non annulée par le tribunal administratif – celle du 29 mars 1990 – que *« le seul tarif légalement applicable »* est de 4,50 francs le mètre cube, et non de 7,90 francs comme facturé par le concessionnaire. En l'absence de nouvelles délibérations, ce jugement pourrait avoir des répercussions financières non négligeables pour la SSE et la ville.

Déjà plus de 1 500 demandes de remboursement partiel concernant les trois dernières années ont été enregistrées par le greffe du tribunal d'instance, qui face à ce flux s'est résolu à organiser quatre audiences spéciales en mai et juin.

Pour éviter d'être épinglés par la chambre régionale des comptes, les établissements publics devraient également se pourvoir en justice. Ainsi, pour le centre hospitalier régional universitaire, la note pourrait s'élever à 2,6 millions francs.

De leur côté, Jean-Louis Gagnaire, membre du Parti socialiste, et Paul Chomat, président du groupe communiste au conseil municipal, à l'origine des premières poursuites devant le tribunal administratif, menacent de déposer plainte devant le doyen des juges d'instruction de Saint-Etienne pour délit de concussion, avec constitution de partie civile. En effet, selon le nouveau code pénal, toute personne chargée d'un service public qui perçoit à titre de droits ou contributions, impôts ou taxes publics une somme qu'elle sait ne pas être due, ou excéder ce qui est dû, peut être punie de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende.

Le Parti socialiste a décidé de solliciter le médiateur de la République pour faire appliquer le premier jugement du tribunal administratif, qui n'est pas suspensif malgré le recours de la ville devant le conseil d'Etat.

de notre correspondant à Saint-Etienne
Vincent Charbonnier

LIMOUSIN

CRISE AU CENTRE DRAMATIQUE

Le ministère de la culture a décidé de remplacer les actuels directeurs

LE Centre dramatique national du Limousin (Compagnie La Limousine) doit changer d'état-major au 31 décembre 1995. La décision a été annoncée aux deux directeurs, Arlette Tephany et Pierre Meyrand, qui considèrent cela comme une sanction. En effet, les engagements sont traditionnellement triennaux et le renouvellement du contrat devait se faire à la fin de l'année 1994.

La décision a été prise à la suite d'un rapport d'inspection qui reproche au Centre son *« absence d'ouverture à des créateurs extérieurs »*. Le ministère annonce par ailleurs sa volonté d'*« affirmer une dimension internationale »* que la ville de Limoges a commencé à acquérir au travers du Festival des francophonies et qu'il *« incombe au ministère d'accompagner »*.

Ces griefs sont récusés par Arlette Tephany et Pierre Meyrand. En poste depuis 1986, ils avaient succédé à Limoges à Pierre Debauche et ils affirment que leurs créations représentent seulement 30 % de leurs programmations. Ils ont accueilli plusieurs metteurs en scène extérieurs, notamment Jorge Lavelli. Quant aux Francophonies, ils en sont partenaires : *« C'est nous qui avons accueilli le spectacle de la dramaturge ivoirienne Were Were Liking,* dit Pierre Meyrand, *et Arlette Tiphany prépare pour le prochain festival la mise en scène d'un spectacle vietnamien. »* Ils s'estiment donc victimes d'une sanction injustifiée.

Sur un budget annuel de quelque 10 millions de francs, le ministère de la culture apporte les deux tiers (6,4 millions de francs), le conseil régional 1,4 million de francs, le conseil général de la Haute-Vienne 768 000 francs et la ville de Limoges 1,3 million de francs. Ces trois collectivités, dirigées par la gauche, n'ont pas été associées à la décision, ni même consultées. Les élus locaux ont décidé d'intervenir auprès du ministère pour demander des explications et pour obtenir au moins que le contrat soit prorogé jusqu'en 1997.

Le Centre dramatique national du Limousin emploie 17 permanents; il est installé depuis 1989 dans un théâtre neuf qui a été aménagé dans un ancien cinéma classé monument historique en une salle de 400 places avec galerie d'expositions, cafétéria, ateliers de décors et de costumes. Il présente actuellement *la Machine infernale*, de Jean Cocteau. Il a présenté l'an dernier à Limoges et à Paris (Carré Sylvia Monfort) *l'Ardente Patience*, du dramaturge chilien Antonio Skarmetta, et prépare pour septembre, avec la même scène parisienne, une coproduction pour les deux villes, *Les affaires sont les affaires*, d'Octave Mirbeau.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

PAYS DE LA LOIRE

UN GRAND PRIX DE F 1 AU MANS ?

Le département de la Sarthe s'efforce d'obtenir des instances sportives l'organisation d'une compétition sur le circuit

UN Grand Prix de formule 1 pourrait se disputer sur le circuit du Mans dès 1995. C'est ce qu'a laissé entendre François Fillon (RPR), ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche mais aussi président du conseil général de la Sarthe, désormais très impliqué dans la gestion des circuits du Mans : « Il n'existe aucune raison pour que le Mans ne soit pas candidat à l'organisation d'une compétition d'un Grand Prix de F1, a-t-il indiqué. *Nous amassons actuellement un maximum d'informations afin de voir si l'opération est vraiment possible.* »

Des élus du département ont rencontré récemment à Londres Bernie Ecclestone et Max Mosley, les patrons de la F1 et de la Fédération internationale de l'automobile (FIA). De son côté, François Fillon a reçu l'ancien quadruple champion du monde de la spécialité, Alain Prost. Ce dernier aurait été séduit par l'aménagement des *stands et* les installations du circuit manceau entièrement refaits.

Autre argument des élus de la Sarthe, le savoir-faire de l'Automobile club de l'Ouest (ACO) qui a déjà l'expérience de compétitions comme les Vingt-Quatre Heures du Mans et aussi de plusieurs Grands Prix de motos. Enfin, la qualité des moyens de communication : proximité de Paris, autoroutes, TGV, aérodrome à deux pas du circuit, plaide en faveur du Mans. Des atouts non négligeables face à ce que des spécialistes nomment *« l'isolement géographique »* de Magny-Cours.

Des investissements très lourds

Or le contrat liant la F1 au circuit de la Nièvre, pour l'organisation du Grand Prix de France, se poursuit jusqu'en 1995. Même s'il était renouvelé, la ville sarthoise conserverait quelques chances. Le Mans pourrait en effet négocier l'organisation d'un futur Grand Prix européen, qui pourrait être organisé en 1995. Un feu vert pour la F1 imposerait cependant à la Sarthe des investissements très lourds pour aménager le circuit Bugatti et tripler le nombre de places assises offertes au public. Certains évoquent déjà le chiffre de 200 millions de francs.

Mais les retombées de la F1 seraient loin d'être négligeables dans une ville qui souffre toujours d'un déficit d'image. Et aussi dans un département qui développe, près du circuit, un parc technologique réservé à des entreprises exerçant une activité de pointe dans des domaines liés à l'automobile.

Reste que si la perspective de voir Ayrton Senna et Jean Alesi s'affronter sur le circuit du Mans fait rêver les passionnés de sport automobile, cela ne se fera pas au détriment des célèbres Vingt-Quatre Heures du Mans. Aider la plus célèbre des courses d'endurance à retrouver sa notoriété passée est considéré dans le département de la Sarthe comme une priorité absolue.

de notre correspondant au Mans
Philippe Cochereau

NORD-PAS-DE-CALAIS

Lille fête ses transports urbains

La veille de l'inauguration officielle du tunnel sous la Manche, vendredi 6 mai, et de la gare TGV de Lille-Europe, qui placeront la capitale des Flandres au croisement des lignes à grande vitesse entre Paris, Londres et Bruxelles, la communauté urbaine de Lille a voulu montrer qu'elle était au rendez-vous. Elle organise, jeudi 5 mai, une fête des transports et rajeunit le tramway créé au début du siècle. Les rames, conçues en Italie, assureront, comme les précédentes, la liaison entre deux pôles de l'agglomération : Lille au sud-ouest, Roubaix et Tourcoing au nord-est. Une liaison essentielle et historique, confortée par une voie rapide urbaine et, à l'horizon de l'an 2000, par une troisième ligne de métro (le prolongement de la seconde ligne VAL sur 20 kilomètres), parallèle au trajet du tramway, mais desservant des quartiers urbains situés plus au sud.

La métropole lilloise, un million d'habitants, dispose d'un réseau de transport urbain diversifié: deux lignes de métro (25 kilomètres, 34 stations), une ligne de tramway (19 kilomètres, 35 arrêts), 64 lignes d'autobus et 8 lignes ferroviaires à partir de Lille. Ce réseau a transporté en 1993 plus de 100 millions de personnes, soit 77 % de plus qu'il y a dix ans.

BASSE-NORMANDIE

Rendez-vous printaniers

Treizième édition de Jazz sous les pommiers, à Coutances, septième festival de Caen, deux rendez-vous s'offrent aux Normands amateurs de musiques. Dans la Manche, du 7 au 14 mai, l'édition 1994 de Jazz sous les pommiers accueille des styles différents, du trio Michel Legrand à la fanfare d'Eddy Louiss en passant par le quartette d'Henri Texier, Lucky Peterson, Michel Portal, Jean-Luc Ponty, Jon Hendricks and Company... Créé en 1982 par une bande d'amis, le festival de Coutances tient toujours à garder sa fraîcheur et sa spontanéité.

Tout aussi convivial, celui de Caen se concentre dans le temps, du 10 au 15 juin. Perdant son appellation d'A Caen la paix pour élargir ses thèmes, il reçoit, au Zénith de la capitale régionale, pour sa septième édition, Jerry Lee Lewis, Eddy Mitchell, Alain Souchon, Claude Nougaro, Julien Clerc... Moins connu que le Printemps de Bourges ou les Francofolies de La Rochelle, le festival de Caen fonctionne avec un budget de 5 millions de francs.

BRETAGNE

Un port ferry de la discorde

Dans le nord du département du Finistère, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Brest et de Morlaix sont en conflit. La CCI de la pointe Bretagne a décidé, avec l'appui de la communauté urbaine de Brest, de créer un terminal ferry pour fret et passagers. Un investissement de 23 millions de francs qui inquiète les responsables économiques de Morlaix.

Le projet est très mal perçu à Roscoff, siège de la BAI (2 500 salariés, 11 bateaux, y compris des filiales), la compagnie *transmanche qui assure aussi* des liaisons avec l'Espagne. Le président de cette société, l'ancien leader paysan Alexis Gourvennec, s'en est vivement pris à la CCI de Brest, exprimant la crainte que celle-ci ne prenne une partie du trafic portuaire. Mais les Brestois répliquent qu'il existe un marché suffisant pour deux ports de ce type en Finistère. De son côté, le conseil général a accepté de participer à cet investissement.

LES ILES DE LA MADELEINE

Le pays des pêcheurs

IL est âgé de moins d'une semaine. La *« grande mouvée »* qui, chaque hiver, conduit le troupeau du Groenland jusqu'aux îles de la Madeleine, l'a fait naître là, dans le golfe du fleuve Saint-Laurent. Couché sur la banquise, ce jeune phoque ne s'ennuie pas. En poussant des cris déchirants, il s'escrime maladroitement à rejoindre le trou bien rond dans lequel a plongé sa mère. Ses membres antérieurs et postérieurs encore maigres rappellent des pattes atrophiées. Une curieuse bête en somme, mais couverte d'un poil blanc, rehaussé de grands yeux noirs au regard doux. C'est pour lui et ses congénères que se sont déplacées des équipes de télévision européennes, américaines et surtout japonaises.

Les femelles de ce mammifère marin mettent bas toutes ensemble, à quelques jours d'intervalle. Alors, le 1er mars, débute la saison du phoque, la ronde des huit hélicoptères va durer environ trois semaines. Toutes les vingt minutes, l'un d'eux vient déposer sur la glace un groupe de touristes, caméra au poing, emmitouflés dans des combinaisons de survie orange vif. La vaste étendue de glace évoque alors quelque plateau de tournage pour vieilles séries de science-fiction américaines.

Les Madelinots, eux, viendront plus tard, armés d'un gourdin d'érable. La chasse aux nouveau-nés, les *« blanchons »*, est désormais interdite. Au bout de douze jours, ces derniers perdent leur pelage immaculé et changent de nom. *« Tanner »*, *« beater »* : ils n'en manquent pas par ici. A ce moment-là seulement, ils pourront être capturés, en nombre limité.

A plus de mille kilomètres de Montréal, les six principales îles de la Madeleine, reliées pour la plupart d'entre elles par un cordon de dunes de soixante-cinq kilomètres, arborent, sans ambiguïté, la forme d'un hameçon tourné vers Terre-Neuve. L'archipel québécois en compte une douzaine, toutes ne sont pas habitées. Elles sont francophones à 95 %. Avant que Jacques Cartier ne passe par là, en 1534, Basques et Bretons mouillaient déjà sur ces fonds poissonneux. Avant eux encore, les Micmacs, des Amérindiens de la *« Grand'Terre »*, chassaient le morse, qui a déserté ces côtes depuis deux siècles.

Nombre d'ancêtres des 14 500 Madelinots ont immigré de Saint-Pierre et de Miquelon, après avoir été déportés d'Acadie par les Britanniques. Les quelques familles catholiques irlandaises qui ont débarqué se sont intégrées. Quant aux descendants de protestants écossais, s'ils sont restés entre eux sur Grosse-Ile, ils s'adonnent, comme leurs voisins, à la pêche au homard. Ici, on a toujours vécu des produits de la mer. Et si celle-ci fait dériver les banquises du Grand Nord jusqu'ici, pourquoi négliger une telle manne ?

Les îliens en ont assez d'être félicités pour leur chaleureuse hospitalité l'été, lorsque les Québécois viennent goûter au charme de leurs plages, et d'être dénoncés comme des barbares par les médias internationaux quelques semaines par an. Il est temps pour eux de redresser cette image. Non pas que le tourisme en souffre : depuis deux décennies, il s'est développé au point de devenir la deuxième activité locale. Trente mille personnes séjournent sur l'archipel chaque année. Mais la situation économique est inquiétante avec un taux de sans-emploi de 27%, deux fois supérieur à la moyenne du Québec. Certes, le chômage est en partie saisonnier. Bientôt, les pêcheurs vont repartir en mer. Mais le phoque, sa graisse, sa peau, sa fourrure et sa viande ont toujours constitué un appoint appréciable à la fin de l'hiver.

« Pêcher aux îles de la Madeleine : beaucoup de travail et beaucoup de peine », annonce l'hymne local. Pénible, le labeur de la mer l'est toujours. Pourtant celle d'ici s'est longtemps montrée généreuse. Un documentaire de 1954 montre les hommes piétinant le pont de leurs gabarres, enfoncés jusqu'aux cuisses dans une marée de harengs vivaces. La chair était transformée en farine pour animaux ou fumée dans des établissements madelinots. Les œufs, tellement nombreux qu'ils en rendaient les fonds blanchâtres, étaient utilisés pour fertiliser la terre, rapporte Frédéric Landry. Le fondateur du Musée de la mer se souvient de l'époque plus lointaine où les homards concassés connaissaient le même sort. Comme une véritable corne d'abondance, les eaux semblaient pouvoir fournir sans faiblir maquereaux, flétans, morues et crustacés. Les conserveries tournaient à plein et, en fin de journée, les familles allaient encore dénicher plies et coquillages près du rivage.



Trop de chalutiers étrangers sont venus s'approvisionner. La ressource s'est raréfiée. Le Canada a décidé d'arrêter la pêche à la morue pour quelques années sur tout son territoire. Le dernier fumoir a fermé en 1975 et le hareng ne sert plus qu'à appâter les homards. Heureusement, cette pêche-là est réglementée depuis longtemps. Et bien contrôlée : trois cents casiers au maximum, du 10 mai au 10 juillet, interdiction de prélever les femelles porteuses d'œufs et les gabarits trop petits. Le homard est resté lucratif. Ces derniers temps, les Madelinots ont cru pouvoir devenir insouciants, ils ont abandonné progressivement l'agriculture vivrière.

Les saisons sur l'archipel rappellent la fable de La Fontaine. Pendant les temps chauds, on chante - et on travaille - beaucoup. Lorsque arrivent les vents incessants et salés, qui font tomber la température à – 30 °C, on se trouve un peu dépourvu d'activités. Les monticules de casiers vides dorment sous la neige. En guise de territoire en mouvement, les îles semblent alors comme congestionnées dans les glaces. Actuellement, la crise économique persistante au Québec fait souffler une bise maussade. Le gouvernement se fait plus regardant. Il a demandé à la région La Gaspésie-les Iles de la Madeleine de concevoir un plan stratégique de développement pour les cinq ans à venir. Une façon de l'inciter à se prendre en main.

Pêche, tourisme, transports, environnement : les axes retenus n'ont rien de surprenant dans l'Atlantique. La particularité de la Madeleine réside dans la démesure entre ce petit territoire, d'une densité de 72 habitants au kilomètre carré, et la province qui n'en compte pas tout à fait cinq. L'immense forêt canadienne, les interminables plaines à blé n'ont aucun sens ici. Pour cette raison et parce que l'éloignement constitue un handicap, les financements publics ne manquaient pas. Mais *« se peut-il que vingt ans d'assurance-chômage et de mesures sociales n'aient permis que d'augmenter le niveau de vie et de consommation ? »* Autrement dit le soutien du gouvernement n'a-t-il servi qu'à *« construire une économie chroniquement dépendante ? »* s'interroge le Comité local pour la relance de l'économie et de l'emploi.

« L'ère de l'Etat-Providence est terminée. Maintenant il faut nous impliquer ! » Marc-Edouard Nadeau se veut mobilisateur. C'est son rôle, le maire de Fatima est préfet de la municipalité régionale de comté (MRC), élu par ses pairs des sept autres *« municipalités »* de l'archipel. La MRC s'apparente à une communauté de communes. La loi lui confie pour seule compétence l'aménagement du territoire. Libre aux maires de lui en concéder d'autres. Marc-Edouard Nadeau envisagerait volontiers une fusion pure et simple des huit municipalités. D'autant que cette solution radicale donne droit à des subventions...

L'avenir, qui s'annonce difficile, n'a pas l'air d'émouvoir outre mesure Frédéric Landry. L'ancien aumônier, qui soutînt les ouvriers et les marins-pêcheurs dans leurs luttes sociales, sait que les Madelinots sont capables de se mobiliser. De tous temps, il a fallu s'entraider pour sortir les barques de l'eau, et pour résister aux marchands exploitateurs aux périodes de misère. Voilà des décennies qu'ont été créées la centrale électrique et la compagnie de transport maritime grâce à des coopératives. La concentration, sur l'archipel, d'organismes de toutes natures : groupe de femmes, agence culturelle, associations diverses, montre que la tradition est bien ancrée.

Lorsqu'un groupe décidé a lancé la radio communautaire, il y a douze ans, le gouvernement était venu à son aide pour financer l'équipement. Aujourd'hui, la station s'en tire seule avec la publicité locale, le bingo et des spectacles d'artistes madelinots. Chaque fin de semaine, l'antenne est animée par des bénévoles. Fort de ce succès, les îliens se sont dotés d'une télévision communautaire elle aussi, qui diffuse deux heures par semaine. Plusieurs compagnies aériennes desservent les îles, pour des prix élevés et rarement en direct. Malgré tout, Achille Hubert, éditeur du prospère hebdomadaire local *le Radar*, se dit prêt à se lancer dans l'aventure d'Air Madeleine. Au total, les gens du pays veulent bien se dire *« éloignés »*, sûrement pas *« isolés »*.

Les Madelinots en ont assez d'être dénoncés comme des barbares par les médias internationaux. Il est temps pour eux de redresser cette image de tueurs de « bébés phoques »

Pourtant, *« un petit territoire a ses limites. Chez nous, il n'y a pas de plus loin »*, résume Hélène Chevrier. Avec son groupe *Attention fragîles*, elle milite pour la protection des oiseaux, des dunes, d'un environnement particulièrement vulnérable. Depuis que les premières générations d'habitants ont utilisé tout le bois pour se chauffer et construire, les épinettes, des résineux locaux, ne dépassent pas le stade du bonzaï. Les Québécois ont commencé à replanter. La prise de conscience est amorcée. Partout, des panneaux appellent au respect de l'unique nappe phréatique. Une usine moderne de retraitement des déchets va être inaugurée. Il y a quelques années, la production d'énergie grâce à une éolienne avait échoué... pour cause de vents trop violents. Des Madelinots souhaitent réitérer l'expérience.

Hélène Chevrier a rompu avec l'habitude des jeunes générations de s'exiler sur le continent. Après des études d'ethnologie en France, elle est revenue *« aux îles »*. Elle travaille comme organisatrice au Centre local de services communautaires (CLSC), une mission qui se rapproche de celles des agents de développement en France. Le CLSC relève du réseau de la santé, c'est un *« établissement de première ligne »* pour la prévention des problèmes humains aussi bien que ceux de la collectivité. La jeune femme accompagne les *« bonnes idées »* dans le domaine de l'entraide sociale comme les projets de réimplantation agricole.

D'ailleurs, les jeunes n'ont plus envie de quitter leurs îles. L'ouverture d'un établissement d'enseignement supérieur leur permet aujourd'hui d'y séjourner plus longtemps. Et puis, ils sont nombreux à tout faire pour revenir après *« avoir goûté un verre d'la misère étrangère »*, écrit le poète madelinot Georges Langford. Il leur faut souvent multiplier les activités pour pouvoir vivre ici. Ainsi le jeune maire de Grande-Entrée, Mario Cyr, à la fois plongeur sous-marin et producteur de moules, accompagne aussi les groupes de tournage sur la banquise. Yves Leblanc rêve d'autosuffisance pour l'archipel et caresse des projets de laiterie et d'un abattoir polyvalent capable de transformer le phoque en boudin ou en steack. Le jeune homme joue actuellement le guide pour l'Association touristique régionale. Amoureux des rivages de la Madeleine, il est capable d'en faire partager toutes les nuances, mais il est malaisé de le détourner de son idée fixe du moment : la chasse au loup marin.

Sur ce sujet sensible, les compatriotes de Brigitte Bardot sont chaleureusement incités à se prononcer. A cause d'elle, le terme de *« bébé - phoque »* a été rayé du vocabulaire local. *« Dites-vous bébé - chevreuil, bébé - vache ou bébé - hareng ? »*, interrogent les îliens d'un air narquois. L'actrice aurait pu être élue ennemie public numéro un, n'étaient les agissements, dès les années 60, de Brian Davies, fondateur de l'International Fondation for Animal Welfare (IFAW). Les images de massacre tournées par son groupe d'*« abolitionnistes »* ont fait le tour du monde. De quoi enrichir le patron d'IFAW, accusent en chœur les Madelinots.

Depuis, la chasse est sévèrement contingentée. En fait, les débouchés manquent. L'Union européenne, par exemple, boycotte cette fourrure depuis 1983. Un seul artisan sur l'archipel travaille le cuir de phoque. Reste la viande. Un entrepreneur québécois a récemment lancé l'idée d'implanter une usine à Saint-Pierre-et-Miquelon pour avoir accès au marché des millions de chiens et de chats français. Les Madelinots imaginent sans état d'âme une chair qu'ils apprécient reléguée en pâtée pour animaux. Si cela leur permet de défendre leur pratique ancestrale.

L'œil pétillant de malice, le gourdin prêt à illustrer son récit, un vieux chasseur évoque le frisson du risque qui anime ceux qui bravent les caprices de la banquise, bref *« le divin plaisir de la chasse au loup marin »*. De quoi faire douter des arguments rationnels développés par l'ensemble de la population. Ces dernières années, le cheptel aurait doublé pour atteindre près de trois millions de têtes. Or le loup marin ne se sent évidemment pas concerné par le moratoire sur la morue. Le Centre d'interprétation du phoque, une nouvelle structure lancée grâce à une souscription, se garde de conclure, indiquant simplement que *« la complexité de l'écosystème marin ne permet pas de prévoir les effets à long terme d'expansion du troupeau »*. En quête de solutions pragmatiques, les abolitionnistes ont suggéré de mettre au point des méthodes contraceptives. Pauvres phoques !

de notre envoyée spéciale
Martine Valo

Une jumelle nommée Tatihou

Dans la salle un peu trop grande de Havre-aux-Maisons, on s'attend presque à les voir saluer en chœur. Ils sont tous là, ceux qui font l'actualité de l'archipel de la Madeleine, qui veillent sur son patrimoine culturel ou préparent son avenir. En l'honneur de la délégation normande, les maires au complet ne se font pas prier pour entonner quelques chansons, les vétérans canadiens de la deuxième guerre mondiale arborent leur plastron de médailles. Claude Asselin (RPR), vice-président du conseil général de la Manche, affiche, lui, un sourire épanoui. Tout jumelage se doit de susciter son zeste d'émotion.

Celui des îles québécoises avec la française Tatihou a d'abord décontenancé les Madelinots, qui ont eu bien du mal à dénicher leur « jumelle », grosse comme une demi-poussière à l'échelle d'une mappemonde. Située en face du port de Saint-Vaast-la-Hougue, à 30 kilomètres de Cherbourg, Tatihou est inhabitée. Qu'importe, la pêche, l'attrait de la mer et, peut-être, des ancêtres communs ont suffi à nouer des liens entre les îliens du golfe du Saint-Laurent et les Normands du Cotentin. C'est par leur musée respectif que le rapprochement s'est opéré. Gérard Viel, chargé des relations publiques de l'établissement de Tatihou, et ses homologues québécois ont su se montrer convaincants. Les élus les ont rapidement suivi.

L'ancien fort a déjà une longue histoire. Place militaire, puis lazaret pour la ville du Havre, le site a abrité un laboratoire maritime dès 1887, avant d'accueillir des colonies de vacances, et enfin un centre de rééducation. Depuis peu, il reçoit à nouveau des enfants, avec leurs enseignants ou leurs parents cette fois. En juin 1992, le conseil général de la Manche a en effet achevé les travaux de remise en état du site jusque-là délaissé par l'Etat. A partir du 12 mai, le musée illustrera l'activité des pêcheurs de la Manche depuis le dix-huitième siècle et la chasse traditionnelle au phoque sur la banquise, grâce à des prêts des Madelinots, y compris un vrai canot à glace.

L'établissement avait ouvert ses portes sur une première exposition consacrée aux vaisseaux de guerre du dix-septième siècle. Cinq épaves gisent aux abords de la petite île. Leur découverte a donné lieu à un programme de fouilles sous-marines, encore présentées jusqu'à la fin de cette année. En 1692, la bataille de la Hougue avait été rude. Les bateaux de Tourville furent incendiés par la flotte anglaise. C'est le genre d'épisode des vieux conflits franco-britanniques qui ne laissent pas les Québécois indifférents.

M. V.

RELIGIONS

Vent de fronde dans la communauté juive

L'élection au poste de grand rabbin de France sera plus ouverte que prévu. Joseph Sitruk devra probablement affronter la candidature de Gilles Bernheim

De nouvelles turbulences traversent les instances religieuses de la communauté juive de France. Si la gestion de Jean-Pierre Bansard, président du consistoire central, est régulièrement attaquée par des consistoires de province (notamment Marseille, Lyon, Lille, Nice) et celui de Paris, qui la jugent peu transparente et trop dispendieuse, c'est désormais le grand rabbin de France lui-même, Joseph Sitruk, qui est en première ligne.

Il aura fort à faire pour le renouvellement de son mandat, prévu le dimanche 19 juin. Et, compte tenu de la tension actuelle, l'élection pourrait même être retardée de plusieurs mois. En toute hypothèse, elle sera beaucoup plus ouverte que ne l'espérait M. Sitruk, qui, le 10 avril dernier, annonçant sa candidature à un nouveau septennat, jugeait peu convenable que d'autres candidats se présentent contre un grand rabbin de France.

De fait, après le long règne de Jacob Kaplan (1955-1980), ni René-Samuel Sirat, élu en 1980, ni Joseph Sitruk, désigné sept ans plus tard, n'avaient eu à affronter un sortant. Mais rien dans les statuts ni dans la pratique des communautés étrangères (les élections de grands rabbins en Israël sont souvent orageuses) ne s'oppose à ce que la prochaine compétition soit la plus libre possible.

L'opposition à M. Sitruk a d'abord attendu la candidature de... son prédécesseur, René-Samuel Sirat, censé incarner une orthodoxie plus modérée. Mais celui-ci vient de décliner la proposition, dans une interview à *Tribune juive* du 5 mai, qui ressemble fort à un pavé dans la mare. M. Sirat se plaint d'avoir été *« publiquement mis à l'écart »* lors de la récente conférence en France des rabbins européens organisée par M. Sitruk (*le Monde* du 22 avril) et se dit plongé *« dans un abîme de perplexité »* devant certaines de ses initiatives. Et, s'il dément les rumeurs faisant état de sa candidature, M. Sirat apporte son soutien, au moins implicite, au rabbin Gilles Bernheim, sur lequel les partisans d'un changement fondent désormais leurs espoirs.

Orthodoxes et ultra-orthodoxes

Interrogé par *le Monde*, Gilles Bernheim se définit comme un *« candidat probable »*. D'autres noms sont cités, comme ceux de Richard Wertenschlag, grand rabbin de Lyon, Jacques Ouaknin, de Marseille, Daniel Gottlieb, de la synagogue de la rue de Montevideo, à Paris. Toutefois, c'est bien M. Bernheim, jeune rabbin (quarante et un ans) des étudiants et universitaires de Paris, d'origine alsacienne, agrégé de philosophie et spécialiste de bioéthique médicale, qui apparaît comme le candidat le plus sérieux. Aura-t-il le temps de s'imposer et de faire connaître ses idées ? Lors de la dernière réunion du bureau du consistoire central, mardi 26 avril, une offensive a eu lieu pour retarder la date de l'élection. Elle a été repoussée par MM. Bansard et Sitruk. Mais les partisans d'un ajournement n'ont pas l'intention de renoncer.

A travers ces passes d'armes, c'est bien l'orientation et la gestion du judaïsme consistorial qui sont en cause. Le septennat finissant de Joseph Sitruk – une personnalité dont chacun loue la présence et le charisme – s'est identifié à un profond renouvellement de l'observance et de l'étude juive. En trente ans, le nombre des écoles juives dans la *région parisienne a été multiplié* par dix. De trente en 1960, le nombre des synagogues est passé à deux cent trente. M. Sitruk se plaît à dire que son seul programme est de *« rejudaïser les juifs »*.

Mais des excès et des glissements se sont produits, devenus contre lui autant de pièces à charge : activisme d'un entourage réputé ultra-orthodoxe ; extrême rigorisme de la *cashrout*, de l'accueil des conversions, des matières enseignées dans les écoles ; mises en cause de la laïcité, etc. Mais M. Sitruk se dit porté par une vague : *« Depuis 1980, la communauté a cessé de ronronner »*. De même, se défend-il de sortir de son rôle de chef spirituel et de parler, comme on le lui en fait souvent grief, au nom de toute la communauté juive.

Enfin, ont été élus des hommes comme Benny Cohen et Jean-Pierre Bansard, qui ont voulu « surfer » sur cette vague religieuse, mais se sont révélés de piètres gestionnaires. Ancien président du consistoire de Paris, Benny Cohen a laissé un trou de 23 millions de francs. Quant à Jean-Pierre Bansard, il n'a pas remboursé le moindre franc de l'immeuble du consistoire central, acheté 33 millions en 1992 et coûtant aujourd'hui 45 millions.

Inévitablement, un retour de balancier devait se produire. Des « sages » de la communauté – David de Rothschild, Ady Steg, Théo Klein, Jean Kahn – ont commencé à exprimer des réserves, à propos notamment d'un projet de construction d'une grande *yeshiva* européenne (170 millions de francs), porte Champerret, à Paris. Grâce à une mobilisation sans précédent, Moïse Cohen, homme d'expérience et d'équilibre (*« Nous sommes des hommes de tradition, pas des intégristes »*), a été propulsé à la tête du consistoire de Paris. La création du Gesher (Groupe d'étude, de suggestion et de recherche), réunissant des intellectuels et des personnalités religieuses de sensibilité différente, va dans le même sens.

Et si M. Bernheim se lance dans la compétition pour le grand rabbinat de France, ce n'est pas pour aller à rebours de l'orthodoxie religieuse chère à M. Sitruk, précise-t-il, mais par souhait de réconcilier des tendances aujourd'hui opposées et de substituer à des réflexes de peur et de repli une vision plus positive de la modernité.

HENRI TINCQ

Après son opération consécutive à une fracture du col du fémur

Le pape est à nouveau contraint de réduire son activité

L'état de santé du pape a été jugé *« excellent »*, samedi 30 avril, par les médecins de la polyclinique Gemelli de Rome, où Jean-Paul II avait été hospitalisé, vendredi 29 pour une fracture du fémur droit (*le Monde* du 30 avril). Il pourrait commencer à se lever de son lit d'ici environ quatre jours, pour marcher dans sa chambre avec des béquilles. Une hospitalisation de deux à trois semaines est prévue.

Le pape a bien supporté l'opération de plus de deux heures sous anesthésie qu'il a subie, vendredi 29 avril en début d'après-midi, à la polyclinique Gemelli de Rome. Le professeur Gianfranco Fineschi et une équipe de chirurgiens lui ont placé une prothèse de la tête fémorale. Les médecins, ainsi que Joaquim Navarro-Valls, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, se sont surtout employés à rassurer l'entourage du pape et les journalistes, soulignant que la chute de Jean-Paul II, jeudi soir 28 avril dans la salle de bains de ses appartements pontificaux, n'était pas due à *« une perte de connaissance ou à un malaise »*. Si le rythme de travail du pape – bientôt soixante-quatorze ans – est harassant, aucun signe ne laissait prévoir cette chute. Selon des témoins, au cours du dîner qui a précédé cet incident, *il s'était* même montré particulièrement détendu.

Le pape devra à nouveau réduire son activité et bouleverser son calendrier. Le voyage de trois jours en Sicile qu'il devait entreprendre vendredi 29 a été bien sûr ajourné, de même que la visite prévue en Belgique du 13 au 15 mai pour la béatification du Père Damien. Une incertitude demeure sur le consistoire de cardinaux prévu les 9 et 10 mai au Vatican, que devait normalement présider le pape, mais qui pourrait l'être par le doyen du collège des cardinaux, à savoir le cardinal de Curie Bernardin Gantin, béninois.

Chantiers ouverts

Outre la déception de ses futurs hôtes siciliens et belges, cette troisième hospitalisation de Jean-Paul II, en moins de deux ans, pose dans l'Eglise catholique un certain nombre de questions.

Et si Karol Wojtyla, élu jeune (cinquante-huit ans) et entré le 16 octobre 1993 dans la seizième année de pontificat, avait cessé d'être ce « pape globe-trotter », cet *« athlète de Dieu »* comme disait le cardinal Marty, qui avait fait de sa mobilité et de ses voyages à travers le monde, plus qu'un art, un mode de gouvernement ? Au risque même de sembler – mais ce n'était qu'une apparence ou une totale confiance faite aux collaborateurs – se désintéresser des dossiers traités à la Curie romaine.

Cette deuxième chute en moins de six mois risque de devenir le symbole d'un pontificat affaibli. Certes, après chacun de ses accidents de santé, rien n'avait semblé ralentir le rythme débordant de l'activité du pape, de ses discours, de ses audiences et même, s'ils sont devenus un peu moins nombreux et moins longs, de ses voyages en Italie et à l'étranger (déjà soixante-cinq hors de la péninsule). Toutes les hypothèses sur une éventuelle démission à l'âge de soixante-quinze ans (qui avait déjà tenté son prédecesseur Paul VI) semblaient même balayées par la résolution manifestée par le pape de préparer ce qu'il appelle le « jubilé » de l'an 2000, c'est-à-dire l'entrée dans le troisième millénaire de l'ère chrétienne. Et la vigueur de ses récentes prises de position sur la guerre en Bosnie et contre le projet de résolution de la prochain conférence des Nations unies sur la population avait montré que Jean-Paul II avait encore de l'énergie à revendre.

Nombre de chantiers sont largement ouverts devant lui : celui de l'Afrique, dont les évêques sont actuellement réunis, pour la première fois, en synode à Rome et qu'il devait conclure le 8 mai, avant de se rendre à la fin de l'année dans au moins trois pays du continent noir (anglophone, francophone, lusophone). Celui du Proche-Orient : à contrecœur, Jean-Paul II avait déjà dû renoncer à sa visite au Liban, prévue pour le 28 mai prochain, en raison de l'insécurité sur le terrain et des divisions du camp chrétien. De même, la normalisation des relations entre Israël et le Saint-Siège lui fait presque un devoir de se rendre à Jérusalem, pour réaliser un vœu exprimé de longue date. Sarajevo, Beyrouth, Moscou, Pékin, font partie des autres étapes depuis longtemps rêvées.

De même, un autre voyage est-il (encore discrètement) en préparation en France (ce serait le quatrième), en 1996, à Paris et à Reims pour le 1 500e anniversaire du baptême de Clovis. Nombre de textes importants sont enfin en préparation. Jean-Paul II met la dernière main à une lettre, qui risque d'être très contestée, sur le sacerdoce des femmes, ainsi qu'à une encyclique – dans un délai un peu plus lointain – sur la défense de la vie, contre tout ce qui la menace (avortement, euthanasie, etc), qui devient ainsi l'axe majeur – le dernier ? – de ce riche pontificat.

H. T.

JUSTICE

Neuf mois après la réforme constitutionnelle

Les élections au Conseil supérieur ont été dominées par l'Union syndicale des magistrats

Réformé il y a neuf mois par les parlementaires réunis en congrès à Versailles, le « nouveau » Conseil supérieur de la magistrature prend tournure. Pour la première fois depuis 1958, les magistrats de « base » des cours et tribunaux viennent d'élire leurs représentants au sein de cette instance. L'Union syndicale des magistrats a dominé ce scrutin boycotté par le Syndicat de la magistrature et FO-magistrats (*le Monde* du 17 mars).

Pour les représenter au Conseil supérieur de la magistrature, les magistrats « grands électeurs » du parquet, réunis mercredi 27 avril à Paris, ont élu Alain Mombel, substitut général à Aix-en-Provence, Jacques Cholet, substitut général à Versailles, et Martine Valdès-Boulouque, premier substitut à Paris. Le lendemain, ceux du siège ont désigné Jean-Yves McKee, conseiller à la cour d'appel de Paris, Jacques Huard, premier juge d'instruction à Dunkerque, et Dominique Barella, juge au tribunal d'instance de Saintes.

Cette élection au scrutin uninominal à deux degrés, qui avait pour but de limiter l'influence des syndicats, marque le triomphe de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) : les six élus de la « base » sont tous, sans exception, issus de ce syndicat *« apolitique et majoritaire »*. *« Le scrutin s'est déroulé de manière très digne*, souligne le secrétaire général de l'USM, Valéry Turcey. *C'est un démenti infligé à tous ceux qui craignaient les campagnes électorales et les guerres internes. Au sein du CSM, nous serons désormais un véritable contrepoids face à la présence du président de la République et de la chancellerie. »*

Le mot d'ordre de boycott lancé par le Syndicat de la magistrature, qui estime que la réforme constitutionnelle de 1993 est *« une véritable régression »*, a été partiellement entendu : le taux de participation – 39,5 % – est inférieur à celui enregistré lors des élections professionnelles de ces dernières années – 81,4 % en 1989 et 72,5 % en 1992. *« La plupart des magistrats qui sont proches de nous se sont abstenus, tandis que d'autres préféraient sans doute le vote blanc*, note le secrétaire général du SM, Alain Vogelweith. *Au total, si l'on compte les blancs et les nuls, moins d'un électeur sur deux a utilement participé au scrutin. »*

Ces six élus de la « base » siégeront aux côtés des six élus de la haute hiérarchie judiciaire qui ont été désignés le mois dernier (1) et du conseiller d'Etat récemment élu par ses pairs, François Bernard (*le Monde* du 5 avril). Dès que le chef de l'Etat et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat auront désigné les trois personnalités extérieures qu'ils destinent au Conseil, le CSM rénové pourra se réunir pour la première fois.

Réparti en deux formations, l'une pour le siège, l'autre pour le parquet, ce nouveau Conseil disposera de pouvoirs légèrement plus étendus que l'ancien : outre les propositions de nomination pour les hauts magistrats de la Cour de cassation et les premiers présidents, le CSM-siège fera des propositions pour les postes de présidents de tribunaux. Le CSM-parquet reprendra quant à lui pour l'essentiel les attributions de la Commission de discipline et de la Commission consultative du parquet.

ANNE CHEMIN

(1) Les six élus des hauts magistrats de la Cour de cassation, des premiers présidents, des procureurs généraux, des présidents et des procureurs sont François Grégoire, conseiller à la Cour de cassation, Roger Gaunet, avocat général à la Cour de cassation, Jean-Pierre Pech, premier président à Aix-en-Provence, Henri Desclaux, procureur général à Bordeaux, Jean Trotel, président à Saint-Brieuc, et Marc Désert, procureur à Montauban.

La controverse entre le secrétaire général du service central de prévention de la corruption et le juge Jean-Pierre

La chancellerie renonce à sanctionner Pierre-Antoine Lorenzi

Le ministère de la justice, qui avait informé, mardi 26 avril, Pierre-Antoine Lorenzi, secrétaire général du service central de prévention de la corruption (SCPC), de son intention de le révoquer (*le Monde* du 29 avril), a finalement renoncé à cette sanction.

Le directeur de cabinet du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a annoncé à M. Lorenzi, jeudi 28 avril, qu'il était confirmé dans ses fonctions. La procédure de révocation de M. Lorenzi, ancien chef de cabinet de Michel Vauzelle, ministre de la justice de Pierre Bérégovoy, faisait suite à sa décision d'engager des poursuites contre le juge Thierry Jean-Pierre, qui avait mis en cause le SCPC lors d'une mission confiée par le garde des sceaux.

Les avocats de Pierre-André Lorenzi, Me Arnaud Montebourg et Alain Monod, se sont félicités, vendredi 29 avril, d'une décision qu'ils interprètent, avant tout, comme *« un désaveu incontestable pour le juge Jean-Pierre et ses alliés »*. D'autant plus que si la tentative d'éviction de M. Lorenzi est abandonnée, l'action en diffamation qu'il a intentée contre Thierry Jean-Pierre continue, elle, à suivre son cours.

A la chancellerie, où l'on *« conteste formellement cette interprétation »*, on indique que la décision de *« calmer le jeu »* a été prise en accord avec *M. Lorenzi, qui s'est désormais* engagé à respecter le fameux *« devoir de réserve »*. C'est la raison pour laquelle M. Lorenzi ne souhaitait faire *« aucun commentaire »* sur cette affaire vendredi.

La veille encore, l'issue du bras de fer engagé depuis plusieurs semaines entre Pierre-Antoine Lorenzi et le juge Jean-Pierre sous l'œil vigilant de Matignon et de l'Elysée, paraissait, aux yeux des deux avocats, des plus incertaines. En dépit des démarches effectuées auprès de la chancellerie, de l'Elysée et de Matignon, et du fait que, selon eux, *« aucun grief »* ne figure au dossier administratif de leur client, la chancellerie, invoquant le manquement du secrétaire général du SCPC au devoir de réserve, avait décidé, dans l'*« intérêt du service »*, de poursuivre la procédure devant aboutir à sa révocation. Et de la soumettre à Matignon.

Le premier ministre, soucieux de ménager les susceptibilités élyséennes dans une affaire où le juge Jean-Pierre, *« bête noire »* des socialistes, s'en prend à l'héritage de Pierre Bérégovoy – créateur du SCPC en 1993 – a-t-il joué un rôle d'arbitre dans cet imbroglio politico-judiciaire ? L'un de ses conseillers répondait vendredi par la négative. M. Balladur a cependant été tenu informé de la situation par son directeur de cabinet, Nicolas Bazire, qui s'est entretenu à plusieurs reprises de l'affaire avec des conseillers de M. Mitterrand à l'Elysée. A Matignon comme au ministère de la justice, on s'efforçait vendredi de minimiser la portée du revirement de la chancellerie.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

POLICE

Les réactions au projet de loi sur la sécurité

Les syndicats accueillent favorablement le plan Pasqua

Les principaux syndicats de policiers ont accueilli plutôt favorablement les propositions avancées par le ministre de l'intérieur pour sa loi d'orientation et de programmation sur la sécurité (*le Monde* du 30 avril). Majoritaire chez les policiers en tenue, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP, gauche) estime que ce projet reprend *« de nombreuses propositions de la FASP »*. *« Beauvau propose, Bercy dispose »*, regrette toutefois la fédération, estimant que le gouvernement doit encore *« trouver l'argent qui manque »* à l'ambitieuse réforme voulue par M. Pasqua.

« Ce n'est pas la révolution annoncée, mais simplement une évolution », commente pour sa part la Fédération nationale autonome de la police (FNAP, majoritaire chez les inspecteurs et les commissaires, modérée). Celle-ci réserve cependant sa réponse, considérant que les *« orientations politiques du projet sont bonnes, mais que les crédits obtenus restent insuffisants »*. La même prudence apparaît à l'Union des syndicats catégoriels (USC, deuxième organisation de policiers en tenue, droite). *« Les grands principes vont dans le bon sens »*, note l'USC, tout en jugeant que l'effort budgétaire n'est *« pas de nature à remettre la police sur les rails »*.

TOULON : *nouveaux affrontements entre jeunes et forces de l'ordre.* – De nouveaux affrontements entre jeunes et forces de l'ordre se sont produits, dans la soirée du vendredi 29 avril, à la cité du Jonquet, à Toulon. Trois voitures et une moto ont été incendiées, mais le bilan de la préfecture ne fait état d'aucun blessé. Ces incidents sont liés à la mort, dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 avril, de Faouzi Benraïs, décédé à l'issue d'une course-poursuite avec la police. Des affrontements avaient suivi, ayant fait cinq blessés et des dégâts matériels importants.

Retour de la zarzuela, opérette hispanique

Le parfum d'une Espagne oubliée

Jusqu'au 20 mai tourne dans la banlieue parisienne *Zarzuela ! Historia de un patio* l'opérette espagnole à partir d'un classique du genre, *la Fête de la vierge*, et d'extraits musicaux. La production, tout anachronisme assumé, avait été créée au Festival d'Avignon en 1992.

■ DISCOGRAPHIE. Simultanément vient d'être enregistré *Dona Francisquita*, d'un des maîtres incontestés de la zarzuela, Amadeo Vives. Au sommet de la distribution se retrouve Alfredo Kraus. Le célébrissime ténor espagnol fut l'un des premiers chanteurs venus du classique à tenter de réhabiliter un genre populaire dont la vogue s'est tarie de l'autre côté des Pyrénées.

■ AIR DU TEMPS. Pourquoi la zarzuela s'est-elle dévitalisée, elle qui fut le reflet des modes de vie dans le pays et qui sut même scander, dans les campagnes, baptêmes, mariages et enterrements ? Genre né à Madrid, l'opérette hispanique a perdu son âme quand se sont irrémédiablement modifiées les migrations des familles et l'organisation de la société.

La zarzuela est morte dans un accident de voiture à la fin des années 50. Fait social autant que musical, elle s'est éteinte lorsque les Espagnols se sont lancés sur les routes, poussés par la frénésie du week-end, bouleversant ainsi l'organisation de la famille et de la société tout entière. Impossible au disque ou à la télévision de la ressusciter : la musique, le chant, l'atmosphère de la représentation théâtrale, son essence, sa force, son âme ont disparu à tout jamais. Sans sa dimension sociale, elle paraît maintenant momifiée, empaillée.

A l'époque de sa gloire, elle dut partager son royaume avec le théâtre, et plus tard avec le cinéma ; mais, aidée par la radio, elle pénétra dans toutes les couches de la société espagnole sans exception. Appelée communément et improprement *genero chico* (« petit genre »), elle n'a été dédaignée par personne, et beaucoup de ceux qui étaient enthousiasmés par l'opéra n'en assistaient pas moins, bien vonlontiers, à une énième représentation de *La Gran Via* ou de *La Rosa del Azafran* (*la Rose de safran*). Ils pouvaient même participer à une *Verbena de la Paloma* (*la Fête de la Vierge*) mise en scène par une association de quartier, ou encore écouter avec une émotion non feinte des morceaux sublimes de Serrano ou d'Arrièta (spécialistes incontestés du genre) chantés par des amis plus ou moins inspirés.

La zarzuela arrivait même jusqu'au fond des campagnes, le plus souvent, il est vrai, en lambeaux. Aucun baptême, aucun mariage, aucun enterrement ne se déroulait sans qu'une voix ne s'élève *a capella*, parfois belle, souvent juste, toujours puissante, pour exprimer un état d'âme (*« por el humo se sabe... » – « grâce à la fumée on sait... »*), affirmer une identité (*« Soy de Aragon » – « Je suis d'Aragon »*) ou réveiller un héroïsme passéiste (*« fiel espada victoriosa » – « épée fidèle et victorieuse »*) que l'occasion ne justifiait pas toujours. Emportés par leur élan – l'alcool aidant, – ces aficionados du lyrique finissaient par confondre les genres et par attaquer sans peur et sans vergogne *« libiam »* (*Traviata*) et *« lucevan le stelle »* (*Tosca*) dans un italien macaronique.



MARC ENGUERAND

« Zarzuela ! Historia de un patio » au Festival d'Avignon en 1992

En échange de la main que la zarzuela tendait ainsi à l'opéra pendant les fêtes de famille, celui-ci toléra que sa petite sœur franchisse le saint des saints des espaces lyriques. Madrid l'a ainsi abondamment accueillie au somptueux Real ; Barcelone, plus parcimonieusement, au regretté Liceu. Cet échange de bons procédés n'avait pas du tout pour but de parfaire l'éducation du public des initiés, mais de donner à la zarzuela un satisfecit symbolique en l'autorisant à occuper un espace qui ne lui revenait pas de droit. La zarzuela, pour sa part, rendait la politesse au centuple. Non sans insolence, elle faisait briller intensément l'or et le rouge de ces lieux *saints par* sa *musique* colorée, les propos spontanés de ses dialogues.

De plus, cette intrusion autorisée permettait au public de l'opéra de se réconcilier avec la musique hispanique, que, de façon surprenante, il n'avait pas admise dans ces murs où seul l'opéra étranger – Verdi, Puccini, Wagner – avait droit de cité. Si l'on fait abstraction de Falla et de Granados, l'Espagne, en effet, n'a jamais voulu développer un patrimoine lyrique national, même modeste, comme la Hongrie ou la Tchécoslovaquie. Elle possédait pourtant tout pour cela – musiciens, dramaturges, théâtres... Mais les spécialistes du lyrique, Guridi, Vives, Moreno-Torroba, Guerrero, Usandizaga entre autres, se cantonnèrent dans la zarzuela, car ils comprirent que le moment n'était pas venu de bâtir un opéra national, sans doute parce que le concept de « nation » n'avait déjà plus le vent en poupe. Cette amputation volontaire de l'opéra national a hypertrophié la production de la zarzuela parce que celle-ci mettait en valeur la nuance régionale, la seule qui alors faisait recette.

Madrid surtout, mais aussi les Asturies, la Catalogne, la Galice, l'Andalousie, l'Aragon, toutes les régions sont présentes ou représentées dans le vaste catalogue du genre. Les sujets, quant à eux, sont empruntés à la vie aimable et pittoresque des quartiers de la ville – ils rappellent davantage la légèreté des premiers actes de *la Bohème*, de Puccini, que le tragique des derniers actes de *Louise*, de Charpentier. S'ils touchent parfois à la vie plus rude des campagnes, ils n'atteignent pas pour autant à la violence de *Cavalleria rusticana*, monument de réalisme à l'italienne signé Mascagni. Parfois aussi, la zarzuela se fait leste sous le couvert de traiter des sujets bibliques à la manière du vaudeville (*la Cour du pharaon*, 1910). Les grandes voix lyriques espagnoles du début du siècle – Capsir, Lazaro, Supervia, Gay, Pareto – se sont intéressées à ses charmes, mais ce furent les spécialistes du genre – Fleta, Redondo, Sagi-Vela, Ordonez, Rubens, Aznar – qui, par leur présence sur les scènes mais surtout grâce à la radio, se taillèrent la part du lion.

Karaoké avant la lettre

Et c'est par la radio que, bien après la guerre d'Espagne – lorsque la petite Seat 600 commençait à montrer le bout de son nez, – se fit connaître un certain Alfredo Kraus. Ce ténor inconnu des Espagnols dans le grand répertoire, assura en revanche avec panache la toute dernière époque du genre. Sa *« bella enamorada »* de *El Ultimo romantico* était inlassablement demandée par ceux et celles qui écoutaient la radio chez eux ou au travail et qui le chantaient – seuls ou en chœur – en une sorte de karaoké avant la lettre. Alfredo Kraus tint tête alors à Jorge Sepulveda, à Antonio Machin, à Lorenzo Gonzalez et à tant d'autres Sinatra hispaniques du moment. Malheureusement, on ne le vit pas beaucoup sur les planches. Il réservait ses apparitions sur scène à l'opéra, où il excellait déjà – la *Traviata* de Lisbonne avec Maria Callas le prouve, même si, à l'époque, personne ne s'en aperçut.

De nos jours, alors que les spécialistes de la zarzuela ne sont plus, Lorengar, Caballé, Berganza, Domingo, Carreras, ont tenté d'aborder le genre, y compris sur scène. Le spectacle ressemble davantage à une commémoration, voire à la froide exploitation d'un marché justifiée par la nostalgie, qu'à la célébration de retrouvailles. Le public actuel ne s'y reconnaît plus. S'il est encore réceptif aux parties chantées, il ne l'est plus aux dialogues et, mi-passif mi-respectueux, il n'est plus capable non plus d'intervenir dans la conversation des acteurs – avec ou sans leur accord – comme cela se faisait couramment alors en pleine représentation.

Fait social, la zarzuela est aussi un fait espagnol, comme l'opéra-comique est français ou l'opera *buffa* italien, mais la zarzuela ne se réfugie pas auprès du mot « opéra » pour asseoir son identité. Non, « zarzuela » est un mot bien *espagnol, difficile même à prononcer* pour un étranger – comme le sont les mots Zaragoza, Zanzibar, zozobra, ou *zarza* (ronce), duquel il pourrait, dit-on, dériver. *Zarzuela* la « petite *zarza* » pour les uns, pourrait désigner pour les antres un toponyme : *« Sitio Real de la Zarzuela »*, lieu qui aurait accueilli et donné son nom d'abord à une danse, puis à la représentation théâtrale. L'origine du mot reste incertaine et reculée dans le temps, comme le genre qu'il désigne. Certains pensent qu'il remonte au dix-septième siècle.

A cette époque – siècle d'or de l'Espagne, – même les grands, Lope, Calderon ou Cervantes, pratiquaient le genre *costumbrista* (*folklorique*) dans le roman, mais aussi au théâtre, en particulier sous la forme de *sainete* (vaudeville). Le théâtre a intégré, dès le début, des accompagnements musicaux et des chansons. Au dix-huitième siècle des Bourbons, du classicisme et des Lumières, – ce genre populaire est resté au second plan. Pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, la zarzuela tomba en désuétude au profit des genres étrangers – opéra-comique, *opera buffa* et même opérette parisienne. Après plusieurs tentatives, la zarzuela réussit à s'en sortir avec la naissance du vérisme, genre naturaliste qui mit le petit peuple sur le devant de la scène. Sa floraison vint un peu plus tard, à cheval sur la fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle, et comme toute floraison d'arrière-saison elle fut pléthorique et éclatante, mais aussi – hélas ! – de courte durée.

JAUME ESTAPA I ARGEMI
Correspondant à Paris de la revue Opera Actual

▶ Représentations de *Zarzuela ! Historia de un patio*, le 30 avril, 20 h 30, Espace Jules-Verne, à Brétigny-sur-Orge (60-84-40-72) ; le 6 mai, à 20 h 30, Centre culturel Boris-Vian aux Ulis (69-07-65-53) ; le 7, à 21 heures, Espace Germinal à Fosses (34-72-88-80) ; le 20 mai, à 20 h 45, salle des congrès, à Nanterre (47-29-51-44).

Madrid en fête

Si le folklore andalou s'est progressivement imposé à l'étranger comme l'image de l'Espagne tout entière, le « madrilénisme » fut, à la fin du siècle dernier, proposé à l'intérieur du pays comme le modèle supérieur – et le plus souvent inaccessible – que tout Espagnol aurait voulu copier. La zarzuela fut un instrument privilégié de la promotion de cet idéal. La charge émotionnelle des scénarios, la faconde de ses personnages populaires, la beauté de la musique et l'utilisation d'un langage « castizo » (équivalent de l'argot parisien, à peine plus raffiné) permirent à la zarzuela de jouer ce rôle dans un pays fermé sur lui-même.

Mais avec la perte de ses dernières colonies, l'Espagne était engagée dans un processus de désintégration interne qui favorisait les expressions différentes – divergentes – de ses régions. C'est pourquoi le rôle centralisateur que la zarzuela jouait depuis la fin du XIXe siècle dut céder le pas aux forces centrifuges, à la régionalisation du genre. Néanmoins, le « madrilénisme » tint bon et il acquit même à sa cause des auteurs non madrilènes de naissance, qui produisirent de vrais chefs-d'œuvre à la gloire de la capitale.

Dona Francisquita, qui vient d'être réédité sur CD, en est un très bon exemple. L'œuvre d'Amadeo Vives, catalan très attaché à sa terre natale, écrite en 1923, au moment où le genre déclinait, est à juste titre une des zarzuelas les plus célébrées du *genero grande* (c'est-à-dire une zarzuela avec une partition importante) produites au XXe siècle à la gloire de Madrid et de son mode de vie. Œuvre déjà passéiste quand elle fut écrite – personnages conventionnels, situations mille fois proposées, danses traditionnelles –, elle eut pourtant beaucoup de succès car Amadeo Vives, artiste inspiré et rigoureux, réussit là une pièce qui est restée dans les mémoires.

Rigueur et fidélité

Le ténor Alfredo Kraus partage avec Vives ces qualités de rigueur et de fidélité à chaque style qu'il aborde. A travers Fernando – le héros de la pièce –, Kraus réussit à nous montrer que l'œuvre du compositeur va au-delà de ce Madrid « fin de siècle », et que *Dona Francisquita* – même amputée des dialogues dans le disque – est bien l'héritière en ligne directe de *la Discrète enamorada* de Lope de Vega. Et si la musique de Vives n'a pas la facture du grand siècle de l'Espagne, c'est que la sensibilité de son auditoire – gorgée de trois siècles de classicisme, de romantisme, de vérisme et autres genres musicaux – a changé. Fernando, Vives et Kraus – l'ordre importe peu – nous aident à pénétrer dans le monde, aujourd'hui bien disparu, de la zarzuela du Siècle d'or. Ils lui restituent fraîcheur, pureté et spontanéité.

J. Es.

▶ *Dona Francisquita*, d'Amadeo Vives. Avec Alfredo Kraus. Orchestre symphonique de Ténérife, Antonio Ros Marba (direction), 1 coffret de 2 CD Valois/Auvidis, V 4710.



CULTURE

MUSIQUES

LA SOIRÉE « NOUVELLE VAGUE » au Mans

La relève du jazz français

LE MANS

de notre envoyé spécial

Chaque année, l'Europa Jazz Festival du Mans construit sa programmation autour d'un pays européen. Cette volonté toujours militante a permis d'entendre les ex-Soviétiques et les pays de l'Est, les deux Allemagnes, la Grande-Bretagne, l'Italie... Pour sa quinzième édition, le festival a porté son attention sur la France. Celle des piliers du jazz d'ici – Michel Portal, Henri Texier, Jacques Di Donato, Louis Sclavis, Marc Ducret – celle, aussi, d'une jeune garde regroupée le temps d'une soirée, jeudi 28 avril, au Palais des congrès, sous l'intitulé « Nouvelle vague ».

Organisé avec l'aide financière de la SACEM dans le cadre de son programme Jeunes affiches 1994, ce projet a réuni quatre groupes et un soliste : le quartette du saxophoniste François Corneloup, le Unit du guitariste Noël Akchoté, Kartet, le Groove Gang du saxophoniste Julien Lourau et le tromboniste Thierry Madiot. Ces musiciens, âgés de vingt-quatre à trente ans, se connaissent : ils ont monté des formations parfois éphémères, ont joué les uns chez les autres. Après des parcours et des intérêts divers, ils sont aujourd'hui liés par la fréquentation assidue des Instants chavirés à Montreuil, un lieu *d'expériences et de mélanges, né* il y a trois ans.

Avec cinq éléments, les prestations exigeaient d'être resserrées dans la durée. A chaque groupe une quarantaine de minutes, au soliste vingt minutes. Tous s'y sont tenus. Au quartette de François Corneloup de débuter. Le saxophoniste a pratiqué le théâtre musical de Bernard Lubat à Uzeste, Michel Portal lui a montré sa voie. Energique et directe, la musique de Corneloup s'épanouit dans des mélodies qui ont la chaleur des musiques populaires. Il y eut cependant quelques égarements, une attente d'équilibre dans un groupe pourtant très sûr. Avec le Unit de Noël Akchoté, le propos est plus tendu. La guitare et le saxophone mènent jusqu'à la crispation des phrases répétitives, les sonorités grincent, raclent. Puis viennent des apaisements, des sagesses contrôlées, d'habiles rebondissements de l'un à l'autre qui doivent beaucoup à l'attention du batteur, François Merville.

Pas de jazz européen sans tromboniste en solo. Thierry Madiot perpétue cette tradition. L'instrument se prête à tous les outrages; Madiot, qui construit très intelligemment son propos, n'en abuse pas. Il joue sur les mille variations de timbre d'une note, en cherche les polyphonies. Kartet, qui lui succède, est un groupe sans leader, qui va ravir par sa cohésion. Il y a beaucoup de jeux, d'idées propres à chaque thème, des ambiances qui doivent, disent-ils, autant à Ornette Coleman qu'aux Pygmées. C'est un voyage limpide. Pour conclure, tardivement, le Groove Gang de Julien Lourau évoque aussi l'Afrique. L'ensemble est plaisant, on en attend plus de contraste et l'affirmation de son leader.

Dans la salle, les organisateurs avaient convié une vingtaine de responsables de salles de spectacle. Quand on leur parlera de la jeunesse du jazz français, ceux-là ne pourront plus plaider l'ignorance.

SYLVAIN SICLIER

▶ **Europa Jazz Festival du Mans, jusqu'au 1er mai, avec Evan Parker, Jacques Pellen, Zentral Quartette, Pino Minafra, Michel Portal, Fred Van Hove, Carla Bley Trio, Willem Breuker. Tél. : 43-24-81-78. Tarif : de 70 F à 110 F.**

En déficit en 1993

L'Opéra d'Etat de Berlin victime de la réunification

Daniel Barenboïm, directeur artistique et musical de l'Opéra d'Etat de Berlin, a été très critiqué ces derniers mois pour les déficits accumulés sous sa direction. Il s'en est défendu le 28 avril au cours d'une conférence de presse, en soulignant les efforts d'assainissement engagés par son établissement. *« La situation financière est critique, mais pas désespérée »*, a déclaré le chef d'orchestre et pianiste, en présentant le programme de l'Opéra pour la saison 1994-1995. *« Il est toujours dangereux de devoir renoncer à des projets importants pour des raisons économiques. Nous sommes au bout d'une période de transition qui nous a permis peu à peu de construire un véritable ensemble ».* L'ancien patron de l'Orchestre de Paris a été appelé à relancer le Staatsoper, l'ancien Opéra de Berlin-Est, en septembre 1992, après la réunification et son éviction de l'Opéra-Bastille.

En 1993, le Staatsoper a dépassé de plusieurs millions de deutschemarks le budget de 89 millions (environ 305 millions de nos francs) alloué par le Sénat de Berlin. La direction s'est engagée à économiser 2,3 millions de deutschemarks en 1994 et 3,5 à 4 millions l'année prochaine, en reportant plusieurs productions. Pour 1994, le Staatsoper table sur une rallonge budgétaire de 10 millions de deutschemarks pour l'artistique, ce qui le mettrait à égalité avec le Deutsche Oper, situé dans ce qui fut la partie occidentale de la ville. Avec le Komische Oper, la capitale allemande compte trois établissements lyriques, qui sont tous confrontés au problème de la réduction des subventions fédérales depuis la réunification.

Pour la saison 1994-1995, le Staatsoper annonce douze productions, dont quatre seront dirigées par Barenboïm lui-même : *la Flûte enchantée*, de Mozart (ultérieurement reprise au Châtelet), *Fidelio*, de Beethoven, *Siegfried*, de Wagner, et une chorégraphie de Béjart pour le ballet *Shéhérazade*, de Rimski-Korsakov. – *(AFP.)*

THÉÂTRE

La « mise en espace » d'une pièce du Russe Vsevolod Vichnevsky à Sceaux

Les débuts du tandem Vincent-Nordey

Jean-Pierre Vincent, directeur de Nanterre-Amandiers, fait l'école buissonnière. Pour créer – *« en première mondiale »*, dit fièrement le programme – *Combat dans l'Ouest*, pièce du Russe Vsevolod Vichnevsky écrite en 1932, il a choisi la nouvelle et très belle salle des Gémeaux, scène nationale de Sceaux. Il faut dire que son projet nécessitait une jauge réduite – 500 places ici contre 900 à Nanterre – dans la mesure où le spectacle est une « mise en espace » et non une mise en scène achevée.

La « mise en espace » est un genre inventé chez nous par Micheline et Lucien Attoun à Avignon au début des années 70. Elle consiste à s'emparer d'un texte peu ou pas connu d'un auteur souvent débutant. Ou alors d'une pièce dite « immontable », surtout par le nombre de ses rôles ou par sa longueur. Il s'agit ensuite de réunir une troupe d'acteurs disposés à travailler très vite, de quelques heures à deux ou trois semaines, et prêts à se propulser face au public au péril de leur jeu, et souvent texte en main. Aux Gémeaux, pour trois soirs, on nous a proposé une pièce immontable – des dizaines de personnages, presque autant de décors, quatorze acteurs, dont Vincent et son dramaturge Bernard Chartreux, un nombre minimum d'accessoires (un chariot élévateur, des chaises, quelques bouts de tissu et une diapo de Karl Marx). Les acteurs jouaient texte en main.

Cette « mise en espace » vaut moins par la qualité du texte – violente dénonciation de la montée du nazisme, ironique moquerie de la social-démocratie et éloge raisonné du parti (communiste) – que par la première apparition sur scène du nouveau tandem Vincent-Nordey, porté sur les fonts baptismaux le 27 avril (*le Monde* du 29 avril) par le ministre Jacques Toubon. Ces deux-là vont travailler ensemble dès l'an prochain à Nanterre. En guise de bienvenue, Vincent signe ici un spectacle qui ressemble comme un frère à un spectacle de Stanislas Nordey, interprète d'un des rôles principaux : vivacité du mouvement, engagement des acteurs, prise de risque maximum, une dose d'humour distancié et quelques morceaux de bravoure, comme ici la performance multiple d'Yveline Ailhaud, ouvrière, femme de flic, bistrotière...

Cela fait longtemps qu'on n'avait vu Vincent aussi libre de ses mouvements et indifférent au qu'en-dira-t-on. Il vient de commencer une cure de jouvence inattendue. A suivre.

O. S.

▶ **Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92330 Sceaux. RER : Bourg-la-Reine. Tél. : 46-61-36-67. Dernière le 30 avril à 20 h 45. De 50 F à 135 F.**

COMMUNICATION

Pour calmer les craintes des fournisseurs de programmes

Jean-Pierre Elkabbach veut instaurer des relations transparentes avec les producteurs

L'arrivée d'un nouveau président à la tête de France-Télévision a fait naître craintes et rumeurs chez les producteurs audiovisuels. Jeudi 28 avril, Jean-Pierre Elkabbach a tenté de les rassurer.

Le monde de l'audiovisuel est volontiers paranoïaque. Un changement dans l'organigramme d'une chaîne, et les plus noirs pressentiments germent dans les têtes des fournisseurs. C'est pour dissiper les malentendus nés de son arrivée à la tête de France-Télévision que Jean-Pierre Elkabbach a voulu rencontrer les producteurs audiovisuels. Jeudi 28 avril, en soirée, quatre cents producteurs ont pu exprimer leurs doléances en direct. Pour *Alain Modot, délégué général de* l'Union des syndicats de producteurs audiovisuels (USPA), *« la réunion fut étrange »*. Positive, car teintée de bonne humeur et d'absence de tabous, mais frustrante, semble-t-il, quand les réponses ont fait défaut sur certaines questions-clés comme le financement des documentaires et des programmes pour les jeunes.

La réunion tourna surtout autour des conditions de financement. Les 500 000 F à 600 000 F qui manquent régulièrement pour boucler le budget des fictions, l'obligation d'aller chercher sur les marchés étrangers les budgets complétant les projets de dessins animés ou de documentaires, voire l'obligation de faire la synthèse entre les demandes des coproducteurs étrangers et les réglementations spécifiques à l'audiovisuel français : tout cela transforme le métier de producteur en casse-tête permanent.

Abandon de France-Supervision ?

Les reproches semblent s'être cristallisés sur France 2, *« qui commande des fictions de cent minutes pour n'en payer que quatre-vingt-dix minutes »*. Jean-Pierre Elkabbach promit que les cent minutes seraient payées cent, à condition toutefois que ne soit pas livrée une cassette de soixante-quinze minutes seulement. Jean-Pierre Cottet, directeur de l'antenne et des programmes de France 3, a cependant le sentiment d'avoir joué la transparence. Ancien producteur, il sait *« à quel point on en bave, et combien les angoisses du budget, du marché ou des frais financiers obsèdent le producteur »*. Il a donc tout fait pour tuer les rumeurs qui couraient sur la suppression des documentaires sur France 3 et clarifié les budgets, les grilles, la part qui irait à la jeunesse, au documentaire ou aux régions. Efforts qui n'ont pas dissipé totalement les malentendus, puisque, selon l'USPA, *« des inconnues subsistent encore sur le documentaire et les magazines »*, sans que l'on sache s'il s'agit de France 2, de France 3 ou des deux.

Dans un communiqué daté du 29 avril, M. Elkabbach a *« réaffirmé son engagement à soutenir la production française »* : en 1994, les chaînes publiques consacreront *« en coût de diffusion 1,3 milliard de francs aux programmes de fiction, jeunesse et documentaires magazines »*. Pour la fiction elle-même, le budget sera de 790 millions, soit une *« hausse de 9,4 % par rapport à 1993 »*. M. Elkabbach a rappelé que *« les moyens supplémentaires accordés par le gouvernement seront investis dans la production et que France-Télévision fera elle-même un important effort en ce sens »*. Il a aussi reconnu s'interroger sur l'opportunité de maintenir France-Supervision – chaîne satellite en 16/9e de France 2 et France 3. Pour Alain Modot, *« il serait dommage que le service public abandonne le 16/9e, au moment où Bruxelles s'efforce financièrement de promouvoir ce nouveau format »*. La promesse de réunions ultérieures a toutefois satisfait les producteurs.

YVES MAMOU

Source de polémique entre des élus et des entrepreneurs

La campagne d'affiches critiquant le métro Val de Rennes a été retirée

RENNES

de notre correspondant

Dans une ordonnance rendue vendredi 29 avril, le président du tribunal de grande instance de Rennes, André Gariazzo, a débouté l'association Coordination des entrepreneurs du bassin rennais de son action dirigée contre trois afficheurs – Dauphin, Havas, Giraudy. La « coordination » leur demandait l'exécution immédiate d'un contrat portant sur des affiches hostiles au métro Val de Rennes, munies de l'accroche « Val dingue », sous astreinte de 200 000 F par jour de retard et par afficheur.

En février, alors que la déclaration d'utilité publique du métro *Val de Rennes* était annulée par le tribunal administratif, les afficheurs avaient été contactés par la coordination. Ils avaient d'abord jugé *« excessif et trop agressif »* le slogan, puis avaient finalement accepté une nouvelle version. Une campagne de 180 panneaux implantés dans les communes du district rennais était prévue pour une durée de sept à dix jours, à partir du 25 avril, qui s'accompagnait d'une distribution de publipostage dénonçant *« le Val dingue »*, effective le 27.

Sollicité par les chefs d'entreprise, mais confronté *« à des pressions »*, selon un responsable de son agence commerciale, le quotidien *Ouest-France* publiait, le 16 avril, à titre gracieux, une lettre ouverte expliquant le refus des chefs d'entreprise (Triballat, Citroën, Le Duff, Legris et la Sofrel) face au projet du métro Val, qualifié d'*« irréaliste et dangereux »*. Deux jours plus tard, dans les colonnes du quotidien breton, Edmond Hervé, maire de Rennes, député PS d'Ille-et-Vilaine et président du district, conteste la sincérité des chiffres avancés par les chefs d'entreprise – 4 milliards de francs – et y décèle une démarche politique liée aux élections municipales de 1995, un directeur de Citroën signataire de cette lettre ouverte ayant fait acte de candidature. Le 20 avril, vingt maires du district favorables au métro Val dénoncent aussi *« une analyse économique malhonnête »*.

Consulté, le Bureau de vérification de la publicité (BVP) note que le projet de campagne d'affichage de *« dénigrement est, à notre sens, illicite et contraire aux règles déontologiques »*. Les afficheurs renoncent donc à exécuter les contrats signés mi-avril. D'où les assignations en référé. *« Nous ne faisons pas de politique, nous demandons seulement l'exécution d'un contrat face à des afficheurs qui se dérobent »*, explique Me Alain Berthault, défenseur de la Coordination des entrepreneurs du bassin rennais, qui conteste la validité de l'avis du BVP, *« pris dans un moment de panique et de pagaille »*. Le juge des référés a toutefois considéré qu'il n'avait pas compétence *« pour interpréter des clauses contractuelles ni en apprécier les conditions d'application, voire la réalité, et que ces contestations sérieuses relèvent, à l'évidence, d'un débat de fond »*.

CHRISTIAN TUAL

ARTE : le Conseil d'Etat valide l'attribution des fréquences de l'ex-Cinq à la chaîne franco-allemande. – Le Conseil d'Etat a rejeté trois requêtes qui contestaient l'attribution par le Conseil supérieur de l'audiovisuel des fréquences de l'ex-Cinq à la chaîne culturelle franco-allemande ARTE. L'Association de défense de La Cinq, présidée par le journaliste Jean-Claude Bourret, et les sociétés de production AB Productions et Hamster estimaient que le CSA avait fait preuve dans cette affaire d'*« excès de pouvoir »*. Le Conseil n'a pas retenu leurs arguments. Il estime que la décision du CSA ne méconnaît pas les règles de répartition des fréquences entre public et privé, et n'est pas illégale même si elle n'a pas *« fait l'objet d'un appel à candidatures »*.

LANGUE FRANÇAISE : Jacques Toubon défend son projet de loi sur les ondes de Fun Radio et de MCM. – Le ministre de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon, a annoncé, vendredi 29 avril, qu'il débattrait *« prochainement »* sur les ondes de Fun Radio et de la télévision musicale MCM, de son projet de loi sur la langue française. Jacques Toubon répond à une invitation de Fun Radio et de MCM.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

DEUX DOIGTS SUR LA GACHETTE. Film américain de Deran Sarafian, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GHOST IN THE MACHINE. Film américain de Rachel Talalay, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

M. BUTTERFLY. Film américain de David Cronenberg, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Mistral, 14• (36-65-70-41).

NORMAN MCLAREN, JEUX D'IMAGES. Film américain de Norman McLaren. 2310-, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; v.f. : Reflet République, 11• (48-05-51-33).

LES OMBRES DU CŒUR. Film britannique de Richard Attenborough, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT. Film britannique de Mike Newell, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

SALADES RUSSES. Film français de Youri Mamine, v.o. : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

SANS POUVOIR LE DIRE. Film italien de Liliana Cavani, v.o. : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

LA SCORTA. Film italien de Ricky Tognazzi, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5• (43-54-15-04) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

WENDEMI, L'ENFANT DU BON DIEU. Film burkinabé-français de S. Pierre Yameogo, v.o. : Utopia, 5• (43-26-84-65).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

LUNDI

Visions urbaines : les Portes de la nuit (1942), de Marcel Carné, 14 h 30 ; le Ciel saisi (1983), de Henri Herré ; la Bombe (1966, v.o. s.t.f.), de Peter Watkin, 17 h 30 ; Main basse sur la ville (1963, v.o. s.t.f.), de Francesco Rosi, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5• (43-54-42-34).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

L'AFFAIRE (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BELLE ÉPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Latina, 4• (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

LE CLUB DE LA CHANCE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

DAENS (Bel., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

DÉJA S'ENVOLE LA FLEUR MAIGRE (Bel.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84).

EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'ENFER (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

ÉTAT SECOND (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

L'ÉTUDIANT ÉTRANGER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

GERONIMO (A., v.o.) : Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23).

GUET-APENS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).

HEXAGONE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

HOCUS POCUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; v.f. : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

HOMME REGARDANT AU SUD-EST (Arg., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

IL GRANDE COCOMERO (It., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'IMPASSE (A., v.o.) : UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

INTERSECTION (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : L'Arlequin, 6• (45-44-28-80).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : L'Arlequin, 6• (45-44-28-80).

LE JOURNAL DE LADY M (Suis.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

KIKA (Esp., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LOIN DES BARBARES (Fr.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).

MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : George V, 8• (36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

LE MAITRE D'ESCRIME (Esp., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5• (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LES NAPOLITAINES (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

NEUF MOIS (Fr.) : George V, 8• (36-65-70-74).

NO SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55).

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61).

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Utopia, 5• (43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8• (36-65-70-88) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; v.f. : Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).

RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Utopia, 5• (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

SISTER ACT, ACTE 2 (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

TERRAIN MINÉ (A., v.o.) : George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10• (47-70-21-71).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

TOMBÉS DU CIEL (Fr.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : George V, 8• (36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

LA VIE SELON AGFA (Isr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

WAYNE'S WORLD 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8• (36-65-70-74).

YOUCEF (Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

ZHAO LE, JOUER POUR LE PLAISIR (Chin., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) 18 h.

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5• (47-00-61-31) 19 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) 16 h 15 ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) 17 h 40 ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) 17 h 45 ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) 16 h, 18 h ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) 17 h 20.

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 19 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 05.

LES BOURREAUX MEURENT AUSSI (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 25.

CHACUN POUR TOI (Fr.) : Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88) 0 h 30.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 18 h.

EAST SIDE STORY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) 0 h 15.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 20.

L'HOMME DE CENDRES (Tun., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 21 h 30.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 19 h.

JURASSIC PARK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• 19 h 05, 21 h 40.

MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 30.

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 21 h 30.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 15.

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h.

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 16 h 45.

THE BABY OF MACON (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

THÉORÈME (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 17 h.

TOMBSTONE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 10.

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h 45.

ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 17 h 40.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité exécutif :

Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Nouveau président de la SNCF

Jean Bergougnoux, un stratège adepte du consensus

Le conseil des ministres a nommé, vendredi 29 avril, Jean Bergougnoux président de la SNCF. M. Bergougnoux qui avait été, le matin même, nommé par décret en qualité de représentant de l'Etat comme membre du conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer, succédera le 7 mai à Jacques Fournier après un parcours sans faute à la direction générale d'EDF (*le Monde* du 28 avril).

«Je ne lui connais qu'un seul défaut : il parle trop bien!», dit de Jean Bergougnoux Pierre Delaporte, président d'EDF jusqu'en juillet 1992. On pourrait y ajouter un autre défaut, pour décrire ce personnage qui ne déteste pas les paradoxes : sa suprême intelligence au service d'un cartésianisme exacerbé. *«Il n'était pas facile de ne pas être d'accord avec lui»*, se souvient une de ses anciennes collaboratrices, Colette Lewiner, aujourd'hui PDG de la SGN, une filiale du Commissariat à l'énergie atomique.

A cette intelligence et à cette maîtrise du verbe, il ajoute un grand sens de la diplomatie, ce qui en fait un remarquable négociateur. Donnant toujours à ses interlocuteurs le sentiment qu'il a tout son temps, il sait écouter et ne pas imposer de décision qui ne soit pas consensuelle. Costaud, barbu, son physique à la Pavarotti contribue aussi à donner de lui l'impression d'un homme calme, parfaitement maître de son temps et des événements. Une impression que seules ses mains contredisent.

Cette recherche du consensus ne l'empêche pas de savoir être aussi extrêmement combatif quand il l'estime nécessaire et, en particulier, quand il juge que l'on porte atteinte à la mission de service public d'EDF. Il l'a montré ces derniers temps sur le dossier CNR-Pechiney. Il ne pouvait accepter qu'une alliance entre ces deux entreprises puisse spolier le producteur national d'électricité. Il l'a aussi prouvé dans la bataille qui l'oppose à la Générale ou à la Lyonnaise des eaux pour les activités de diversification (comme le traitement des déchets). Ses racines et sa formation y sont peut-être pour quelque chose. Fils de fonctionnaire, cet homme de cinquante-quatre ans est un ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).

Dans le duo parfaitement réglé qu'il a formé cinq années durant avec Pierre Delaporte – les deux hommes prirent ensemble les commandes d'EDF en mai 1987, mais Pierre Delaporte dut les lâcher en 1992 au profit de Gilles Ménage –, il était celui qui mettait en œuvre, rendait acceptables les idées parfois iconoclastes exprimées de façon lapidaire par son président. Ensemble, ils définirent la stratégie de l'entreprise nationale d'électricité : son ouverture vers l'international (plutôt grâce à l'impulsion donnée par Pierre Delaporte), sa diversification. Un tournant pour cette entreprise dont l'objectif essentiel était jusqu'alors d'assurer l'indépendance énergétique du pays.

Une entorse au dogme

Ce tournant entraînait EDF sur une route fort différente de celle poursuivie jusqu'alors par Marcel Boiteux, président d'EDF jusqu'en 1987, père spirituel de Jean Bergougnoux, qui, comme lui, dirigea les services économiques d'EDF. Un virage dicté par *«l'évolution de l'entreprise, l'émergence du problème européen, la dérégulation en France»*, estime Jean Bergougnoux, mais qui ne contredit pas les thèses de M. Boiteux. Autre entorse au dogme, il dérogea à la politique du coût marginal, qui veut que chacun paie l'électricité en fonction de ce qu'elle coûte, en négociant un contrat d'association avec Péchiney. *«Le calcul économique n'a pas été bafoué dans ce montage imaginatif*, se défend Jean Bergougnoux. *Marcel Boiteux l'aurait fait.» «Il a su tuer le père sans violence»*, dit de lui Lilianne Lacourt, sa directrice de la communication à l'époque des faits.

Doué d'une vision à long terme, il a très tôt anticipé les problèmes que la déréglementation imposée par Bruxelles risquait de susciter, aidé en cela par l'expérience et donc les avertissements de Marcel Roulet, directeur de France Telecom, et membre du conseil d'administration d'EDF. Prenant son bâton de pèlerin, il a fait le tour des grands électriciens européens, pour les rallier à sa cause, celle d'une déréglementation en douceur. Favorable à une remise en question du monopole de la production, il a en revanche fortement combattu l'obligation qui pourrait être faite à EDF de mettre le réseau à disposition de n'importe quel producteur français ou étranger.

Autant de thèses défendues par l'association Eurelectric, qu'il mit sur pied pour rassembler les électriciens européens et présenter un front commun aux autorités bruxelloises. Il réussit aussi à convaincre du bien-fondé de ses thèses le président «énergie, recherche, technologie» du Parlement européen, le belge Claude Desama, dont le rapport très proche des positions défendues à Paris a jusqu'à présent fait obstacle à la volonté ultralibérale de la Commission. *«On avait la même vision pragmatique des choses*, estime Claude Desama, *la même volonté de conserver le service public tout en l'adaptant à un système de concurrence».* Aujourd'hui, Jean Bergougnoux va même jusqu'à se féliciter du radicalisme bruxellois. *«Un facteur positif dans les relations entre l'entreprise et l'Etat s'appelle Leon Brittan!*, se plaît-il à raconter. *Il a fait faire des progrès décisifs à EDF, car le personnel de cette entreprise a compris qu'un monde sans EDF était concevable.»* Cet argument explique sans doute partiellement qu'aucune grande grève n'ait paralysé le réseau électrique depuis plusieurs années. Mais la façon dont Jean Bergougnoux a mené les négociations avec les syndicats y est aussi pour beaucoup. *«Il a réussi à faire passer l'idée qu'une grève devait avoir pour objectif de nuire au patron, pas au client»*, se souvient Lilianne Lacourt. Depuis lors, les manettes des centrales nucléaires sont périodiquement abaissées pour réduire la charge; les centrales au fuel ou au charbon prennent le relais. Une façon de faire grève coûteuse pour l'entreprise, mais indolore pour l'usager.



Le besoin d'une cohésion sociale

N'ayant apparemment pas la *«fibre sociale»*, à en croire ses interlocuteurs syndicalistes, il a vite compris *«le besoin d'une cohésion sociale pour réussir la modernisation de l'entreprise»*, analyse Bruno Léchevin, secrétaire général de la Fédération Gaz et électricité CFDT. *«On avait un respect mutuel. Il nous informait et écoutait notre avis sur des dossiers importants, même confidentiels.»* Dans son communiqué publié à l'occasion de l'annonce du départ de Jean Bergougnoux, la CFDT ne cache pas ses regrets : *«Face aux fortes menaces qui pèsent actuellement sur l'avenir de l'entreprise, la compétence de M. Bergougnoux et sa connaissance des dossiers lui permettaient de s'opposer à des approches strictement idéologiques. S'étant assuré une large audience internationale, il avait acquis une stature importante sur la scène énergétique.»*

Ses talents de négociateur lui ont aussi permis d'entretenir de bonnes relations avec les différents ministres de l'industrie. Le récent débat qui l'opposa à Gérard Longuet sur la question de la déréglementation n'aurait nullement pesé dans sa décision de changer d'entreprise, affirme-t-il. En revanche, il ne cachait pas son souhait de devenir président d'EDF, après vingt-quatre ans de bons et loyaux services, dont sept en temps que directeur général. Risquant de ne pas obtenir satisfaction sur ce point, il a décidé de franchir le pas.

ANNIE KAHN

Une transaction de 1,958 milliard de francs

Guerlain rejoint l'empire Arnault

Pour 1,958 milliard de francs, Guerlain, l'un des derniers grands parfumeurs français *indépendants, est passé*, vendredi 29 avril, dans le giron du numéro un mondial du luxe, le groupe LVMH (Moët-Hennessy-Louis Vuitton) dirigé par Bernard Arnault. Une prise de contrôle effective en terme de capital, mais «différée» de quelques années en terme de droits de vote. Pour ménager l'entreprise et ses héritiers.

Neuf mois à peine après avoir pris le contrôle de la maison Kenzo, Bernard Arnault s'est assuré, vendredi 29 avril, de celui de l'un des derniers grands parfumeurs indépendants français : Guerlain. Pudique, comme pour ne pas heurter une famille aux commandes depuis quatre générations, le communiqué annonçant l'opération ne le dit pas vraiment, se contentant d'annoncer *«d'importants accords de partenariat».*

Mais c'est bien d'une prise de contrôle qu'il s'agit. Immédiate, en terme de capital. Reportée à échéance de quelques années, en terme de droits de vote. Les apparences sont sauves. Et Jean-Pierre Guerlain, président du conseil de surveillance du parfumeur, peut ainsi affirmer que l'accord assure *«la pérennité de la maison de luxe tout en préservant l'implication de la famille dans la vie de la société dont la personnalité sera préservée».*

De Dior à LVMH

Complexe, l'accord prévoit, en effet, que les vingt-cinq actionnaires familiaux de Guerlain apporteront, *grosso modo* au prorata de leur participation, 49,9 % des actions de la société Djedi Holding SA (détenteur de 85,8 % du capital du parfumeur), à Christian Dior, l'un des multiples holdings permettant à Bernard Arnault de contrôler LVMH. A ces 49,9 %, s'ajoutent 2 % d'actions achetées par Dior à Jean-Pierre Guerlain, quatre-vingt-neuf ans, en nue-propriété. *«Jean-Pierre Guerlain en conserve l'usufruit, c'est-à-dire droits de vote et dividendes»*, explique Georges van Erck de la banque JP Morgan, conseil de la famille Guerlain dans cette opération.

En échange, les actionnaires familiaux de Guerlain recevront 12 % du capital de Christian Dior (4,35 millions d'actions créées pour l'occasion), l'équivalent de 1,958 milliard de francs. Un montant qui valorise le parfumeur à 4,4 milliards de francs. C'est vingt-sept fois le bénéfice moyen des deux derniers exercices (191 millions de francs, mais seulement 162 millions en 1993) : un «PER» en jargon financier (valeur de l'action par rapport au bénéfice) de 27, largement supérieur à celui (18) dont ont bénéficié les fondateurs d'Yves Saint Laurent lors de la cession de la maison de couture à Elf-Sanofi. Guerlain, qui réalise un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs, bénéficie, en effet, d'une image exceptionnelle, la famille ayant, presque à l'excès, toujours protégé l'aura de la marque et sa qualité.

L'opération fera de la famille Guerlain le deuxième actionnaire de Christian Dior où certains de ces membres entreront : Eric Guerlain à la vice-présidence du conseil d'administration, Edouard Guerlain au collège des censeurs. *«Mais les actions achetées par Dior seront immédiatement recédées, à prix coûtant, à LVMH»*, expliquait, vendredi, Bernard Arnault. Pourquoi Dior? Pourquoi LVMH? D'abord parce que, au terme de l'opération et malgré l'arrivée de la famille Guerlain, M. Arnault restera majoritaire dans Dior, quand il aurait perdu le contrôle de LVMH si cette société avait acheté en direct. Ensuite, parce que LVMH détient, depuis 1987, 14,2 % de Guerlain.

En consolidé, le numéro un mondial du luxe détiendra donc 58,8 % du capital du parfumeur. *«Evidemment*, assurait, vendredi, M. Arnault, *Guerlain restera une entreprise autonome. Dans ces métiers, seules les entreprises de taille moyenne peuvent conserver une dimension artisanale de grande qualité. Une âme.»* Le management actuel reste en place; Jean-Paul Guerlain, notamment, le «nez» de la société, unanimement considéré comme un grand créateur. *«Mais*, devait ajouter Bernard Arnault, *les grandes décisions seront prises en commun.»* Insuffisamment implanté à l'étranger, le célèbre parfumeur devrait bénéficier de l'appui de LVMH pour se déployer à l'étranger. On sait désormais qui est le patron.

Une véritable consécration pour Bernard Arnault qui, revenu semble-t-il d'une diversification dans la presse qui avait troublé son image et fait chuter son cours en Bourse, privilégie désormais la croissance interne de son groupe. Ou externe. *«Nous avons le temps»*, dit-il modestement. Il a l'argent. Le jour même où il prenait le contrôle de Guerlain était annoncée la fin heureuse du réaménagement de ses participations croisées avec le britannique Guiness. Une opération qui devrait entraîner, pour son groupe, un apport de trésorerie de 11 milliards de francs... (1) De quoi regarder l'avenir avec confiance.

PIERRE-ANGEL GAY

(1) Bernard Arnault a précisé, vendredi 29 avril, que LVMH attendrait la mi-1995 et une remontée des cours de la Bourse de Londres pour céder 4 % de Guiness, comme le prévoit l'accord passé avec celui-ci (*le Monde* du 22 janvier).

Hausse de plus de 18 % des immatriculations au 1er trimestre

Les constructeurs automobiles américains réalisent des bénéfices record

L'automobile américaine continue de redonner l'espoir à la profession. Alors que le marché européen amorce un timide redressement, les trois grands constructeurs de Detroit engrangent des bénéfices record au premier trimestre 1994. Le plus petit par son chiffre d'affaires, Chrysler, affiche le meilleur score en matière de résultat net, avec un bénéfice de 938 millions de dollars, le plus élevé de son histoire, en hausse de 56 % sur l'exercice précédent (sans tenir compte d'une provision exceptionnelle de 5 milliards de dollars au premier trimestre 1993, qui avait maintenu le résultat de Chrysler dans le rouge).

Les fruits des restructurations

Ford arrive en second avec un résultat net de 904 millions de dollars (+ 58 %), sans compter une provision exceptionnelle de 440 millions de dollars pour la vente de First Nationwide Bank, intervenue ces dernières semaines. Sans cette provision, le résultat de Ford aurait dépassé 1,3 milliard de dollars. General Motors n'est pas en reste.

Son résultat, 853 millions de dollars, est en hausse de 66,4 % sur l'exercice précédent. Hors modification comptable, il aurait atteint 1,6 milliard de dollars.

Les trois constructeurs de Detroit recueillent les fruits de leurs restructurations, de leurs nouvelles gammes de produits, mais aussi de la forte croissance du marché américain, où les immatriculations ont progressé de 18,3 % sur les trois premiers mois de l'année.

Portant sur près de 30 % du capital

La privatisation partielle de la CNP est espérée en 1994

Pierre Darnis, président du directoire de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), a déclaré vendredi 29 avril qu'il existait une *«très forte probabilité»* de privatisation d'une partie de son capital en 1994. Près de 30 % sur les 42,5 % du capital détenus par l'Etat devraient être cédés sur le marché.

7 % à 8 % pourraient faire l'objet d'une vente de gré à gré; le reste (soit un peu moins de 25 %) sera cédé sous la forme d'une offre publique de vente (OPV) ouverte au public. La CNP espère *«une introduction en Bourse la plus rapide possible»*. Outre l'Etat, La Poste détient 17,5 % de la CNP, la Caisse des dépôts et consignations 30 % et le groupe Caisse d'épargne 10 %. M. Darnis a annoncé par ailleurs qu'il attendait une progression de l'ordre de 10 à 15 % du bénéfice net de la compagnie en 1994. Il a atteint 1,26 milliard de francs en 1993 et progresse de plus de 10 % par an depuis 1986.

Présenté le 29 avril au conseil des ministres

Le projet de loi sur la famille suscite des critiques

La CFTC et trois associations familiales ont vivement critiqué, vendredi 29 avril, le projet de loi sur la famille présenté le même jour devant le conseil des ministres. Le syndicat chrétien ainsi que la Fédération des familles de France, la Fédération des familles rurales et les Associations familiales catholiques ont estimé lors d'une conférence de presse que les mesures nouvelles, telles que l'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE) au deuxième enfant, seront *«financées par l'érosion»* des autres prestations. Ces organisations demandent que l'APE soit réévaluée et attribuée pour le deuxième enfant né avant le 1er janvier 1995. Elles réclament également l'allongement des durées de droit aux prestations pour les enfants âgés de plus de dix-huit ans ainsi qu'une *«indexation convenable»* des prestations.

Pour sa part, l'Union nationale des associations familiales (UNAF) a *«pris acte des améliorations apportées au texte initial»*. Elle souligne que la politique familiale *«doit s'appréhender dans ses diverses composantes qui relèvent de la politique du logement, de l'emploi, de la santé, de l'éducation, des transports, de l'aménagement du territoire et de la fiscalité, donc au-delà de la seule compensation des charges familiales».*

Les élections aux unions professionnelles

Les praticiens confirment leur hostilité à la convention médicale

Les premiers résultats des élections aux unions professionnelles des médecins libéraux donnent une nette majorité au syndicat MG-France, hostile à la convention médicale, chez les généralistes, alors que les signataires l'ont nettement emporté chez les spécialistes.

Communiqués vendredi 29 avril par les syndicats, les premiers résultats de ce scrutin – qui permettait aux 115 000 praticiens conventionnés de désigner, pour une période de six ans, leurs représentants dans les vingt-deux unions régionales chargées de participer à la coordination des soins et à la politique de maîtrise des dépenses – placent MG-France, non signataire de la dernière convention médicale, en tête (59 % des voix) chez les généralistes devant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) qui totaliserait 26 %. Toutefois, la CSMF obtiendrait 56,5 % des voix chez les spécialistes devant le SML (signataire de la convention) avec 21 %, alors que MG-France ne présentait pas de candidat dans ce collège. Le taux de participation est estimé à 60 %.

EN BREF

AIR INTER : les syndicats demandent des garanties. – Les syndicats d'Air Inter demandent *«instamment»*, vendredi 29 avril, des *«garanties»* au gouvernement, au président d'Air France et à celui d'Air Inter et entendent *«mettre tout en œuvre pour les obtenir dans les deux prochains mois»*. L'intersyndicale (CGT-CGC-CFDT-CFTC-SNPIT pour les personnels au sol et SNPNC, SPIT, USPNT, SNPL, SNPNAC pour les navigants) demande *«d'apporter des assurances au personnel»* sur le *«développement durable des activités d'Air Inter»*, son *«autonomie de gestion»*, et des garanties sociales, *«notamment en matière d'emplois»*. Elle précise qu'elle *«posera un ultimatum au gouvernement»* et *«proposera au personnel un mouvement d'arrêt de travail et différents types d'actions».*

RUSSIE : chute record de la production industrielle en mars. – La chute de la production industrielle russe, forte depuis 1991, semble devoir marquer un nouveau record en 1994, selon les chiffres du premier trimestre publiés vendredi 29 avril par le ministère de l'économie. Selon ces statistiques, la production industrielle a ainsi reculé de 27,4 % de mars 1993 à mars 1994, marquant une nette détérioration depuis le début de l'année. Pourtant, en mars, le gouvernement tablait encore dans ses prévisions budgétaires pour 1994 sur une contraction de la production limitée à 8 %.

GAZ : baisse des tarifs de 2 % le 1er mai. – Les tarifs du gaz seront abaissés de 2 % en moyenne à compter du 1er mai 1994, a indiqué vendredi 29 avril un communiqué du ministère de l'économie. Cette mesure, qui concerne les abonnés au tarif domestique, intervient après la baisse intervenue en 1992 et le maintien des tarifs en 1993.

ACIER : le GATT tranchera le conflit qui oppose l'Union européenne aux États-Unis. – L'Union européenne a obtenu que le conflit commercial sur l'acier qui oppose plusieurs de ses membres (dont la France et l'Allemagne) aux États-Unis soit soumis à un arbitrage du GATT, a-t-on appris officiellement au GATT vendredi 29 avril.

UNILEVER : deux procès contre Procter et Gamble. – Le fabricant de lessives Lever Pays-Bas, filiale du groupe Unilever, a annoncé vendredi 29 avril le lancement de deux actions en justice contre son concurrent américain Procter et Gamble, producteur de la marque Ariel. Lever Pays-Bas accuse Procter et Gamble d'utiliser le mot «Power» de son nouveau produit «Omo Power» dans une publicité pour Ariel. D'autre part, il lui reproche d'avoir semé le doute chez les consommateurs sur la qualité de son nouveau produit Omo.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 25 au 29 AVRIL 1994

PARIS

L'attrait de l'assurance

INDICE CAC 40

+ 1,44 %

Avec le nouveau terme boursier, débuté lundi 25 avril, la Bourse est entrée dans sa traditionnelle période de doute. Le cinquième mois de l'année est propice aux états d'âme, comme l'affirme le célèbre dicton *«In May sell and go away»* – «en mai, vends et va-t-en». Mais cette première semaine s'achève mieux qu'elle n'avait commencé, les investisseurs ayant apprécié les deux légères baisses des taux, initiée en Allemagne mercredi et suivie en France jeudi. Dans un marché *«sans conviction»* les valeurs ont gagné en cinq séances 1,44 %, gommant les pertes de la semaine précédente. Les investisseurs ont choisi de s'intéresser plus à la situation européenne qu'à l'américaine, préférant ainsi les bonnes nouvelles aux mauvaises. Si les taux se détendent sur le Vieux Continent, en revanche aux Etats-Unis le loyer de l'argent à long terme est remonté, principalement vendredi, en raison des craintes d'une reprise de l'inflation.

L'indice CAC 40, après avoir perdu 0,88 % lundi, se ressaisissait le lendemain (+ 0,68 %). L'indicateur d'évolution de la place française clôturait ensuite successivement à + 0,77 %, + 0,14 % et + 0,73 % vendredi. L'événement de la semaine restera le lancement de l'offre publique de vente de l'UAP à 152 francs l'action. Ce prix nettement en deçà des estimations du marché, qui oscillaient depuis plusieurs semaines entre 160 et 180 francs, a surpris lors de son annonce lundi soir. Les réactions furent immédiates et contrastées : satisfaction dans les salles de marché et contestation dans les milieux politiques. Les analystes jugent ce prix attractif même si la décote immédiate (7,8 % par rapport au cours du jour) est plus faible que pour les autres privatisations (BNP, Rhône-Poulenc et Elf) où elle était d'environ 10 %. Elle est bien inférieure à l'actif net du numéro un français de l'assurance. Par action, la valeur est estimée entre 200 et 260 francs, ce qui laisse entrevoir à terme un potentiel de hausse. Si les gestionnaires entendent profiter de ce *«prix d'ami»*, les élus du Parti socialiste se sont élevés contre *«ce bradage»* du patrimoine de l'Etat. Critique que tente de réfuter le ministère de l'économie en indiquant que le prix de cession est supérieur à l'évaluation de l'UAP faite par la commission de privatisation (150,67 francs par action).

Plus discrètement, le second marché aura accueilli une nouvelle entreprise, la firme informatique PCW fondée par Gilbert Lenoir. 200 000 actions, représentant 15 % du capital du cinquième constructeur français de micro-ordinateurs (Arche, Kenitec), désormais distributeur des gammes Apple et Compaq, ont été mises sur le marché au prix de 210 francs. 4,42 % des demandes ont pu être servies à ce cours lundi lors de son entrée en Bourse.

Les minoritaires de La Redoute

Mercredi 4 mai, ce sera au tour de Bail Saint-Honoré d'accéder au second marché. 230 000 actions, représentant 11,5 % du capital de la société, seront proposées au public au prix de 125 francs l'action, selon la procédure d'offre publique de vente (OPV). Créée en 1986, Bail Saint-Honoré est une sicomi dont la gestion est assurée par Cogifrance, filiale immobilière du groupe Edmond de Rothschild. Cette arrivée précédera celles de Securidev, GPS-Grand Optical Photo service et Kindy.

Enfin, à quelques jours de l'audience du tribunal de commerce de Roubaix prévue pour le 3 mai afin d'étudier l'assignation déposée par les minoritaires de La Redoute contestant la fusion envisagée avec Pinault-Printemps, le débat sur le rôle des actionnaires minoritaires a été relancé. Le président de la COB (Commission des opération de Bourse), Jean Saint-Geours a contesté la position des minoritaires défendue par l'ADAM, organisation présidée par Colette Neuville. Dans un entretien publié dans *le Figaro*, il affirme que *«les arguments juridiques avancés par des minoritaires et Colette Neuville ne correspondent pas aux règles légales actuelles dans le cas d'une fusion»*. Parlant des actionnaires, il ajoutait plus loin : *«Je constate que parmi les minoritaires se trouvent quelques arbitragistes qui ne sont pas les braves actionnaires fidèles de la société.»*

Cette réflexion déclenchait une vive réaction chez un plaignant, l'Américain Guy Wiser Pratte. Le président de la firme d'arbitrage qui porte son nom s'est étonné le lendemain dans la *Tribune Desfossés* de l'incompréhension du président de la COB quant aux rôles de cette profession. *«Nous défendons toujours les intérêts des minoritaires face aux dirigeants d'une entreprise, si nous estimons que ceux-ci abusent de leur position de majoritaires, comme c'est le cas pour Pinault-Printemps.»* De plus, ce gestionnaire américain reproche à l'autorité de surveillance française de s'exprimer avant que la justice se soit prononcée. Simultanément, l'un des responsables du CREF (College Retirement Equities Fund), fonds de pension qui gère les retraites des enseignants américains, a décidé de faire réaliser une expertise de la parité retenue pour cette fusion. Une nouvelle fois, le problème des minoritaires est posé, mais, fait nouveau, c'est d'outre-Atlantique que viennent les critiques les plus vives.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	29-4-94	Diff.
Bongrain	3 528	+ 228
BSN	865	+ 9
Eridania Béghin	913	+ 9
Fromageries Bel	5 250	+ 60
LVMH	927	+ 38
Pernod-Ricard	398	inch.
Remy-Cointreau	227	+ 1,5
Saint-Louis	1 731	– 20

Assurances

	29-4-94	Diff.
AGF	539	+ 8
AXA	1 378	+ 54
GAN	433	+ 15
Groupe Victoire	1 491	–
SCOR SA	514	+ 17
UAP	163,40	– 2,60

Bâtiment et matériaux

	29-4-94	Diff.
Bouygues	678	– 20
Ciments français	380	+ 15
Colas	1 052	– 14
Eurotunnel	43,50	+ 10,30
Eiffage	1 275	+ 55
GTM Entrepose	470	+ 6
Imétal	630	+ 30
Immob. Phénix	97	+ 0,80
Jean Lefebvre	1 150	– 28
Lafarge-Coppée	458	+ 13,80
Poliet	442	+ 18,90
Saint-Gobain	691	– 18
SGE	250,90	– 2,10
Spie-Batignolles	424	+ 4

Chimie

	29-4-94	Diff.
Air liquide (L')	816	+ 2
ELF Sanofi	989	+ 1
Gascogne	533	– 27
Institut Mérieux	2 240	+ 111
Michelin	250,40	– 2,60
Plastic Omnium	730	– 85
Rhône-Poulenc A	154	+ 7,20
Rhône-Poulenc CI	172,10	– 7,90
Roussel-Uclaf	657	+ 31
Synthélabo	202	+ 5

Consommation non alimentaire

	29-4-94	Diff.
BIC	1 345	+ 75
Chargeurs	1 467	– 13
Christian Dior	408	+ 5,5
Clarins	540	+ 8
DMC	380	– 4
EBF	900	– 2
Essilor Int.	733	– 19
Gr. André CP 8,50	660	– 5
L'Oréal	1 230	+ 24
Moulinex	130,7	– 10,7
Salomon	2 075	+ 37
SEB	579	+ 21
Skis Rossignol	2 006	– 9
Sommer-Allibert	2 425	– 25
Zodiac	2 225	inch.

Crédit et banques

	29-4-94	Diff.
Comp. bancaire	549	– 5
BNP	263	+ 16,90
Cetelem	1 135	– 74
CPR	458,50	+ 1,50
CDE	219	inchangé
CCF	244,40	+ 12
CFF	1 184	+ 60
CLF	418	+ 5,40
Créd. lyon. CI	545	– 46
Crédit national	598	+ 2
Société générale	632	+ 15
SOVAC	1 700	+ 26
UFB Locabail	428	inchangé
UIC	430	– 47
Via Banque	412	+ 3

Distribution

	29-4-94	Diff.
Bon Marché	796	+ 28
Carrefour	4 092	+ 35
Casino	170,10	+ 0,50
Castorama Dubois	817	+ 29
Compt. modernes	1 516	– 6
Damart	5 830	– 20
Docks de France	706	+ 15
Gal. Lafayette	2 610	+ 10
Guilbert SA	560	+ 33
Guyenne Gasc.	1 582	– 19
Pinault Printemps	1 018	+ 45
Primagaz	993	+ 38
Promodès	1 058	+ 20
Rexel (ex-CDME)	670	– 2
SCOA	N.C.	–

Electricité et électronique

	29-4-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	680	+ 6
Alcatel-Câble	827	– 12
CSEE	670	– 20
Intertechnique	684	+ 44
Labinal	813	+ 7
Legrand	6 480	+ 100
Matra Hachette	142	+ 7
Radiotechnique	570	– 10
Sagem	2 850	+ 135
Schneider	450	+ 8
Sextant Avionique	300	–
Thomson CSF	170,10	+ 0,80

Immobilier et foncier

	29-4-94	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	485	+ 2
Lucia	NC	–
Olipar	28,25	– 0,35
Rue Impériale	4 410	– 20
Sefimeg	495	+ 7
Silic	880	inch.
Simco	552	+ 20
Sogeparc	950	+ 5
UIF	615	+ 10

Investissement et portefeuille

	29-4-94	Diff.
Arnault et Assoc.	280	inch.
Bolloré	359	+ 17
Cerus	112,20	– 1,80
CGIP	1 180	+ 29
Eurafrance	2 076	+ 26
Gaz et Eaux	2 115	+ 15
Lagardère MMB	150,60	– 0,40
Marine-Wendel	408	– 1
Navigation mixte	1 135	+ 25
Nord-Est	157	+ 4,10
Origny-Desvroise	1 080	+ 60
Parfinance	229	inch.
Paribas	430	+ 13,80
Suez	323,60	+ 14,70
Worms	294	+ 2

Métallurgie, mécanique

	29-4-94	Diff.
CarnaudMetalbox	177	+ 6
Dassault Aviation	529	+ 9
De Dietrich	2 799	+ 169
Fives-Lille	637	+ 16
Legris Industrie	271	+ 14
Métaleurop	88	+ 1
Pechiney CI	405,5	+ 28,5
Pechiney Int.	162,2	– 12,8
Peugeot SA	892	– 2
Strafor, Facom	694	+ 19
Valeo	1 390	– 28
Vallourec	325	+ 18,2

Mines d'or, diamant

	29-4-94	Diff.
Anglo-American*	286,10	+ 32,10
Buffelsfontein	58	+ 6,60
De Beers	138,50	+ 6,40
Driefontein	66,20	+ 5,10
Gencor	11,90	+ 1,90
Harmony	30,10	+ 1,80
Randfontein	59,50	+ 6
Sainte-Helena	51,20	+ 3,90
Western Deep	218	+ 17,50

Pétrole

	29-4-94	Diff.
BP-France	134,50	+ 2,60
Elf-Aquit.	412,20	+ 9,30
Esap-Elf	343	– 5
Esso	1 060	+ 40
Géophysique	575	+ 19
Total	329,70	– 13,10

Sicomi ou ex-Sicomi

	29-4-94	Diff.
Bail Investis.	975	+ 44
Genefim	375	+ 50
Immobail BTP	498	– 31
Interbail	507	– 7
Klepierre	646	– 16
Locindus	1 020	+ 20
Sélectibanque	174	– 1
Unibail	505	– 13

Transports, loisirs, services

	29-4-94	Diff.
Accor	729	+ 18
BIS	325	+ 31,50
Canal Plus	966	– 4
Cap Gemini	167,20	– 1
CEP Comm.	503	+ 40
Club Méditerranée	408	– 26
Dauphin Ota	310	+ 14,80
Génér. des eaux	2 590	– 42
Ecco	735	+ 22
Euro Disney	32,80	– 0,55
Filipacchi Médias	920	+ 25
Havas	454,10	+ 6,80
Lyonnaise-Dumez	593	+ 12
OGF	859	+ 30
Publicis	535	+ 36
Delmas Vieljeux	520	– 10
SITA	813	+ 8
Sligos	543	– 17
Sodexho	1 013	+ 20
TF1	471,10	– 18,10

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	29-4-94	Diff.
10,80 % 1979	101,50	–
EDF-GDF 3 %	6 250	+ 250
CNB 5 000 F	NC	inch.
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	100,56	–
CNI 5 000 F	100,55	– 0,05

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Rhône Poulenc	7 601 072	1 150 486
Alcatel Alsthom	1 629 500	1 107 836
ELF Aquitaine	2 445 496	1 002 031
Société générale	1 568 310	970 650
Peugeot	809 820	727 386
Pinault Printemps	629 598	609 849
Total	1 774 900	607 454
Eaux (Générale des)	217 440	566 783
Paribas	1 305 125	541 066
Suez	1 739 625	538 486
BNP	2 142 220	532 880
LVMH	558 390	503 202
BSN	544 170	485 888
Oréal (L')	348 230	420 851

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Sis	+ 13	UIC	– 9,3
Rhône Poulenc	+ 9,9	Moulinex	– 6,3
Matra Hachette	+ 9,7	Plastic Omnium	– 6
Institut Mérieux	+ 9,4	Crédit lyonn.	– 5,3
Roussel Uclaf	+ 9,3	CCMC Managix	– 4,7
CFF	+ 9,1	Berger	– 3,6
Castorama	+ 9	Sophia	– 3,6
CEP Comm.	+ 8,8	Centrest	– 3,3
Eurotunnel	+ 7,7	Sogeral	– 3,3
Vallourec	+ 7,6	Klepierre	– 2,8
CCF	+ 7,4	Sligos	– 2,8
Fiffage	+ 7,4	Sade	– 2,6
Pechiney CIP	+ 7,3	Métrologie Int.	– 2,5
Poliet	+ 7,2	Cetelem	–

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	22-4-94	25-4-94	26-4-94	27-4-94	28-4-94
RM	5 115 890	2 984 796	3 123 714	3 793 807	3 731 436
Comptant R. et obl.	39 469 880	27 883 049	18 149 899	24 100 293	35 601 032
Actions	329 591	201 469	183 386	216 066	237 001
Total	44 915 361	31 069 314	21 456 999	28 110 166	39 569 469

INDICES CAC 40 (du lundi au vendredi)

	25-4-94	26-4-94	27-4-94	28-4-94	29-4-94
Ind. SBF 120	1 464,45	1 473,18	1 483,96	1 487,40	1 493,85
Ind. SBF 250	1 418,99	1 427,20	1 438,35	1 440,33	1 445,40
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 116,29	2 130,91	2 147,32	2 150,25	2 165,96

MATIF
Notionnel 10 % – Cotation en pourcentage du 29 avril 1994
Nombre de contrats : environ 190 295

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 94	SEPT. 94	DÉC. 94
Premier	120,64	119,76	118,96
Dernier	121,34	120,28	119,08

NEW-YORK

Incertitude

INDICE DOW JONES

+ 0,9 %

Wall Street a gagné du terrain vendredi, malgré une nouvelle remontée des taux d'intérêt à long terme, mais le niveau élevé de ces derniers a limité les gains de la grande Bourse new-yorkaise. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 681,69 points. Au terme de cette semaine de quatre séances, le marché étant fermé mercredi pour les funérailles de l'ancien président Richard Nixon, la progression est de 0,9 %. L'incertitude et la nervosité ont dominé les échanges à Wall Street, où le marché obligataire puis le dollar ont donné le ton.

La Bourse new-yorkaise avait débuté la semaine avec éclat, gagnant lundi près de 60 points grâce à une nette baisse des taux d'intérêt à long terme et à la publication de bons résultats trimestriels par Du Pont et Goodyear, deux titres composant l'indice Dow Jones. Mais la tendance s'est renversée dès mardi, sous la pression de prises de bénéfices. Le mouvement de recul s'est accéléré jeudi avec l'envolée des taux à long terme provoquée par les craintes de reprise de l'inflation. Mais la progression de 2,6 % au premier trimestre d'un indice de hausse des prix liée au PIB a fait repartir les taux à la hausse. Il s'agit de la plus forte augmentation de cet indice depuis un an.

Indice Dow Jones du 29 avril : 3 681,69 (c. 3 648,68).

	Cours 22 avril	Cours 29 avril
Alcoa	67 3/4	66
Allied Signal Inc.	35 1/8	34 1/2
American Express	29 1/2	29 5/8
ATT	52 3/8	51 1/8
Bethlehem Steel	19 3/4	20 1/8
Boeing	43 3/4	45
Caterpillar Inc.	107 3/8	109 7/8
Chevron	90 1/8	89
Coca-Cola	39 7/8	41 5/8
Disney Corp.	42 5/8	42 3/8
Du Pont de Nemours	54 5/8	57 1/8
Eastman Kodak	40 3/4	41 1/2
Exxon	63	62 7/8
General Electric	96	95 1/8
General Motors	55 5/8	56 3/4
Goodyear Tyre	39	38
IBM	58 3/4	57 3/4
International Paper	61	65 1/4
McDonnell Douglas	114 1/8	117 1/2
Merck and Co.	30 7/8	29 5/8
Minnesota Mining	47 3/8	48 7/8
Morgan (J.P.)	62	61 1/2
Philip Morris	52 7/8	54 1/2
Procter Gamble	56 7/8	56 7/8
Sears Roeb. and Co.	46 1/2	47
Texaco	65	64 3/8
Union Carbide	24 5/8	28 3/8
United Tech.	63 3/8	63 3/4
Westinghouse	11 5/8	11 5/8
Woolworth	16	16 5/8

TOKYO

Nouveau repli

INDICE NIKKEI

– 1,2 %

L'appréciation du yen et le manque de facteurs attractifs ont pesé sur la Bourse de Tokyo au cours de la semaine écoulée, qui n'a compté que quatre séances en raison de la *«golden week»*. L'indice Nikkei des 225 valeurs de la première section a terminé la période, jeudi, à 19 725,25 points, en baisse de 239,14 points par rapport à la clôture de vendredi dernier, soit un repli de 1,2 %. Sur un marché peu actif, les transactions ont porté sur une moyenne quotidienne de 227,5 millions d'actions contre 340,2 millions la semaine précédente.

Un climat d'attentisme a prévalu toute la semaine à la Bourse de Tokyo avant les congés de la *«golden week»*, ont relevé les opérateurs. La Bourse, qui était donc fermée vendredi, fonctionnera lundi, pour de nouveau clore ses portes mardi, mercredi et jeudi et reprendre ses opérations vendredi. Par ailleurs, les boursiers s'interrogeaient sur les tendances des autres marchés pendant cette période fériée.

Le Kabuto-cho a également été affecté par l'instabilité politique du pays en début de semaine, mais ce facteur n'a finalement eu qu'un impact limité, le nouveau premier ministre Tsutomu Hata ayant réussi jeudi à former un gouvernement.

Indices du 28 avril : Nikkei, 19 725,25 (c. 19 964,39); Topix, 1 603,33 (c. 1 615,80).

	Cours 22 avril	Cours 28 avril
Bridgestone	1 510	1 520
Canon	1 680	1 650
Fuji Bank	2 280	2 240
Honda Motors	1 730	1 680
Matsushita Electric	1 710	1 670
Mitsubishi Heavy	695	675
Sony Corp.	5 910	5 760
Toyota Motors	2 030	1 990

LONDRES

Frileux

– 0,3 %

Les semaines se suivent et se ressemblent à la Bourse de Londres, où les valeurs restent paralysées par les incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt alors que les indicateurs économiques britanniques favorables devraient les inciter à progresser. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé à 3 125,3 points vendredi 29 avril, soit une petite perte hebdomadaire de 8,4 points (0,3 %). Son actuelle nervosité s'est concrétisée par une baisse sensible, lundi et mardi, puis par un net rebond au milieu de la semaine, avant une stabilisation vendredi, mais les investisseurs sont préoccupés par l'évolution de Wall Street.

Le marché s'est toutefois excité sur l'OPA hostile de 1,45 milliard de livres qu'a lancée jeudi la compagnie d'exploration pétrolière Enterprise Oil sur son concurrent Lasmo. Le marché a salué le dynamisme de BAT Industries, qui reprend American Tobacco pour 1 milliard de dollars.

Indices *«FT»* du 29 avril : 100 valeurs 3 125,3 (c. 3 133,7); 30 valeurs 2 505,1 (c. 2 499,3); fonds d'Etat 95,66 (c. 96,5); mines d'or 217,6 (c. 199,0).

	Cours 22 avril	Cours 29 avril
Allied Lyons	5,69	5,67
BP	3,85	3,88
BTR	3,91	3,97
Cadbury	4,69	4,78
Glaxo	5,77	5,77
GUS	6,04	6
ICI	8,30	8,24
Reuters	5,06	5,30
RTZ	8,30	8,46
Shell	7,24	7,24
Unilever	10,85	10,73

FRANCFORT

Soutenu par les chimistes

+ 1,46 %

La Bourse de Francfort a de nouveau connu une semaine à la hausse, le marché allemand étant soutenu par les titres de la chimie et par les estimations des instituts de conjoncture, qui ont pronostiqué une reprise de la croissance en 1994. L'indice DAX a terminé en hausse de 1,46 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Dans leur rapport de printemps, les principaux instituts de conjoncture allemands ont prévu une hausse de 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) pour toute l'Allemagne, après un recul de 1,2 % en 1993. Les trois grands groupes chimiques allemands ont par ailleurs publié leurs résultats du premier trimestre 1994. Le bénéfice avant impôts de Hoechst a progressé de 16 %, celui de Bayer de 18 % et celui de BASF de 46,6 %. Les trois groupes ont tablé sur une nette amélioration de leurs résultats pour 1994, après une période noire qui avait débuté en 1989.

L'annonce par la Bundesbank de la baisse de ses taux d'intérêt directeurs, jeudi, lors de la réunion bimensuelle de son conseil central, n'a pas influencé le marché, qui s'attendait à cette décision.

Indice DAX du 29 avril : 2 245,98 (c. 2 213,96).

	Cours 22 avril	Cours 29 avril
AEG	179,90	181,50
BASF	317,90	329,20
Bayer	369,20	393,80
Commerzbank	367,40	369
Deutsche Bank	781	781,20
Hoechst	337,80	364,50
Karstadt	618	629
Mannesmann	476,80	472,50
Siemens	734,80	747,50
Volkswagen	548,50	526

CRÉDIT, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le marché de l'eurofranc atteint sa vraie dimension

La Belgique a tenu son calendrier et les spécialistes lui en savent gré. Ce pays vient d'émettre un emprunt de 5 milliards de francs français dont son Trésor public avait annoncé au début de l'année qu'il le lancerait en avril. Dans la conjoncture financière actuelle, qui demeure très indécise, rares sont les débiteurs qui donnent suite à des projets qui datent de quelques mois. Ceux qui le font y gagnent en stature et leurs opérations ont toutes les chances de devenir des références notables.

Pour le compartiment de l'eurofranc français, l'affaire est très importante. Elle est de nature à rehausser son prestige et donc celui de la place de Paris, car elle confirme qu'il a rattrapé le retard qu'il avait sur son grand rival, le marché de l'euromark allemand, dont le développement est plus ancien et à qui les pays étrangers ont tendance à s'adresser en premier lorsqu'ils veulent se procurer des ressources en devises. Le marché allemand devait, d'ailleurs, lui aussi être sollicité en mars ou en avril par la Belgique, qui entendait s'y procurer pour au moins 1 milliard de marks, mais l'état déplorable dans lequel il se trouve depuis des semaines n'a pas encore permis à cette opération de voir le jour.

Il faut bien préciser que l'opération française ne vient en aucune façon se substituer à celle qui était prévue en marks, laquelle a été repoussée en attendant des jours meilleurs. C'est cela qui est intéressant dans la concurrence que se livrent les deux grands marchés d'Europe continentale. Elle n'a pas pour but d'assurer la suprématie de l'un sur l'autre, mais bien plutôt de les mettre sur un pied d'égalité, offrant ainsi aux débiteurs le choix le plus large et dans les meilleures conditions de financement possibles.

Rappelons que la dette extérieure de la Belgique est actuellement libellée pour près de la moitié en deutschemarks et pour plus du quart en francs suisses, et que Bruxelles entend procéder à un rééquilibrage en faveur du franc français. Le pays n'avait plus émis d'emprunt en francs français depuis si longtemps qu'on a peine à retrouver la trace des plus récents. Les archivistes en citent deux qui datent de 1934, qui auraient dû venir à échéance l'un en 1969 et l'autre en 1985. Ils ont tous les deux été remboursés par anticipation en 1947.

L'attrait de la nouveauté

L'attrait de la nouveauté et la rareté ont évidemment joué, favorisant le placement des titres belges. *Les acheteurs* sont en majorité des investisseurs professionnels français, surtout des compagnies d'assurances. La durée des titres qui est de huit ans, leur convient bien, et le volume des fonds disponibles atteint actuellement des proportions gigantesques. En dehors de France, la *demande a été* beaucoup moins prononcée qu'on aurait pu l'espérer, et les achats de l'étranger ont été accompagnés de ventes d'autres titres en francs français qui rapportaient un peu moins, par exemple des obligations du Danemark ou de l'UNEDIC. Il ne s'est guère agi que de remplacements.

Les rendements sur lesquels peuvent compter les investisseurs qui ont acquis les titres à leur prix initial étaient de 6,95 %. Avec les commissions et les frais, le tout revient à la Belgique à 7 % l'an. Il est possible que ce coût s'avère élevé d'ici quelque temps, si la situation se rétablit sur les marchés financiers internationaux et que le niveau de l'intérêt diminue. Dans ces conditions, la moyenne sera rétablie par l'emprunt en marks que le pays a repoussé et par un second qu'il pourrait lancer plus tard. Le Trésor belge envisage de drainer en tout pour 2 milliards de deutschemarks d'euro-obligations cette année. Il ne songe pas à revenir sur le marché de l'eurofranc avant 1995. Sa transaction en francs est dirigée par le Crédit commercial de France et la banque J. P. Morgan & Cie.

Le compartiment de l'eurofranc français a accueilli deux autres émissions la semaine passée pour le compte de débiteurs qui appartiennent à une tout autre catégorie. Ce sont des entreprises industrielles. Elf-Aquitaine proposait, par l'intermédiaire d'un groupe de banques dirigé par la Société générale, un rendement de 7,10 % l'an. Son emprunt, d'une durée de dix ans, porte sur 1,5 milliard de francs. Le constructeur automobile Volvo s'est limité à 1 milliard de francs pour une durée de cinq ans seulement. Il a confié l'exécution de son projet au Crédit lyonnais. Au prix où les titres étaient initialement offerts, leur rendement était de 7,03 % l'an.

Sur le marché de l'écu, les spécialistes attendent beaucoup de l'opération d'échange organisée actuellement pour le compte du Trésor français par l'intermédiaire du CCF et de la Société générale. Ils en espèrent une référence sûre par rapport à laquelle ils pourront mesurer *les nouvelles euro-obligations* qui viendront à échéance en 2002. Le nouvel emprunt d'Etat est destiné à remplacer trois opérations anciennes dont les conditions ne reflètent plus les réalités du marché, ce qui a d'ailleurs permis à plusieurs autres émetteurs de se présenter récemment avec d'assez bonnes chances de succès en proposant aux souscripteurs un rendement inférieur à ce que procureraient les titres du gouvernement français. C'est une anomalie qui devrait être corrigée bientôt.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Purge sur le dollar

Vendredi 29 avril, le dollar est retombé à son plus bas niveau depuis le début de l'année vis-à-vis du mark et a failli battre son record historique de baisse vis-à-vis du yen (100,40 yens), établi le 17 août 1993.

Rien n'a pu l'en empêcher, ni la nouvelle diminution du taux des pensions de la Bundesbank, qui, théoriquement, devrait rendre moins attractifs les placements en monnaie allemande, ni le rebond des rendements des emprunts d'Etat américains (*lire la rubrique « Marché monétaire et obligataire »*), bien au contraire puisque ce rebond fait baisser les cours de ces emprunts et déprécie d'autant les actifs en dollars détenus dans le monde entier. C'est, probablement, la raison pour laquelle la Réserve fédérale américaine est intervenue vendredi pour freiner la chute de sa devise : éviter une fuite de capitaux fort dommageable pour les appels de fonds trimestriels du Trésor américain qui s'effectuent en ce moment.

Cela n'a pas empêché le dollar de glisser à 1,65 DM et à 5,66 francs contre 1,69 DM et 5,81 francs il y a huit jours, et, surtout de retomber à 101,50 yens, malgré les interventions de la Banque du Japon et de la même Réserve fédérale. Pour Christopher Potts, directeur de l'équipe des analystes de change de la banque Indosuez, la grande « purge » du dollar n'est pas terminée : il y a encore des positions « longues » (à l'achat). De plus, tant que la baisse de la devise américaine ne sera pas stoppée, peut-être à 100 yens, et aussi tant que les marchés à long terme ne seront pas stabilisés de manière à permettre aux investisseurs de revenir, le dollar ne pourra se redresser.

Selon M. Potts, il faut d'abord que les opérateurs soient complètement découragés pour permettre ce redressement, mais on serait relativement proche de la fin de la *purge et d'un tournant à la hausse* sur le dollar. A cette occasion, on perçoit l'importance des interactions entre marchés de taux et marchés de changes, qui s'interpénètrent complètement, non seulement en ce qui concerne les relations entre les taux à court terme, censés influer sur les positions des cambistes à trois mois, mais aussi en ce qui concerne le long terme, où ce qu'on appelle l'allocation des actifs portefeuille (portfolio pour les Anglo-Saxons) joue un grand rôle, puisqu'elle détermine les flux des capitaux dans le monde. Or, comme le relève Philippe Paquet, arbitragiste chez Finacor à Paris, sur les marchés de taux aux Etats-Unis, il n'y a plus d'investisseurs et de vendeurs physiques, puisque rien n'est stable.

Seuls les professionnels de la spéculation (traders) font varier les cours et les rendements, avec d'énormes décalages, ce qui accroît encore l'insécurité et dissuade les investisseurs véritables d'entrer en action, car, à 7 % par exemple sur le 10 ans, beaucoup d'entre eux commencent à être intéressés.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 25 AU 29 AVRIL
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5165	–	17,6367	70,0471	60,2047	2,9291	53,7634	0,06628
	1,4960	–	17,9099	69,4927	58,9797	2,8642	52,4907	0,06617
Paris	8,5986	5,6700	–	402,2703	342	16,6081	304,8387	3,5604
	8,6334	5,8098	–	403,7387	342,6680	16,6518	304,9604	3,5841
Zurich	2,1375	1,4095	24,8589	–	84,8585	4,1286	75,7796	0,8851
	2,1384	1,4300	27,3832	–	84,8717	4,1244	75,5341	0,8877
Francfort	2,5189	1,6610	29,2945	117,8432	–	4,8653	89,3011	1,0430
	2,5195	1,6955	29,5334	117,8240	–	4,8596	88,9880	1,0460
Bruxelles	51,7733	34,14	6,0212	24,2214	20,5539	–	18,3548	2,1438
	51,8465	34,89	6,0547	24,2460	20,5780	–	18,3140	2,1524
Amsterdam	2,8207	1,8600	328,04232	1,31962	111,980734	5,44815	–	1,1679748
	2,8310	1,9051	332,40798	1,32391	112,362135	5,46030	–	1,1753621
Milan	2415,83	1592,50	280,8642	1129,8333	958,7588	46,64616	856,1828	–
	2408,81	1621	275,9918	1126,4767	956,8682	46,46830	850,8740	–
Tokyo	154,38	101,80	17,95414	72,22419	61,28838	2,98184	54,73118	0,063925
	154,02	103,65	21,57249	72,02919	61,13241	2,97077	54,40659	0,063942

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 avril, 5,5697446 F contre *5,60520 F le vendredi 22 avril 1994.*

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours extraits de la Banque de France)

29 avril 1994

FLORIN NEERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO – PESETA ESPAGNOLE

0 · -2 · -4 · -6 · -8 · -10 · -12 · -14 · -16 · -18 · -20

Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 15,40) et la lire italienne (- 18,96) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

Source : Société Générale

MATIÈRES PREMIÈRES

Le café joue à cache-cache

« Une victoire du cœur », telle était la définition de Guy Delaporte, rédacteur en chef du *Bulletin mensuel de l'Organisation africaine et malgache du café*, à propos du cinquième accord international signé le 30 mars 1994. Mais est-ce si sûr ? Ce traité, d'une durée de cinq ans, demeure essentiellement administratif : *« Accroître la coopération dans le domaine des questions mondiales se rapportant au café, fournir un cadre pour réaliser un équilibre judicieux entre l'offre et la demande mondiales, faciliter l'expansion du commerce international du café grâce à l'analyse et à la diffusion de statistiques... encourage et augmente la consommation du café. »* Tels sont les objectifs proclamés. On ne saurait être plus vague quant aux moyens.

Les équilibres entre production et consommation peuvent difficilement être maintenus puisque les « clauses économiques » – que sont devenus les quotas d'exportation ou tout autre système de contrôle de la production ? – ont disparu. A dire vrai, à défaut de consensus entre pays fournisseurs et consommateurs, les pays producteurs avaient mis en place en octobre 1993 un plan de rétention efficace puisque les cours, depuis cette période, se sont redressés de 35 % environ. Ils sont de l'ordre de 1 500 dollars la tonne actuellement. Des niveaux qui, pour être encourageants, ne ressemblent en rien à ceux de 1986, par exemple, où le « divin breuvage » coûtait entre 5 000 et 6 000 dollars la tonne.

En fait, le café, à cause de ses cours passés si déprimés, est moins abondant sur le marché mondial. Il devient quasi fantomatique et il a disparu des circuits. Les exportateurs de la Côte-d'Ivoire ont admis au début du mois qu'ils n'avaient pas honoré leurs contrats au cours du premier semestre. La marchandise arrive difficilement au port d'Abidjan. Les opérateurs sont d'autant plus inquiets que les perspectives de récoltes, de l'aveu même des autorités de ce pays, sont estimées à la baisse : 130 000 tonnes contre 180 000 prévues en début d'année. *« La Côte-d'Ivoire se proclame troisième producteur mondial de café, alors que tous les analystes du secteur savent que c'est l'Indonésie qui peut se targuer de ce rang. Personne ne le dit de crainte de froisser les Ivoiriens. »*

Un marché nébuleux

Et ce n'est pas le Brésil qui peut les rassurer. Ce pays n'attend cette année que 21 millions de sacs – un sac pèse 60 kg – alors qu'il en avait récolté 24 millions l'année dernière. De plus, le premier producteur mondial incontestable se montre parcimonieux et ne délivre la marchandise qu'au compte-gouttes. Or, l'Arabica de cette zone est prisé par les torréfacteurs. *« Aucun café ne peut remplacer le café brésilien*, explique l'un d'eux. *Le goût est particulier et une substitution d'une autre origine provoquerait une réaction négative de la part des consommateurs. »* Outre le problème de l'arôme, certains pays comme le Vietnam ne représentent pas vraiment une alternative : *« La même marchandise est vendue deux fois, on ne sait jamais où est vraiment la disponibilité »*, s'insurge un opérateur. Les statistiques, incertaines, auxquelles peu d'analystes accordent du crédit, apportent encore plus d'opacité à ce marché si peu lisible. L'Organisation internationale du café pense que la production mondiale devrait atteindre pour la campagne 1993-1994 plus de 97 millions de sacs (contre moins de 103 millions de sacs la campagne précédente). *« On tablait sur une hausse de 3 % et, en vérité, on espère qu'elle n'atteindra pas plus de 2 % ! »*, se gausse un opérateur. Quoi qu'il en soit, au cours du premier trimestre, les exportations des producteurs ont baissé de 21 %.

Evidemment, les stocks des pays *consommateurs diminuent* également, ce qui était l'objectif recherché. En septembre 1993, ils s'élevaient à plus de 22 millions de sacs ; aujourd'hui, ces réserves se situeraient à 15 millions de sacs. *« Dans un an, il ne restera plus que 7 millions de sacs »*, pronostiquent les experts. En tout état de cause, suffisamment pour étancher la soif de l'Occident. *« Mais qui nous vendra le café frais ? »* (en d'autres termes le café lavé de la Colombie qui, elle aussi, se livre à une révision insidieuse), soupirent les torréfacteurs. L'incertitude nourrit la hausse des prix et le négoce retrouve sa signification originelle, celle d'une activité intense mais pas forcément lucrative...

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 29-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 952 (+ 38) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 306 (+ 22) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 590 (+ 285) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	328 (+ 29) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	859 (– 21) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 128 (+ 27) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	330 (+ 14) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	272 (+10) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	191 (+ 1,2) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Juin	15,44 (+ 0,10) Dollars/baril
Or (Londres)	375,90 (+ 6,25) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 22-4-94	Cours 29-4-94
Or fin (kilo en barre)	66 100	66 500
– (kilo en lingot)	66 750	66 550
Pièce française (20 F)	401	405
• Pièce française (10 F)	330	326
Pièce suisse (20 F)	400	400
Pièce latine (20 F)	404	401
• Pièce tunisienne (20 F)	405	399
Souverain	500	500
• Souverain Elizabeth II*	520	501
• Demi-souverain*	319	295
Pièce de 20 dollars	2 480	2 500
– 10 dollars	1 397,50	1 400
• – 5 dollars*	715	690
– 50 pesos	2 570	2 645
• – 20 marks*	512	494
– 10 florins	416	413
• – 5 roubles*	351	340

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Lourde rechute aux États-Unis

Encore une nouvelle secousse sur le marché des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où, après une amorce de détente, les rendements des obligations à long terme ont encore bondi, toujours sur la crainte d'un regain d'inflation. En Europe, en revanche, les marchés ont semblé se désolidariser de New-York, plus sensibles, sans doute, à la baisse des taux à court terme et à l'amorce de reprise des économies.

Aux Etats-Unis, une désescalade semblait se dessiner depuis le début de la semaine précédente, date à laquelle la Réserve fédérale avait par surprise relevé, pour la troisième fois depuis le début de février, son taux directeur, porté de 3,50 à 3,75 %. Un tel relèvement n'était pas attendu avant le 17 mai prochain, date de la réunion du comité de la politique monétaire de la banque centrale. Cette surprise fut désagréablement accueillie par les opérateurs, qui poussèrent immédiatement à la hausse les rendements des obligations du Trésor, passant de 6,96 % à 7,17 % pour le 10 ans, et de 7,29 % à 7,44 % pour le 30 ans. Les jours suivants, ces rendements commençaient à fléchir, les opérateurs révisant en baisse leurs prévisions portant sur la croissance du produit national brut américain pour le premier trimestre 1994, qui devait être rendu public le jeudi 28 avril : de 5 % en rythme annuel, on était passé à 4 % puis 3,5 % et, enfin, à la veille de ce jeudi, 3,1 %, contre 7 % au quatrième trimestre. Du *coup, les rendements* qui donnent la mesure de la crainte de l'inflation en augmentant ou en diminuant la prime de risque demandée par les prêteurs pour éviter la dépréciation de leurs créances étaient revenus, mardi soir, avant la fermeture de Wall Street pour les funérailles de Richard Nixon, à 6,83 % pour le 10 ans et 7,11 % pour le 30 ans.

Mardi, les chiffres tombent : + 2,6 % pour le PIB américain. Ça y est, c'est le ralentissement espéré, qui va éviter la surchauffe et l'inflation ! Immédiatement, le rendement du 30 ans, tombé à 7,08 %, se met à remonter, pour s'établir vendredi à 7,31 % après une pointe à 7,40 %, le 10 ans passant de 6,83 % à 7,06 % : c'était la rechute des cours. Motif ? Le « déflateur » du PIB, c'est-à-dire le rythme annuel d'inflation, était passé de 1,3 % au quatrième trimestre à 2,6 %, au lieu des 2,3 % prévus. Aussitôt, les opérateurs se remirent à s'inquiéter, redoutant que la Réserve fédérale ne relève à nouveau son taux directeur, ils attendent, pour le vendredi 6 mai, les chiffres d'avril pour le taux de chômage, que l'on voit stable à 6,5 % avec 200 000 créations d'emplois non agricoles contre 456 000 en mars (le bond enregistré pour ce mois avait poussé les taux à la hausse). Si les créations sont plus fortes que prévu, l'inquiétude augmentera, avec – toujours – cette épée de Damoclès du relèvement du *taux directeur de la FED*.

En Europe, la semaine a été marquée en un spectaculaire contrepoint, par la nouvelle diminution du taux des pensions (REPO) de la Bundesbank, ramené de 5,58 % à 5,47 %, soit une baisse de 11 centimes qui, elle-même, fait suite à un recul de 12 centimes la semaine précédente, le tout marquant un fléchissement de cinquante-trois centimes (0,53 %) par rapport aux 6 % du 1er mars.

Fidèle Banque de France

Pour nous conformer aux recommandations de M. Toubon, nous traduisons par *« centimes »* (pour centièmes) les *« points »* qui ne sont que la traduction littérale des *« basis points »* anglo-saxons. Selon certaines rumeurs sur le marché de Francfort, la Bundesbank pourrait éventuellement décider une pause dans la désescalade, temporaire ou définitive, en raison de l'amorce d'une reprise de l'économie allemande. On lui prête même l'intention d'annoncer une baisse de son REPO à 5,25 % et de l'y laisser un mois ou davantage. Ce faisant, néanmoins, elle n'atteindrait pas l'un de ses objectifs, le retour à la normale sur la structure des taux d'intérêt, c'est-à-dire le rétablissement d'un écart de 1,5 à 2 % entre le court terme, en-dessous, et le long terme, au-dessus. Pour l'instant, l'écart est un peu inférieur à 1 %. On remarque que la Bundesbank a abaissé le taux de ses pensions en dépit de l'annonce d'une croissance de 15,2 % en mars, après 17,5 % en février et 21,2 % en janvier (en rythme annuel), alors que l'objectif officiel est de 4 % à 6 %.

La Banque de France a fidèlement suivi son homologue allemand en ramenant de 5,80 % à 5,70 % le taux de ses appels d'offres, conservant l'écart fatidique d'une vingtaine de centimes. Fait significatif, le franc, qui avait un peu faibli vis-à-vis du mark, porté à 3,4380 francs, s'est notablement raffermi en fin de semaine après la baisse du taux Banque de France, le mark retombant même à 3,4240 francs.

Sur le MATIF à Paris, le début de semaine fut désastreux, le cours de l'échéance juin sur le contrat 10 ans retombant à 119,75 francs et l'OAT 10 ans rapportant 6,95 %, cela en raison d'une forte baisse du marché allemand, sur des rumeurs d'arrêt de *la diminution du REPO et de* ventes massives d'un fonds de performance américain Ross, établi aux Bermudes et contraint de liquider des positions acheteurs en emprunts d'Etat allemands. Puis un net redressement se produisait jusqu'à près de 122 jeudi *matin, l'OAT rapportant 6,75 %.* Après le nouvel orage américain, on attendait la réaction à Paris : elle fut modérée, le cours de l'échéance juin retombant, certes, à 120,40 pour toutefois remonter à 121,40 en fin de semaine, avec un rendement de 6,79 % pour l'OAT 10 ans, l'écart se maintenant à 33 centimes avec le BUND allemand à 10 ans (6,46 %).

L'Europe commencerait-elle vraiment à se « découpler » de l'Amérique sous l'influence de la baisse du taux à court terme (5,34 % contre 6 % en huit jours sur le premier mois à Paris) et du rétablissement de la courbe des rendements ? Une timide demande commence à pointer son nez à Paris après les carnages de mars, bien que les plaies soient saignantes : qu'on en parle aux gérants et aux clients des sicav obligataires qui ont perdu plus de 4 % en capital depuis le début de l'année.

FRANÇOIS RENARD

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, vendredi 29 avril, au palais de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue de la réunion, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont voici des extraits.

• Famille

Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la famille. *(Le Monde du 29 avril.)*

• Le compte rendu des réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Le ministre de l'économie a rendu compte des réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et de la réunion ministérielle des Etats du groupe des sept, qui viennent de se tenir à Washington.

Ces réunions ont donné lieu à des échanges nettement plus optimistes qu'auparavant sur la situation économique mondiale. La reprise économique se fait aujourd'hui sentir dans l'ensemble des pays industrialisés et elle demeure forte dans de nombreux pays en développement (...). Le ministre de l'économie a pu aussi vérifier que les institutions internationales restaient mobilisées pour accompagner la dévaluation du franc CFA afin que cette dernière soit un succès.

Bernard Tomasini nommé préfet de l'Orne

Bernard Tomasini, chef de cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a été nommé, par le conseil des ministres du vendredi 29 avril, préfet de l'Orne, en remplacement de Georges Lafferrière.

[Né le 31 octobre 1947 à Evreux (Eure), fils de l'ancien ministre gaulliste René Tomasini, Bernard Tomasini est licencié en sciences économiques et titulaire d'un MBA (Master of business administration) de l'université de Houston (Texas). Secrétaire général d'une société de joaillerie de 1973 à 1976, il a été PDG d'une société de distribution de produits pétroliers de 1976 à 1978, concessionnaire d'automobiles de 1978 à 1984 puis PDG de sociétés de surveillance de 1988 à 1992. Il a entamé sa carrière politique en 1983 en entrant au conseil général (RPR) de l'Eure, dont il devient vice-président en 1992. M. Tomasini est un fidèle de M. Pasqua : chef adjoint de son cabinet place Beauvau entre 1986 et 1988, il a dirigé son cabinet à la présidence du groupe RPR du Sénat en 1992 et1993 avant de rester son chef de cabinet au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en avril 1993.]

Daniel Hangard est nommé directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle. – Le conseil des ministres a nommé, vendredi 29 avril, Daniel Hangard, administrateur civil hors classe, au poste de directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). M. Hangard succède à Jean-Claude Combaldieu, qui est nommé inspecteur général de l'industrie et du commerce.

CARNET

Anniversaires de naissance

Thomas, Nicolas, Karine,

souhaitent à leur cher

Papou

un excellent anniversaire à l'occasion de ses quatre fois vingt ans, le 1er mai.

Patricia et Yves,
Annick et Jean-Louis,

se joignent à leurs enfants.

– Heureux anniversaire à

Mme Marguerite THÉRON,

fidèle lectrice du *Monde*.

De la part de
Paul, Yolande, Pierre.

Décès

– Martigues.

Mme Colette Caste,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès du président

Pol CASTE.

Les obsèques auront lieu le lundi 2 mai 1994, à 14 h 45, en l'église de Jonquières, à Martigues.

René, Eugène DELUCHAT,
professeur agrégé,
Légion d'honneur,

décédé le 25 avril 1994, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 3 mai, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, Paris-5e.

– M. Hervé Dussaix,
son époux,
Et sa fille Véronique,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hervé DUSSAIX,
née Lise Ragon,

rappelée à Dieu le 27 avril 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 6 mai, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière d'Auteuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue de l'Eglise,
75015 Paris.

– M. et Mme Robert Cresswell,
Anne et Sandrine,
Mme Fany Garrigues,
Benjamin et Alexandra,
ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Roger Senot,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel GARRIGUES,
née Anne Jolly,
docteur en droit,

survenu le 26 avril 1994, à Hyères (Var), dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans la stricte intimité familiale, suivies de l'inhumation au cimetière de Flin (Meurthe-et-Moselle).

Ils rappellent le souvenir de son fils,

Xavier GARRIGUES,

décédé le 25 janvier 1979,

et de son mari,

Marcel GARRIGUES,

décédé le 13 janvier 1985.

24, rue Vauquelin,
75005 Paris.

– Chadeleuf.

Le docteur Jeanne Helias Gravière et son époux,
Le docteur et Mme Jacques Gravière, leurs enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Aline GRAVIÈRE,

survenu le 28 avril 1994, dans sa soixante-treizième année.

Une bénédiction aura lieu en la chapelle de l'amphithéâtre, 18, rue de la Grange-aux-Belles, Paris-10e, lundi 2 mai, à 9 h 15.

Mme veuve Pierre HALBWACHS,
née Germaine Hiriartborde,

est décédée le 21 avril 1994.

L'incinération a eu lieu le 29 avril, dans la plus stricte intimité.

A ses amis...

Famille Halbwachs-Hiriartborde.

– Ses enfants et petits-enfants,
Georges et Nancy Magaud,
Jacques et Catherine Magaud,
Georges, Daniel, Marc, Hélène et Paul Magaud,
Ainsi que ses nièces,
Et toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Rose MAGAUD,
née Ferrand,

survenu le 28 avril 1994, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Inhumation le 30 avril, à Vertrieu (Isère).

Grande-Rue,
38390 Vertrieu.

– Nice.

Mme Susie Morgenstern,
et ses enfants, Aliyah et Mayah,
M. Joseph Morgenstern,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jacques MORGENSTERN,
ancien élève de l'Ecole polytechnique (1960),
professeur à l'université de Nice-Sophia-Antipolis,

survenu le 29 avril 1994.

L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est de Nice, le lundi 2 mai, à 15 h 45.

– Le président de l'université Nice-Sophia-Antipolis,
Le délégué régional du CNRS,
Le directeur du centre INRIA de Sophia-Antipolis,
Les directeurs des laboratoires CNRS « I3S », « J.A. Dieudonné »,
Le directeur de l'école doctorale SPI,
Le directeur de l'ESSI,
Ses collègues,
Et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques MORGENSTERN,

survenu le 29 avril 1994.

Ils s'associent au deuil de sa famille.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, Jacques Morgenstern fut l'un des pionniers en France de l'informatique théorique. Spécialiste mondialement reconnu de la théorie de la complexité algébrique des calculs, il a fondé un projet de recherche commun à l'UNSA, à l'INRIA et au CNRS, où il a mis en œuvre sa vision ambitieuse d'une discipline débordant sur les mathématiques, la logique et les applications industrielles. Jacques Morgenstern était un humaniste, un homme de grande culture. il restera pour ses nombreux amis et élèves l'image de la sagesse.

Remerciements

– Le docteur Marianne Boegner-Plichet,
M. et Mme Didier Boegner
et leur fille Laure,
Mme et M. Thibaut Vinchon,
remercient très vivement tous ceux qui ont manifesté leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Jacques C. BOEGNER,
architecte diplômé
par le gouvernement,
lieutenant-colonel honoraire,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
président de la SOCAMUG,

leur époux, père et grand-père,

survenu le 24 mars 1994, dans sa soixante-neuvième année.

Messes anniversaires

– A l'occasion du douzième anniversaire du décès du

docteur Alain RYFMAN,

Sa famille,
Et ses amis,
se réuniront pour la célébration d'un office religieux à sa mémoire, le dimanche 1er mai.

Rendez-vous le 1er mai, à 11 h 15, à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

Avis de messes

– Une messe à la mémoire de

Suzanne GAUDIN,
née Alberran,

sera célébrée le mercredi 4 mai 1994, à 18 h 30, avec la participation d'amis musiciens, en l'église Saint-Médard, 41, rue Mouffetard, Paris-5e.

Anniversaires

– 16 août 1950-1er mai 1977.

M. Jean AMEYE,
ingénieur à l'EDF.

Ceux qui ont apprécié cet être merveilleux, son sourire, son regard limpide, prient pour Anne-Laure.

« Heureux les cœurs purs ! »

– Pour le dixième anniversaire de la mort de

Jean FALCONNIER,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

01350 Culoz.

Léon HOBER.

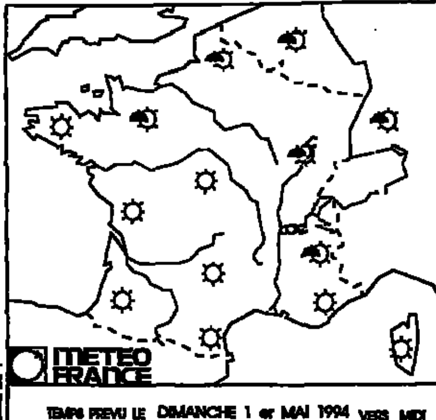
Il n'y a pas d'anniversaire de décès, puisque tu es VIVANT en nous.

Conférences

– Sixième Carrefour protestant ayant pour thème : « Et Dieu dans tout ça ? » Dernière conférence-débat mardi 3 mai 1994, à 20 h 45 précises, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris-8e.

« Dernières nouvelles. Bonne nouvelle. » Conférenciers : Claudette Marquet, pasteur, productrice de l'émission « Fréquence protestante » à Antenne 2 ; Thomas Ferenczi, rédacteur en chef au journal *le Monde*.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE DIMANCHE 1er MAI 1994 VERS MIDI

LEGENDE : ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERT ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUME ET BROUILLARD – SENS DE DEPLACEMENT



TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	21/10
BIARRITZ	27/12
BORDEAUX	28/12
BOURGES	25/10
BREST	23/ 9
CAEN	25/12
CHERBOURG	23/ 9
CLERMONT-FER.	24/10
DIJON	24/ 9
GRENOBLE	27/10
LILLE	23/13
LIMOGES	28/13
LYON, BRON	24/11
MARSEILLE	24/13
NANCY, ESSEY	24/ 8
NANTES	28/12
NICE	22/14
PARIS-MONTS	26/15
PAU	28/11
PERPIGNAN	23/10
POINTE-A-PITRE	32/25
RENNES	26/11
ST-ETIENNE	23/11
STRASBOURG	26/ 9
TOULOUSE	28/11
TOURS	25/10
ÉTRANGER	
ALGER	22/ 9
AMSTERDAM	21/11
ATHÈNES	23/13
BANGKOK	34/27
BARCELONE	23/13
BELGRADE	21/ 9
BERLIN	20/11
BRUXELLES	23/13
COPENHAGUE	19/ 8
DAKAR	24/19
GENÈVE	22/ 9
ISTANBUL	17/11
JÉRUSALEM	20/12
LE CAIRE	29/15
LISBONNE	28/16
LONDRES	23/12
LOS ANGELES	17/11
LUXEMBOURG	24/12
MADRID	29/ 9
MARRAKECH	35/16
MEXICO	30/15
MILAN	23/ 8
MONTRÉAL	10/ 4
MOSCOU	20/12
NAIROBI	24/16
NEW-DELHI	39/24
NEW-YORK	12/ 9
PALMA-DE-MAJ.	25/ 8
PÉKIN	21/16
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	24/10
HONGKONG	30/24
SÉVILLE	31/13
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	18/ 8
SYDNEY	27/17
TOKYO	23/14
TUNIS	22/13
VARSOVIE	22/11
VENISE	24/11
VIENNE	23/10

Valeurs extrêmes relevées entre le 28-04-1994 à 6 heures TUC et le 30-04-1994 à 6 heures TUC

Dimanche : généralement ensoleillé avec de la chaleur. – Le matin, les nuages bas seront assez fréquents vers les côtes de la Manche. Au nord de la Loire, le ciel sera nuageux mais des éclaircies reviendront rapidement. Les nuages seront nombreux sur l'extrême Nord-Est. Ailleurs, il fera beau dès le lever du jour.
L'après-midi, les nuages au nord de la Loire laisseront place à un soleil généreux avec quelques cumulus de beau temps. Plus au sud, le soleil brillera toute la journée. Le mistral sera faible soufflant à 30 km/h et le vent sera faible de nord-est dominant sur l'ensemble du pays.
Les températures matinales seront généralement comprises entre 6 et 8 degrés au Nord, et entre 10 et 12 degrés au Sud, localement 14 degrés sur le pourtour méditerranéen et en Corse.
L'après-midi, il fera de 16 à 18 degrés près des côtes de la Manche, de 20 à 23 degrés sur le reste de la moitié Nord. Plus au sud de la Loire, il fera 26 à 28 degrés, localement 30 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 2 MAI 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6290

HORIZONTALEMENT

I. Des spécialistes de la cuisine raffinée. Participe. – II. Reposent et travaillent tout à la fois. Ont roulé de nombreux Anglais. Sont en honneur au pays du tatami. – III. Réacteur organique. En sole ou en laine. Discrètes quand elles sont neutres. – IV. Plume de canard (deux mots). – V. Une des Saintes ou des Vierges. Unité de la Polynésie. Terme du sacrifice d'un veau débité au prix de l'or. – VI. Historien. Symbole. Forme d'avoir. – VII. Cours familier aux riverains rivesaltais. Un homme toujours en quête d'un siège à pourvoir. La Garonne vue de haut. – VIII. Est à la mesure de qui conserve ses distances. Assister involontairement à une représentation. – IX. En liesse. Naturalisation. – X. Soumis au régime de la haute surveillance. Il est d'autant plus tendre qu'il est moins avancé. – XI. Visions fugitives. Fut incorporé dans la stratégie de Louis XV. Traduit la tendance à un amendement. – XII. Travaux de génie. – XIII. Mastodonte d'acier. Eminence sacrée. – XIV. D'un auxiliaire. Une nouille dans le sens le plus large. Titre. – XV. A qui les droits de reproduction sont formellement interdits. Verbe. Singulier.

VERTICALEMENT

1. Tend à être improductive quand elle travaille trop. Place de grève. – 2. Mot pour maux. Amputait. – 3. Résultat de la division. Découvert. – 4. Note. Lieu propice aux idylles britanniques. – 5. Plan d'eau. Casser éventuellement la croûte. Le long d'une voie céleste. – 6. Qui ne sachant rien faire de ses dix doigts peut toujours se tourner les pouces. Sujet à caution. – 7. Quartier de Nice. Qui l'a fait recommencera. Assois pour mieux faire tenir debout. Pronom. – 8. Mesure prise par des arbitres du palais. Elément d'une gigantesque construction. – 9. Du super parmi les essences. Occupe donc une place au bas de l'échelle des capacités. Symbole de la pureté. – 10. Pratique « machinale ». Degré. A parfois la tête dans les nuages. – 11. Négation. Signe précurseur ou forme de futur. Tenir tête. – 12. Variété de dinde particulièrement réceptive aux farces. Retour de verdeur à l'âge de la maturité. – 13. Cousine perverse née d'un Tourangeau fécond. Progresser au soleil ou piétiner dans l'ombre. – 14. Est complètement démuni après la réalisation d'une traite. Vallée. Roulés. Donne le choix. – 15. Une fin en soi pour le pédant Vadius. Sont plus versés en littérature que dans le langage populaire. Arbre à pignons.

Solution du problème n° 6289

Horizontalement

I. Décapité. – II. Eden. Muet. – III. Sire. Fa. – IV. Atelier. – V. Ris. Snobs. – VI. Ro. Rossée. – VII. Onc. Liens. – VIII. Etêtée. – IX. Usure. Tu. – X. Resta. – XI. Austère.

Verticalement

1. Désarroi. Ru. – 2. Edition. Ue. – 3. Cérès. Cessa. – 4. Anel. Tutu. – 5. Isoleras. – 6. Immensité. – 7. Tu. Rosée. Dé. – 8. Eef (fée). Benêt. – 9. Tassés. Ure.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 30 AVRIL

TF 1

13.45 Jeu : Millionnaire.
14.10 Divertissement : Ciné gags (et à 17.30).
14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries. Invité : Elie Kakou.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes.
22.40 Téléfilm : Vengeance de flic. De Darrell Davenport.
0.20 Magazine : Formule 1. Spécial Grand Prix de Saint-Marin, à Imola.
0.55 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
1.30 Journal et Météo.
1.35 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.50 TF 1 nuit (et à 2.50, 4.45).
2.00 Feuilleton : Cités à la dérive (dernier épisode).
2.55 Téléfilm : L'Oreille. De Pavel Kohout.
4.50 Série : Mésaventures.
5.10 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

14.15 Magazine : Animalia. Le désert de Sonora (Arizona).
15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.30, Magazine : Terre de foot ; A 17.00, Football (championnat de France de 2e division) : Rennes-Nancy.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invité : Yves Mourousi.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et *Météo*.
21.00 Variétés : 39e Concours Eurovision de la chanson. En direct et en Mondiovision de Dublin.
0.05 Journal et Météo.
0.25 ► Magazine : La 25e Heure. La Chasse aux chasseurs de baleines ; La Dernière Baleine.
1.40 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
3.00 Magazine : Frou-frou (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 5.00).
4.20 24 heures d'info.
4.35 Documentaire : Falaises de l'océan.
5.10 Documentaire : Les Inconnus du mont Blanc.

FRANCE 3

14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 ► Magazine : Montagne. Reportage : Les Blouses blanches de la révolution (Cuba), de José Maldavsky et Gonzalo Arijon.
18.20 Expression directe. UDF.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Don Giovanni*, livret de Lorenzo Da Ponte.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.35 *Tout le sport.*
20.50 Téléfilm : Le Dernier Témoin. De Heinz Schirk.
22.15 Planète chaude. Le nouveau désordre mondial. 2. La jungle des nations, de Gérard Chaliand, Henri Tisserand et Jacques Tréfouel.
23.10 *Journal et Météo.*
23.35 Magazine : Musique sans frontière. Musiques du Grand Nord : Québec, Saint-Pierre-et-Miquelon, Islande, Finlande, Sibérie, Russie du Nord.
0.25 Continentales Club.

CANAL PLUS

14.00 Série : Le Juge de la nuit. 16. La Justice du caméléon.
14.50 Sport : Volley ball. Championnat de France : finale aller, en direct.

En clair jusqu'à 20.30

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Léa et Gaspard.
17.50 Magazine : On fait le plein. Présenté par Yvan Le Bolloc'h, George Eddy, François Pécheux et Bruno Solo ; à 17.50, Handball : Barcelone-OM Vitrolles. Finale de la Coupe des coupes, en direct ; à 19.10, Le magazine ; à 19.30, Flash d'informations ; à 19.35, Le plein de super.
20.30 Téléfilm : Honorin *et l'enfant prodigue*. De Jean Chapot.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 36e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : La Secte. □ Film italien de Michele Soavi (1991).
0.50 Pin-up.
0.55 Cinéma : Le Jeune Werther. ■■ Film français de Jacques Doillon (1992).
2.25 Cinéma : La Sévillane. ■ Film franco-belge de Jean-Philippe Toussaint (1992).
3.55 Cinéma : The Borrower, le voleur de têtes. ■ Film américain de John McNaughton (1991).
5.20 Surprises.
5.30 Cinéma : Comment devenir beau, riche et célèbre ! □ Film américain de Savage Steve Holland (1990).
6.50 Surprises.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Le Pouvoir du rire (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Téléfilm : Hilde ! A la télé ? De Robert Williams.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités espagnoles, croates et soviétiques de la semaine du 30 avril 1944 commentées par Marc Ferro et Bartolomé Bennassar.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Souvenirs et rêves du pays Masaï. De Melissa Llewelyn-Davies.
22.10 Téléfilm : *Sous le signe de la violence.* De Brian Tilley, avec Vusi Kunene (3e partie).
23.05 Magazine : Snark. Lapis, de James Whitney ; Trous de ver, de Gregory Godhard ; Omni Narrator, de Chris Gavin ; Bad, de Steina Vasulka ; Chaos, de Julie Kuzminska.
23.35 Magazine : Intérieur Nuit.
0.05 Série : Rendez-vous avec Loriot. De Vico von Bülow (rediff., *80 min*).

M 6

13.55 Série : Le Magicien.
15.00 Série : Soko, brigade de l'air.
16.10 Série : Thunderbirds.
16.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital. L'empire CNN.
19.15 Magazine : Turbo. Le centenaire Delahaye ; Tour de France des voitures historiques ; Tour de Corse.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.00).
20.45 Téléfilm : La Grande Evasion. De Paul Wendkos.
0.00 Série : Soko, brigade de nuit.
0.50 Six minutes première heure.
1.05 Boulevard des clips (et à 6.30).
3.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jacques Henric, écrivain.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Les Matinaux, de Serge Ganzl.
22.35 Musique : Opus. En prélude à la Pâque orthodoxe. Musiques de Franco et Glazounov.
23.00 Pâques orthodoxes. Service de nuit pascal, depuis la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, à Paris.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (en direct de Bruxelles) : Peter Grimes, de Britten, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles, dir. Antonio Pappano ; sol. : William Cochran, Susan Chilcott, Gregory Yurisich, Anne Collins.
23.00 Ainsi la nuit.
0.05 Akousma.

IMAGES

Secret

MERCI à ARTE de nous avoir initié au rituel des « kanyalangs », ces étranges sociétés de femmes qui, en Gambie, cultivent l'insolence à des fins thérapeutiques.

Merci à TF 1 de nous avoir présenté M. Jacolin, cet insolite diplomate qui, à Sarajevo, fait assaut d'humour contre les horreurs de la guerre.

Les extravagantes Gambiennes ont érigé l'art de la dérision en instrument de cohésion sociale. Leur « club », *aussi fermé qu'un cercle maraboutique*, a pour vocation d'aider à se libérer de leurs angoisses les femmes africaines qui n'arrivent pas à avoir d'enfants ou qui les perdent à la naissance. Avec le renfort des « kanyalangs » – *terme désignant à la fois* le groupe et les femmes qui en font partie –, ces infortunées apprennent à combattre les mauvais esprits en pratiquant la danse et l'anticonformisme.

Ce singulier fonctionnaire, *détaché* du Quai d'Orsay pour représenter la France en Bosnie, a pour mission de faire comme si la vie s'écoulait sans cercueils à Sarajevo. M. Jacolin promène chaque jour sa cravate tricolore d'une misère à l'autre, comme si de rien n'était. Du haut du trois-pièces de 45 m² qui constitue son ambassade, au dernier étage d'une caserne, il incarne avec dignité une certaine idée de la République humanitaire. On l'a vu présider très protocolairement une belle cérémonie de *remise* de clés à Monsieur le ministre bosniaque des PTT qui venait de réceptionner une pimpante camionnette offerte à ses concitoyens par de sympathiques postiers de Provence.

Ces femmes et cet homme partagent le même secret. Elles et lui savent quel est le prodi*gieux pouvoir du rire et de l'ironie*. Elles rient de tout, sans retenue, pour conjurer le mauvais sort ; il rit sous cape pour ne pas offenser les insignes d'un honneur depuis longtemps perdu. Elles rient du spectacle burlesque qu'offre en Gambie comme ailleurs la pittoresque cohorte des contemporains bilieux, fanatiques, bigots, vaniteux, grincheux, « sérieux »... Mais elles rient sans se *moquer*. Sauf d'elles-mêmes. Il rit intérieurement des illusions *qu'entretient sa présence* incongrue. Il sait, et cela se voit derrière ses frêles lunettes, que le pied-de-nez constitue la meilleure des armes face à la sottise au masque de clown. Il a, lui aussi, le fond de l'âme tranquille.

En refusant joyeusement de s'identifier aux diableries de l'univers qui nous entoure, les « kanyalangs » et M. Jacolin nous font ainsi cadeau d'une démonstration éducative : non seulement le rire est *« la plus humaine de toutes les forces »*, comme elles le disent, mais il est surtout, comme il le prouve, la force la plus libératrice face à tous les esclavages, à commencer par le pire de tous, celui des apparences.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 1er MAI

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée vacances.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Formule 1 : Grand Prix de Saint-Marin, à Imola.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France ; Pour le plaisir ; Retour sur les demi-finales de la Ligue des champions.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.20 Magazine : Formule 1 à la Une. Grand Prix de Saint-Marin, en direct d'Imola.
13.55 Sport : Formule 1. Grand Prix de Saint-Marin, en direct d'Imola.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
17.00 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : Robert Hue, secrétaire national du PCF.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Lévy et Goliath. ■ Film français de Gérard Oury (1987).
22.30 Magazine : Ciné dimanche.
22.40 Cinéma : L'Héritier. ■■ Film français de Philippe Labro (1972).
0.35 Journal et Météo.
0.40 Concert : Opera Sinfonica di Mozart. *Symphonie n° 7*, par l'Orchestra filarmonica italiana, dir. : Alessandro Arigoni.

1.35 TF1 nuit (et à 2.40, 3.15, 4.15, 4.40).
1.40 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (1re partie).
2.50 Documentaire : L'Aventure des plantes. Le plus faible des deux.
3.20 Documentaire : Histoires naturelles. Los Aveyrones.
4.20 Série : Mésaventures.
4.50 Musique.
5.05 Documentaire : Histoire de la vie.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 *Les Matins de Saturnin.*
8.45 Connaître l'Islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Orthodoxie. Pâques 1994 : message pascal du métropolite Jérémie ; Reportage sur le diocèse orthodoxe de Carélie (Russie).
10.00 Agapè. Débat : *Hors du travail, pas de salut*
11.00 Messe. Célébrée en l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine Maritime).
11.50 Magazine : Midi moins sept. Présenté par Noël Copin.

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.50). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière.
12.55 Loto, Journal et Point route.
12.55 Météo (et à 13.15).
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec le groupe Take That.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite). *L'Ecole des fans, avec Yvette Horner.*
17.20 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. L'Aventure précontinent.
18.15 Magazine : Stade 2. Cyclisme : Tour d'Espagne ; Football : championnat de France de 1re et de 2e division ; Coupes d'Europe ; Buts étrangers ; Rugby : championnat de France ; Basket-ball : championnat de France ; Automobile : Grand Prix de Saint-Marin ; Handball : Coupe d'Europe, avec l'équipe de Nîmes ; Hockey sur glace : championnats du monde ; Voile : Trophée des multicoques ; Volley-ball : championnat de France.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Cinquante-huit minutes pour vivre. ■ Film américain de Renny Harlin (*1990*).
22.55 Variétés : Taratata (et à 4.20). Emission présentée par Nagui. Invité : Michel Sardou. Avec Khaled, Richard Marx, Wet Wet Wet, Busy.
0.25 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Le Cercle de minuit. *Les meilleurs moments de la semaine.*
2.50 Magazine : Stade 2 (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 4.10).
4.00 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums.
10.50 Expression directe. CGC.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Seys.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Documentaire : Lorraine cœur d'acier. De *Françoise Boissonnat*, Jean Baudin, Jean-Claude Kaufmann et Alain Raybois.
12.20 Documentaire : Portrait d'Isabelle Aubret. De Sylvie Durepaire.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. *Opéras d'Europe* : le Théâtre du château de Drottningholm (Suède). *Gustavian Opera*, *Thétis et Pelée*, par l'Ensemble baroque de Drottningholm ; *Concerto pour deux clavecins*, de Johann Gottlib Neumann ; Solistes : Danielle Borst, soprano ; Emer Buckley, clavecin.
14.05 Série : La croisière s'amuse.
14.55 Magazine : Sports dimanche. A 15.05, Tiercé, en direct de Longchamp ; Cyclisme : La Vuelta (Tour d'Espagne), 7e étape : Baza-Alicante ; Handball : Coupe d'Europe des clubs champions, finale retour.
17.50 Série : Un commissaire à Rome. Pirogues, de Roberto Giannarelli.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Invités : Isabelle Lacamp, Jean-Marie Gallien, Joëlle Goron, Matté, Elie Kakou.
20.50 Série : Derrick. La Fin d'un beau roman, de Zbynek Brynych.
21.55 Magazine : Rapp-tout. Présenté par Bernard Rapp.
23.10 Journal et Météo.
23.35 Cinéma : Tartarin de Tarascon. ■ Film français de Raymond Bernard (1934). Avec Raimu, Fernand Charpin, Milly Mathis.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

6.59 Pin-up (et à 7.23).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Léa et Gaspard.
8.25 Documentaire : Vols au vent.
8.50 Cinéma : Coup de jeune. ■ Film français de Xavier Gélin (1991).
10.24 La Coccinelle de Gotlib.
10.25 Cinéma : Les Nerfs à vif. ■■ Film américain de Martin Scorsese (1991).
12.28 La Coccinelle de Gotlib.

En clair jusqu'à 14.05

12.29 Pin-up.
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Invités : Jean-Luc Delarue, Jacques Weber, Romane Bohringer, Jean-François Balmer, Roger Zabel, Philippe Plaisance.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Recours en grâce. De Neema Barnette.
15.30 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert (rediff.).
16.25 Surprises.
16.40 Documentaire : National Geographic. 6. Les Bartlett, cinéastes du désert, de Des Bartlett et Jen Bartlett.
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 7. Les images de synthèse, de Lise Romanoff et Steven Rocha.
17.57 La Coccinelle de Gotlib.
18.00 Cinéma : Dragon Lord. □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1982).

En clair jusqu'à 20.35

19.25 Flash d'informations.
19.30 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi. Les illusions d'optique. 6. Fausses perspectives.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : Ombres et brouillard. ■■■ Film américain de Woody Allen (1991). Avec Woody Allen, Mia Farrow, John Malkovich.
21.55 Flash d'informations.
22.00 *Magazine :* L'Equipe du dimanche. Football ; Kick Boxing ; Boxe.
0.32 Pin-up.
0.35 Cinéma : Une dame aux camélias. ■ Film franco-hispano-italien d'Alfonso Balcazar (1962). Avec Sara Montiel, Antonio Cifariello, Frank Villard. *Pour les admirateurs de Sara Montiel.*
2.10 Documentaire : Vivre et danser au Cambodge. De Sally Ingleton.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : A tout prix. De Kai Wessel, avec Henry Hübchen (rediff.).
18.35 Court métrage : Le Voyageur noir. De Pépé Danquart (rediff.).
19.00 Série : Slapstick. 5. La Fête du travail. Un gars du bâtiment, de Hal Roach, avec Stan Laurel.
19.30 Documentaire : Architecture, au tournant du siècle. De Gaby Imhof-Weber. *Les grands projets architecturaux de Paris.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ► Soirée thématique : Des syndicats pour quoi faire ? A l'occasion de la Fête du travail. Soirée conçue par Martine Gilson et Bernard Ollivier.
20.41 Documentaire : Vis-à-vis. Brigitte et Thomas malgré les frontières, de Serge Gordey.
21.35 Sondage : L'Image des syndicats en France et en Allemagne. De Raoul Sangla et John Bertucci.
21.45 Documentaire : D'où viennent les syndicats ? Montage d'archives de Bernard Ollivier.
22.15 Documentaire : Patrons-syndicats, qui a besoin de l'autre ? De Martine Gilson et Philippe Boulet-Gercourt.
22.25 Cinéma : La classe ouvrière va au paradis. ■■ Film italien d'Elio Petri (1971). Avec Gian-Maria Volonte, Mariangela Melato (v.o.).

M 6

8.00 Magazine : Mes années clip. Tubes rock.
8.20 Téléfilm : Drôle de collège. De Rod Amateau, avec Michael J. Fox, Nancy McKeon.
10.00 Magazine : Ciné 6.
10.30 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.00 Magazine : Turbo (rediff.).
11.35 Série : Les Années coup de cœur.
12.10 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.40 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.35 Série : Le Fugitif.
14.35 Magazine : Culture rock.
15.10 Magazine : Fréquenstar. Spécial Printemps de Bourges. Nilda Fernandez, Native, Jean-Louis Murat, Trio Esperança, IAM, Texas, Julien Clerc (sous réserve).
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Amicalement vôtre.
18.55 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo*.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.10).
20.40 Téléfilm : Le Regard du cœur. De Michael Miller, avec Justine Bateman, Max Gail. *Une jeune aveugle décide de partir vivre avec son ami.*
22.30 Magazine : *Culture pub.*
23.00 Téléfilm : Désirs interdits. De Giorgio Simonetti, avec Laura Gentili, Sandro Romagnoli. *Un jeune provincial initié aux plaisirs de la chair.*
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Fax'O (et à 5.35). *Alain Souchon*, Paul McCartney, Killing Joke, Jimmy Cliff.
1.20 Boulevard des clips (et à 6.00).
3.00 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; Musimage ; Le Monde des hélicoptères ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Cheval Ferdinand (rediff.).
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Bernard Hreglish.
22.35 Concert. Spécial 1er mai. Concerts-souvenirs des 1ers mai passés.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Carrefour de la guitare. Les duos de guitare. Œuvres d'Aguirre, Ponce, T. Albinoni, Chapi, Petit, Castelnuovo-Tedesco, Piazzola, Ruiz.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraleb. Suzanne Juyol, soprano ; Georges Jouatte, ténor ; Charles Cambon, baryton ; André Pernet, basse. La Damnation de Faust, de Berlioz.
22.30 Mille et une nuits... Par Mildred Clery. L'Orchestre philharmonique d'Israël.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Le Monde

L'ESSENTIEL

DATES

La «révolution des œillets»

Le 25 avril 1974, à 1 heure du matin, une chanson interdite au Portugal et consacrée à une révolte ouvrière, était diffusée sur les ondes de Radio Renascença. C'était le signal qu'attendait une poignée de jeunes capitaines pour marcher sur Lisbonne à la tête de leurs unités *(page 2)*.

Livres politiques : l'empire des normes

André Laurens a lu *la République des clones*, de Philippe Guilhaume, *Coup de gueule contre la technocratie*, de Marie-Noëlle Lienemann, et *Comment va la France, Môssieu? Elle crève, Môssieu !*, de Benjamin Peretti *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Espagne : un mandat d'arrêt a été lancé contre l'ancien directeur de la Guardia Civil

Luis Roldan, ancien directeur général de la Guardia Civil, est aujourd'hui recherché pour malversations. Le procureur du tribunal de Madrid a demandé que son passeport lui soit retiré et ordre a été donné à la police de surveiller les frontières afin que celui qui fut le grand patron de l'équivalent de la gendarmerie ne quitte pas le pays *(page 4)*.

Afrique du Sud : satisfaction presque générale après les élections

Les premières élections multiraciales sud-africaines ont pris fin vendredi, avec une journée de retard sur le programme initialement prévu. Le dépouillement a commencé, et les résultats devraient être connus dimanche soir *(page 5)*.

«Loin des capitales» : Les vénérables cerisiers du mont Yoshino

Le mont Yoshino, au centre de la préfecture de Nara, au Japon, est le lieu par excellence des cerisiers en fleurs. Leur abondance et la variété des espèces comme des hauteurs auxquelles ils se trouvent donnent aux visiteurs la chance de jouir de la floraison pendant tout le mois d'avril *(page 6)*.

Au Cambodge, tous les chemins mènent à Sihanouk

Revenu au Cambodge après six mois de soins à Pékin, le prince Sihanouk a très vite retrouvé sa position d'arbitre. Car, si les Khmers rouges ont les moyens de défendre les langues de terres qu'ils tiennent sur la frontière thaïlandaise, ils n'ont apparemment pas le pouvoir d'étendre leur emprise sur le reste du royaume *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Trop de praticiens étrangers insuffisamment qualifiés dans nos hôpitaux

Dans un rapport, adopté mardi 26 avril, l'Académie de médecine dénonce le laxisme du système de santé français qui confie, selon elle, trop de postes hospitaliers à des médecins étrangers insuffisamment qualifiés *(page 8)*.

Vent de fronde dans la communauté juive

L'élection au poste de grand rabbin de France sera plus ouverte que prévu. Joseph Sitruk devra probablement affronter la candidature de Gilles Bernheim *(page 13)*.

HEURES LOCALES

L'Arc atlantique change de tête

Jean-Pierre Raffarin, président UDF de la région Poitou-Charentes, vient de prendre la présidence du puissant groupe de pression qu'est devenu l'Arc atlantique. Ce club des régions maritimes regroupe, le long des côtes européennes, trente provinces de l'Ecosse à l'Andalousie *(page 9)*.

COMMUNICATION

Jean-Pierre Elkabbach veut calmer les craintes des fournisseurs de programmes

L'arrivée d'un nouveau président à la tête de France-Télévision a fait naître craintes et rumeurs chez les producteurs audiovisuels. Jean-Pierre Elkabbach a tenté de les rassurer *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Guerlain rejoint l'empire Arnault

Pour 1,958 milliard de francs, Guerlain, l'un des derniers grands parfumeurs français indépendants, est passé, vendredi 29 avril, dans le giron du numéro un mondial du luxe, le groupe LVMH dirigé par Bernard Arnault *(page 17)*.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

Le Monde-l'Economie

Globalisés, libérés, les marchés financiers sont devenus incontrôlables. La spéculation est inévitable. Faut-il s'y résigner, doter seulement les banques centrales de nouveaux instruments de pilotage ou revenir à la réglementation ?

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » folioté 9 à 12 «Radio-télévision» folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 30 avril 1994 a été tiré à 455 052 exemplaires

Avant la convention nationale du MRG

SOS-Racisme renonce à figurer sur la liste de M. Tapie

Le MRG réunit, samedi 30 avril, une convention nationale qui devra approuver la liste que conduira Bernard Tapie lors des prochaines élections européennes. A la veille de cette réunion, SOS-Racisme, après avoir agité l'idée d'une candidature de son président, Fodé Sylla, sur cette liste, à l'invitation de M. Tapie, y a renoncé, vendredi soir, lors de la réunion de son conseil national. Les dirigeants de l'association antiraciste justifient ce recul par la tournure franco-française que semble prendre la campagne pour les élections européennes et le *«risque de brader le capital de sympathie de l'association parmi les jeunes en entrant dans une opération politique»*.

La perspective de voir leur président, français d'origine africaine, siéger au Parlement européen *«face à Le Pen et aux députés d'extrême droite»* avait pourtant séduit des militants de SOS-Racisme, particulièrement ceux des Bouches-du-Rhône. Mais d'autres ont tenu à affirmer l'indépendance de l'association, dont le père fondateur et tutélaire, Julien Dray, est député socialiste de l'Essonne.

Parallèlement, l'annonce de la présence de l'ancien vice-président de Génération Ecologie, Noël Mamère, sur la liste MRG a provoqué d'amères réactions chez les écologistes. L'un des nouveaux porte-parole de GE, Hubert Delarue, a constaté qu'*«après avoir brutalement déstabilisé Génération Ecologie et échoué dans sa tentative d'OPA, Noël Mamère, piteusement, a signé chez Tapie»*. De leur côté, les premiers opposants à M. Lalonde, François Donzel et Yves Pietrasanta, qui avaient cru pouvoir placer quelques espoirs dans la rébellion, cet hiver, de M. Mamère contre le président de GE, ont regretté qu'un *«écolo-tapiste»* fasse suite à un *«écolo-balladuriste»*, en estimant que l'*«écologie grand guignol est à bout»*.

EUROPÉENNES : M. de Villiers se dit «convaincu» que MM. Pasqua et Séguin «partagent» son combat. – Philippe de Villiers (UDF-PR), qui conduit la liste Pour l'autre Europe aux élections européennes, s'est déclaré *«convaincu»*, vendredi 29 avril, lors de l'émission «Forum RMC-*l'Express*», que Charles Pasqua et Philippe Séguin, chefs de file RPR du «non» au traité de Maastricht, *«partagent* [son] *combat dans l'intimité de leur conscience et de leur cœur»*.

Arrivée à Paris d'une marche d'écologistes européens

« Débranchez Superphénix »

Partis le 9 avril de Faverges dans l'Isère (*le Monde* daté 10-11 avril), les «Européens contre Superphénix», un collectif écologiste qui réclame l'arrêt définitif du surgénérateur de Creys-Malville, devaient rallier, lundi 2 mai, l'Ile-de-France, où ils manifesteront durant toute la semaine, avant de terminer leur périple, dimanche 8 mai à Paris, à la Cité des sciences de la Villette et devant l'hôtel Matignon.

C'est une marche en dents de scie qu'effectuent les Européens contre Superphénix. Non seulement parce que leur itinéraire, de Faverges (Isère) à Paris, a été tout en zigzags, avec une incursion en Suisse et de nombreuses haltes dans l'Est de la France, mais surtout parce que le succès de cette manifestation a connu, avant son arrivée en Ile-de-France, des résultats variés.

Ainsi, les opposants à Superphénix *n'étaient-ils* qu'une petite centaine, mardi 26 avril, à manifester devant la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (Aube), choisie comme étape symbolique huit ans jour pour jour après la catastrophe de Tchernobyl. En cette date anniversaire, les marcheurs escomptaient une mobilisation beaucoup plus forte. Comme la veille à Bar-le-Duc (Meuse), où 750 personnes, allongées sur le sol, ont participé à un *die-in* – simulacre de mort lors d'un accident nucléaire – et où quelques dizaines d'enfants se sont livrés à un semblant de bataille pour empêcher l'enfouissement de faux fûts radioactifs. Dans la petite commune de l'Aube, on s'est contenté d'un lâcher d'un millier de ballons, censés représenter le cheminement des particules radioactives en cas de fuite.

En fait, le succès de cette marche, étape après étape, dépend du dynamisme des comités écologiques d'accueil et de l'ampleur des inquiétudes locales. Dans la Meuse et la Haute-Marne, deux des quatre départements retenus par le gouvernement pour l'implantation, à terme, de deux sites souterrains de traitement des déchets radioactifs, on ne partage pas forcément l'avis favorable des conseils généraux. Par exemple, les maires socialistes de Bar-le-Duc et de Saint-Dizier ont signé la pétition anti-Superphénix, qui, lancée il y a plusieurs mois, a déjà recueilli quelque 200 000 adhésions et qui doit être remise à l'hôtel Matignon le 8 mai. D'une façon générale, les militants du PS apportent, selon les organisateurs de la marche, un soutien de plus en plus actif à l'approche de la capitale.

«On ne mobilise guère»

Jusqu'à présent, c'est en Suisse que les Européens hostiles à Superphénix ont rencontré le plus *d'écho* : 3 500 manifestants se sont regroupés le 12 avril à Genève, avec l'appui de la municipalité. Les écologistes suisses sont préoccupés par la proximité des centrales de Bugey et de Creys-Malville et il y a déjà longtemps qu'après une «initiative cantonale» (référendum), Bâle a interdit toute implantation nucléaire sur son territoire.

Sur le parcours français, les marcheurs ont été déçus non seulement à Nogent-sur-Seine mais aussi par leur périple lyonnais. *«On ne mobilise guère*, constate Jean-Pierre Morichaud, candidat des Verts aux élections législatives de 1993 dans la Drôme, *là où le nucléaire fait vivre toute une commune, tout un canton. C'est vrai à Marcoule comme à la Hague»*.

Le collectif écologiste, qui comprend aussi des associations allemandes, belges, helvétiques, italiennes etc, a concentré, par souci d'efficacité, l'essentiel de son discours contre l'éventuel redémarrage du surgénérateur dauphinois. *«Superphénix : débranchez-le !»*; *«Il faut savoir terminer une expérience coûteuse, dangereuse et inutile»* : ce sont les slogans majeurs. Mais ses animateurs sont aussi interrogés sur les rapports emploi-nucléaire ou nucléaire-énergies renouvelables. Ils regrettent, aujourd'hui, de ne pas avoir assez mis l'accent sur ces thèmes.

En tout cas, les Européens contre Superphénix, souligne Michel Bernard, membre du comité Malville, ne se sont heurtés à *«aucun contre-manifestant pronucléaire»*, comme ce fut le cas lors de la précédente marche Malville-Matignon de 1982 . C'était, il est vrai, avant la tragédie de Tchernobyl. Et, de Faverges à Nogent-sur-Seine, ils n'ont enregistré que deux incidents : àCattenom (Moselle), où ils ont été empêchés, par les forces de l'ordre, de se réunir devant la centrale, et à Propières (Rhône), où la police a saisi le matériel d'imprimerie, qui leur a servi à fabriquer des fac-similés de billets de 100 francs, distribués sur leur passage (1). Aucune méprise possible, pourtant, vis-à-vis de ces coupures, où l'on peut notamment lire : *«Un billet de 100 F est dépensé toutes les 5 secondes pour Superphénix.»*

A défaut d'avoir remué les foules, les marcheurs ont eu la satisfaction d'avoir été généralement reçus et écoutés par des autorités locales ou nationales, dans les préfectures et les assemblées d'élus. Par exemple, Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et du conseil régional de Rhône-Alpes, leur a confirmé qu'*«à titre personnel»* il n'était pas favorable au redémarrage du surgénérateur.

Quoique discrète, la rencontre la plus marquante a été sans doute, le 22 avril à Nancy, celle de Gérard Longuet, ministre de l'industrie et président du conseil régional de Lorraine. Selon un membre de Greenpeace-France, M. Longuet a indiqué que le projet d'études établi par la NERSA, société exploitante de Superphénix, et le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) ne serait pas remis avant septembre. Ce qui décalerait d'autant la parution du décret d'autorisation du *«réacteur consacré à la recherche et à l'expérimentation»*, redéfinition de Superphénix décidée, le 22 février dernier, par le gouvernement. *«Jusqu'à l'élection présidentielle de 1995 ?»*, s'interrogent les antinucléaires, qui devront, en tout état de cause, se compter le 8 mai à Paris pour faire entendre leur voix dans l'imminent débat national sur l'énergie.

MICHEL CASTAING

(1) Cette intervention de la police faisait suite à une plainte de la Banque de France. Vendredi 29 avril, Thierry Girardot, président du comité Malville, a été entendu par la section financière de la police judiciaire de Lyon.

